

République Française

Préfecture des Côtes d'Armor

**Enquête Publique relative au projet de mise en 2X2 voies
de la RN 164, sur le secteur de PLEMET, par L'Etat.**

- : -

Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Le commissaire enquêteur :

Raymond LE GOFF

Désigné par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, par décision du 06
Octobre 2016.

Rapport, Avis et conclusions du Commissaire-enquêteur

1° Partie : Le rapport d'enquête

La

**2° Partie : consacrée à l'avis et conclusions du commissaire-enquêteur
figure dans un document séparé.**

Table des matières

Table des matières	2
1 - Rapport d'enquête	3
I – Le Cadre général de l'enquête.....	3
1. L'objet de l'enquête.....	3
2. L'assise du dossier à l'enquête	3
3. L'autorité compétente pour prononcer la DUP.....	4
II – L'organisation et déroulement de l'enquête	4
1- La désignation du commissaire-enquêteur	4
2- La rencontre préliminaire avec le Maitre d'Ouvrage	4
3- L'ouverture de l'enquête et la tenue de l'enquête	5
4. La publicité, l'affichage et l'information.....	6
5. Rencontre avec les Maires de Plémet et de Laurenan	6
6. Visite sur le terrain	7
7. Rencontre avec Loudéac communauté.	7
8. Recueil des observations du public	7
9. Clôture de l'enquête.....	82
10. Notification au Maitre d'Ouvrage du PV de remise des Observations.....	82

1 - Rapport d'enquête

I – Le Cadre général de l'enquête.

1. L'objet de l'enquête

Les observations, appréciations, suggestions et propositions recueillies au cours de l'enquête seront portées à la connaissance de l'Autorité Préfectorale appelée à se prononcer sur la **déclaration d'utilité publique** du projet de mise en 2X2 voies, par l'Etat, de la RN 164 sur le secteur de Plémet.

2. L'assise du dossier à l'enquête

Le dossier est composé des pièces suivantes :

A- L'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture :

L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 24 Octobre 2016

A- Le dossier à l'enquête :

Pièce A- Cadre juridique et réglementaire

Pièces B- Notice explicative

Pièce C – Plan de situation

Pièces D – Plan général des travaux

Pièce E – Etude d'impact :

E1- Résumé non-technique.

E2 Préambule.

E3 La présentation du dossier soumis à l'enquête.

E4- L'analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet.

E5- La justification du projet retenu.

E6- L'analyse des incidences du projet sur l'environnement et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

E7- L'appréciation des impacts du programme et analyse des effets cumulés avec d'autres projets.

E8- La compatibilité du projet avec les documents de planification et l'affectation des sols.

E9- Les impacts spécifiques aux infrastructures de transport.

E10- Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement.

Annexes de l'étude d'impact :

E4-1 – Qualité de l'eau.

E4-2 – Etude hydraulique.

E4-3 – Inventaire écologiques – milieux naturels.

E4-4 – Infrastructures existantes – sécurité.

E4-5 – Etude de trafic.

E4-6 – Etude de bruit.

E4 -7 – Mesure de l'air.

E6-1 – étude agricole.

E6-2 – étude des infrastructures routières.

E6-3 – étude de bruit.

Pièce F – Avis émis sur le projet

Pièce G – L'évaluation socio-économique

Pièces H – Classement/ déclassement de voirie.

Pièce I – Bilan de la concertation.

Pièces J – La mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet.

Pièces K – Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

3. L'autorité compétente pour prononcer la DUP.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité expropriante – La DREAL – adresse au Préfet une **demande de déclaration d'utilité publique**, dans un délai d'un an suivant la clôture de la présente enquête publique. L'autorité expropriante y joindra un « exposé des motifs » qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité de l'opération. La déclaration d'utilité publique relève du Préfet des Côtes d'Armor.

II – L'organisation et déroulement de l'enquête

1- La désignation du commissaire-enquêteur

A la demande de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes a procédé, par décision du 06 octobre 2016 – N° E16000306/35, à la désignation de :

- Monsieur Raymond LE GOFF, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,

- et de Madame GUILLAUME Josiane, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

En vue d'engager l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la mise en 2x2 voies de la RN 164, sur le secteur de Plémet.

2- La rencontre préliminaire avec le Maitre d'Ouvrage

Cette rencontre a eu le vendredi 21 octobre à 10 heures 30 à 12 h 30, à la Mairie de Plémet, y assistaient : pour la DREAL : M. Pierre-Alexandre POIVRE, responsable de la division maîtrise d'ouvrage, M. Patrick GOMI, directeur du projet, M. Gilles SIMON (chef de projet) M. Jean-Claude NEVEU, chargé d'études et, pour la Préfecture : Mme MACE Annie, chef de bureau et M. RICHARD Philippe, son adjoint.

La réunion a porté sur la présentation générale du projet, avec ses différentes variantes, après qu'ait été arrêté, par les services de l'Etat, le choix de réaliser la mise en 2x2 voies de la RN 164, selon l'option aménagement sur place. Elle servi également à définir les modalités de l'enquête, avec une transmission journalière par la mairie de Plémet à la DREAL d'une copie des observations et courriers.

3- L'ouverture de l'enquête et la tenue de l'enquête

a- L'ouverture de l'enquête

Par arrêté en date du 24 Octobre 2016, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a prescrit l'ouverture de la présente enquête publique, sur les communes de PLEMET (commune nouvelle LES MOULINS) et LAURENAN, enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement en 2x2 voies de la RN164, par l'Etat, dans le secteur de PLEMET. Le projet est mené par l'Etat, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL).

b- La tenue du dossier dans les mairies de Plémet et Laurenan

L'enquête s'est déroulée du mercredi 23 novembre 2016 à 8 heures 30 au vendredi 06 janvier 2017 à 17 heures 30, inclus (soit une durée de 45 jours consécutifs). Etaient à la disposition du public, dans chacune des deux mairies, un dossier complet (tel que rapporté ci-dessus) ainsi qu'un registre d'enquête, afin de recueillir les observations du public avec la possibilité, en outre, de les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Plémet (3 rue des étangs –Plémet 22210 LES MOULINS), siège de l'enquête, ou par courriel à son attention aux adresses suivantes : accueil@plemet.fr ou n.lucas@plemet.fr. Les locaux d'accueil dans les deux mairies, où se trouvait le dossier à disposition du public, et les lieux des permanences du commissaire-enquêteur, c'est-à-dire la salle de réunion à Plémet et la salle du conseil municipal à Laurenan, étaient au rez-de-chaussée, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

c- Les permanences du commissaire-enquêteur

Afin de permettre au plus grand nombre de citoyens de prendre connaissance du dossier, de participer à l'enquête publique et de déposer des observations ou des propositions, l'arrêté préfectoral susvisé du 24 octobre 2016 stipule que le commissaire enquêteur recevra, en personne, lors des permanences suivantes :

Date	Horaire		lieu
	de	à	
Mercredi 23 novembre 2016	9h00	12h00	Mairie de Plémet.
Judi 1 ^{er} décembre 2016	9h00	12h00	Mairie de Plémet
Mardi 6 décembre 2016	9h00	12h30	Mairie de Laurenan
Judi 22 décembre	9h00	12h00	Mairie de Plémet
Vendredi 06 janvier 2017	14 h	17h30	Mairie de Plémet

Dans les faits la permanence du jeudi 22 décembre s'est prolongée jusque 13 heures et celle du vendredi 06 janvier 2017, dernier jour, jusque 18 heures.

4. La publicité, l'affichage et l'information

a- La publicité

Publication de l'ouverture de l'enquête publique sous la forme d'un premier avis, dans la rubrique des annonces légales, le 28 octobre 2016 dans le journal Ouest-France et le journal le Télégramme, suivi d'une deuxième parution, le 23 novembre 2016, dans les deux mêmes journaux.

b- L'affichage

L'affichage de l'avis d'enquête, au format règlementaire (A2 sur fond jaune), et de l'arrêté, ainsi que le prescrit l'arrêté préfectoral, a été effectué – aux portes des mairies - par les mairies de Plémet et de Laurenan (ainsi qu'il en est rapporté l'accomplissement par un certificat d'affichage daté du 07 janvier 2017 pour Plémet et du 09 janvier 2017, pour Laurenan). En outre, la DREAL a fait apposer à chaque extrémité du tronçon de la RN 164 concerné, un grand panneau (2,50 m x 2,10 m) indiquant, à l'intention des usagers, la tenue de l'enquête. Par ailleurs, à l'extrémité de chaque voie débouchant sur l'actuelle RN 164 il a été placé, par les soins de la DREAL, un panneau supportant l'avis d'enquête. Cet affichage de 53 panneaux a été constaté par exploit de Maître Sophie LUCAS. AUDIC, huissier de Justice à Loudéac. Cet affichage a été constaté à 4 reprises selon le constat, qu'il en a été dressé, à savoir : les 8 novembre, 23 novembre, 23 décembre et 06 janvier 2017.

c- L'information du public sur le site internet de la DREAL.

L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la Préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr (rubrique publication/enquêtes publiques) et sur le site de la DREAL : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr est resté en ligne durant tout le temps de l'enquête.

Par ailleurs, l'ensemble du dossier, y compris l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, était également consultable sur le site : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr.

Cette possibilité de consultation, sous format dématérialisé, figure explicitement dans les avis d'enquête publiés ou affichés.

5. Rencontre avec les Maires de Plémet et de Laurenan

J'ai rencontré, à ma demande, Mme Le Maire de Laurenan, à l'occasion de la permanence que j'ai tenue le mardi 6 décembre à la mairie de Laurenan. Je souhaitais, en effet, connaître son point de vue sur le projet de mise à 2X2 de la RN 164, plus spécialement le tracé sur sa commune. Elle m'a fait savoir, après échange, qu'elle souhaitait produire plutôt un point de vue collectif qui serait le fruit d'une discussion en conseil municipal. Une lettre s'en est suivie, elle figure au registre d'enquête de Laurenan.

J'ai rencontré, également à ma demande, M. le Maire de Plémet, Vice-Président du Conseil Départemental, le vendredi 06 janvier 2017 à 11 h. Après avoir expliqué sa démarche et ses préoccupations concernant l'activité économique globale de sa commune et notamment le développement de la zone du Ribor, il a aussi été question des autres aspects comme du positionnement des échangeurs et plus spécialement : du besoin d'un pont agricole au Bos Josselin, pour la desserte des terres agricoles, d'une passerelle piétonne pour Belna et L'IME, dont l'hébergement se situe au centre de la ville de Plémet et, enfin, de trouver une solution pour le lieu-dit Les Terres.

Au tout début de l'entretien était présent M. Marc LE FUR, Député, Conseiller Régional de Bretagne pour me remettre une lettre que j'ai rattachée au registre sous le n° L122, en début de ma permanence l'après-midi.

6. Visite sur le terrain

Le mardi 06 décembre 2016, après ma permanence, toute la matinée à Laurenan, J'ai durant, toute l'après-midi, sillonné sur la voie de contournement, sur la RD1, sur les voies communales desservant le Ridor, les terres, la maison rose, l'IME etc.. J'ai parcouru à pied la fourchette, la rue de Rennes, la route venant de Laurenan, tout le secteur concerné par l'échangeur Est jusqu'à l'embranchement à la RN 164 de la voie de contournement. Je me suis rendu ensuite, secteur ouest, près du Centre de Rééducation où j'ai d'ailleurs rencontré deux gendarmes, dont le Chef de Brigade et nous avons échangé sur les accidents qui se produisent à la hauteur de Bos Josselin, à la fin du tronçon de la 2x2 voie venant de Loudéac laquelle est traversée à cet endroit par la route communale venant du village pour rejoindre la voie de contournement ouest. J'ai, de nouveau, été dans le secteur de la station d'épuration le jeudi 12 janvier 2017, après ma réunion avec les représentants de la DREAL portant sur la présentation du premier bilan de la consultation publique.

7. Rencontre avec Loudéac communauté.

J'ai rencontré, à deux reprises, la responsable du Service Urbanisme de Loudéac communauté, à Loudéac, au sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de finalisation : le projet ayant été arrêté et porté à l'enquête publique. Elle m'a remis le plan de zonage du PLU communal actuel de Plémet et le projet du futur zonage se rapportant à ce secteur dans le cadre de PLU intercommunal. Le but de cette démarche étant de disposer des éléments sur la destination des sols et l'affectation des zones urbaines, au regard du projet de la mise en 2x2 voie de la RN 164.

8. Recueil des observations du public

RN 164 – Plémet
ENQUETE DUP DU 23/11/2016 AU 06/01/2017

Observations du public

LES MOULINS (Plémet)

Nom	Observation
L-1 M et Mme Joseph LULBIN 71, rue des Terres	<p>A Plémet nous avons:</p> <ul style="list-style-type: none">- un rond point à la Poterie et une aire de repos très fréquentée, l'ensemble constituant une belle entrée de ville, fruit de plusieurs décennies d'efforts des municipalités précédentes.- la RN164 fait aussi office de rocade sud de la ville assurant une excellente desserte des riverains et des entreprises de la zone d'activité. <p>Le doublement sur place fait donc Table Rase de tous ces avantages et n'offre pour Plémet que des Inconvénients auxquels il va falloir trouver des solutions.</p> <ul style="list-style-type: none">- A l'ouest les agriculteurs réclament un pont agricole depuis des lustres, avec ce projet il devient impératif.- Le passage de la RD1 au pied du centre de rééducation est incompréhensible car il va augmenter le trafic, donc les nuisances sur la façade nord de l'établissement jusque-là épargné. Cette nouvelle situation est lourde de menaces pour l'emploi si dans les années à venir nous avons une remis en cause de ce centre pour nuisances défavorables au repos des patients.- D'autre part cette RD1 crée un carrefour non sécurisé à l'entrée de la ville- L'investissement du pont de la Poterie est habilement justifié en supprimant la bretelle sud de l'échangeur ouest faisant croire qu'il est indispensable avec un rapport coût/usager favorable. Manifestement ce pont fait doublon avec l'échangeur si proche. Dans les faits la petite route qui vient du Bos Josselin vers la station d'épuration sera utilisée comme bretelle sauvage vers la RD1. Je pense qu'une bonne partie de la population ne comprend pas cet investissement et l'abandon d'une bretelle sud sécurisée.

Nom	Observation
	<p>- Le doublement sur place transforme les nombreuses routes actuellement desservies en impasses d'une longueur excessive d'environ 1 km ou plus car contrairement à ce qui est d'usage dans cette situation, ici, il n'est pas possible de faire des voies parallèles de désenclavement. La desserte des riverains doit être résolue sans trop de pénalisation de leurs déplacements.</p> <p>- Cette mise à quatre voies fera passer des 40 Tonnes à 100/110 km/h à quelques mètres seulement des bâtiments de la zone d'activité. Les entreprises et leurs salariés apprécieront!!</p> <p>- Quand je passe devant l'ancien "Boléro" je ne peux que m'inquiéter sur le devenir de "l'Escale" ainsi que des entreprises dont l'accès sera compliqué.</p> <p>- des intérêts minoritaires mais compréhensibles face à la nouvelle situation ont conduit à une implantation plus que contestable de l'échangeur Est près de l'Escale détruisant une partie de son parking existant et faisant fi de l'intérêt général des populations du secteur. Il est impératif pour ce quartier résidentiel de rétablir l'échangeur en bout de rocade, emplacement le moins impactant pour les riverains de la Fourchette, Goudebin et Jéguet.</p> <p>- Habitant le village Les Terres, je m'insurge contre le bannissement qui nous est réservé: situé à 1,1 km du centre-ville nous nous trouvons projeté à 5 km. Je demande que notre désenclavement soit assuré par une liaison directe enjambant la RN164. liaison qui profiterait à Belna, la Ville Guyomard, Coetieux, l'Avenue, l'IME et à l'ESAT de Belna, soit une population conséquente, sachant par ailleurs que les voitures sans permis et les deux roues des salariées de l'ESAT posent un grave problème de sécurité routière s'ils devaient emprunter la RD1. Il est impératif de raccorder l'Avenue et les Terres pour faciliter cette nouvelle circulation qui serait aussi profitable aux interventions de sécurité, au ramassage des poubelles et à notre secteur.</p> <p>- Il est dommage que la hiérarchisation des critères de sélection n'ait pas donné la priorité à la prévention des nuisances plutôt qu'au traitement curatif pour le bien-être des populations impactées et à une desserte harmonieuse du territoire de la commune. Cette variante n°1 ne peut être soutenue. La solution à nos problèmes aurait été d'associer la partie Ouest de la variante n°3 et la partie Est de la Variante n°2 transformant la route RN164 actuelle en rocade Sud de Plémet. Solution qui n'a pas été proposée ni étudiée. Cela aurait permis de sauvegarder l'Entrée de Ville actuelle et doter Plémet d'une rocade Sud très opérationnelle et pleine de promesses pour l'avenir de la zone d'activité. Cela aurait aussi simplifié la réalisation technique de la mise en quatre voies et protéger les plémétais des déviations inévitables dues aux chantiers.</p>
O-2	- habite en face de la maison Eludut qui doit être abattue pour y mettre un rond-point;

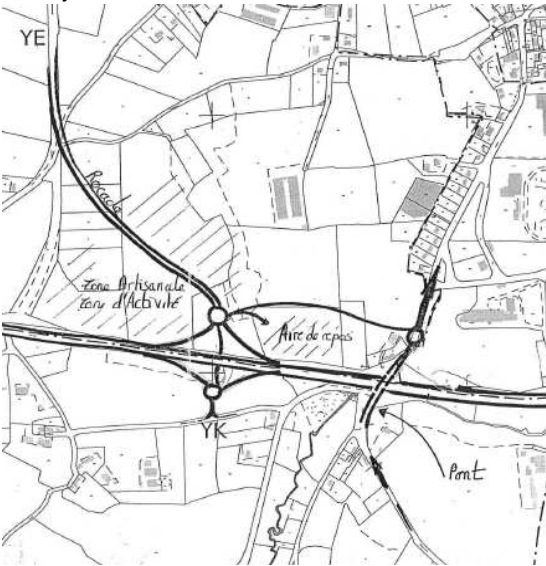
Nom	Observation
Mme Denise LE MAITRE 74, rue de Rennes	<p>- demande que cette voie soit annulée et reportée le long de la 2X2 en abattant deux maisons : maison Clisson et Maison Mercier pour la construction d'une bretelle atteignant la rocade avec un pont au niveau de la Fourchette (elle desservirait l'Escale (restaurant) et FIP)</p> <p>- demande un double vitrage avec prise en charge par l'État, compte tenu de mes revenus modestes.</p>
<p>L-3 M et Mme ROSSER 72, le Hambo</p>	<p>La RN164 proposée aura une incidence sur les résidents qui vivent au sud de la route très mal. L'accès à Plémet pour les magasins, les écoles, les médecins sera rendu plus difficile en raison de l'aide de 3 ronds-points et la distance sera plus long. Les agriculteurs ont obtenu un accès direct à le Val à leurs champs au sud de la route. Pourquoi ne pas léser la majorité, les résidents ont un nouveau pont à la Fourchette pour accéder à Plémet facilement et directement.</p> <p>Aucune considération n'a été faite pour les résidents qui vivent sur les frontières de Plémet par exemple les communes de Laurenan et Goméné qui auront à utiliser le D2 plus en raison de la fermeture de 4 sorties sur la RN164. Par la fermeture de 4 sorties à RN164 (la Fourchette, Breil Taul, Branro, la Val) également le trafic sortant RN164 à la sortie Laurenan / Goméné pour les autres communes du sud, va augmenter le trafic sur la D2.</p> <p>Avec le trafic supplémentaire est-il prévu pour mettre à niveau D2 par exemple doublure blanche</p> <p>Les résidents devront mettre en place avec 4-5 ans de l'inconfort, du bruit et de la perturbation des véhicules des entrepreneurs en construction de la route Donc, s'il vous plaît donner les résidentes une solution utilisable Au nom des habitants au sud de la RN164</p>
<p>O-4 M ROCARD 2, rue de Marquet -</p>	<p>La 4 voies est absolument nécessaire; cependant les projets doivent prendre en compte "l'HUMAIN" à savoir la logique, la facilité, la sécurité, la tranquillité de tout un chacun mais aussi l'EXISTANT.</p> <p>1- le CRE doit être protégé au maximum de nuisances sonores. Il faut donc dévier le passage des poids lourds car ce bâtiment situé sur les hauteurs ne sera pas protégé par le mur anti bruit.</p> <p>2- l'IME le CAT II faut pour que cette population se rende au village un passage rapide, facile et sécurisant ainsi que pour les villages environnants</p>

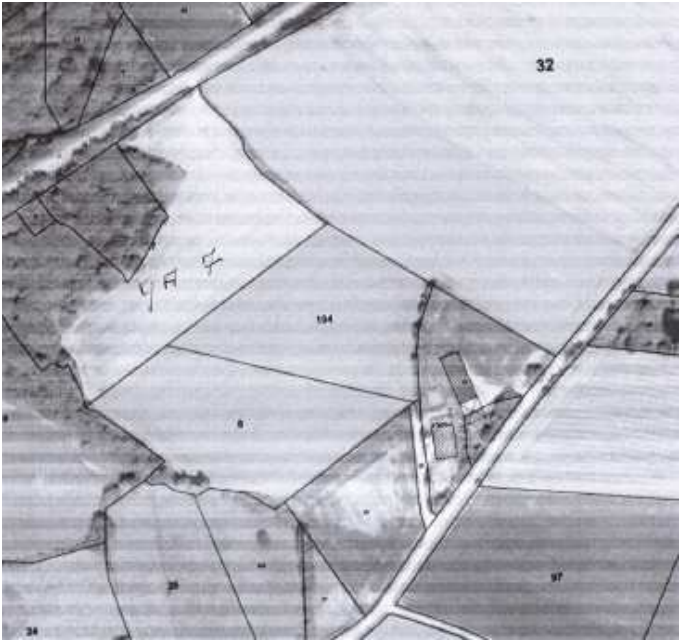
Nom	Observation
	<p>3- l'échangeur Est doit se situer au niveau de la Rocade afin de profiter de toutes les entrées sur Plémet et ne pas surcharger la rue de Rennes en véhicules et en bruit. Cela permettra aussi de ne pas couper un village en deux et d'éloigner les nuisances pour cette population.</p> <p>Le bon sens ne coûte pas cher, il doit primer. Pour cela chacun doit reconnaître que plus on éloigne les échangeurs des habitations moins les nuisances sont importantes. Les projets actuels ne vont malheureusement pas dans ce sens, c'est bien dommage pour les plémétais.</p>
<p>O-5 M et Mme CLISSON 105, rue de Rennes -</p>	<p>Aujourd'hui, entre 7000 et 8000 véhicules passent chaque jour près de notre maison, située au croisement de la rue de Rennes, la route de Coëtlogon et la RN164.</p> <p>Notre maison est à 35m de l'axe actuel de la RN164. Lorsque la 4 voies sera faite nous serons plus près encore en raison de la courbe qui doit être coupée, 1 mur de 225 m de long et de 3,50 m de haut qui nous obstruera le soleil.</p> <p>Nous demandons que l'État achète notre maison. 5000 véhicules passeront sur la RN164. Selon les estimations même le mur antibruit ne nous empêchera pas de subir les nuisances car nous sommes très près de la RN164 quel que soit le projet de desserte choisi.</p> <p>Par ailleurs il est prévu la desserte de M. Guittier entre le mur anti bruit et notre maison. Nous perdrons pas mal de terrain devant et à côté de la maison.</p> <p>Bien sûr nous sommes bien conscients que ce doublement est indispensable pour notre Centre Bretagne, pour notre Bretagne mais nous ne souhaitons pas subir ces nuisances car c'est chaque jour, chaque nuit.</p> <p>Il est même aujourd'hui impossible de vivre dehors, d'ouvrir nos fenêtres quand il fait chaud la nuit, de prendre un repas dans le jardin. Qu'est-ce que cela sera avec 15 000 véhicules qui circulent tout près.</p> <p>En tant que voisins nous ne souhaitons pas que les personnes demeurant dans notre rue subissent les nuisances que nous connaissons.</p> <p>Nous demandons que la route de desserte entre l'échangeur "Est" et la rocade "Est" passe en bordure de la RN164 afin de ne pas passer dans le village de la Fourchette.</p> <p>Il est impensable de détruite la maison de Fabien Eludut et de créer des nuisances aux habitants en passant la desserte dans le village.</p>
<p>O-6 LE MOAN Fabienne et Frédéric 13 Le Breil Tual</p>	<p>Le passage de la RN164 en 4 voies est nécessaire.</p>

Nom	Observation
	<p>Cependant concernant l'aménagement sur le Bos Josselin une passerelle agricole serait nécessaire. Elle faciliterait le travail des agriculteurs, le passage des personnes à pied, à vélo ou à cheval (le tourisme vert est très important d'autant plus que la gare du Pont Querra a été réhabilitée pour ça ainsi que le passage des enfants voulant pratiquer leur sport sur la base.</p> <p>Concernant la Fourchette il est déplorable d'abattre une maison d'autant plus qu'une autre solution existe. La variante B'0 est la mieux adaptée d'autant plus que M. et Mme Clisson ainsi que M. Josse sont entièrement d'accord pour que leur maison soient détruites. De plus elle permettrait de garder une certaine sérénité pour la Fourchette.</p> <p>D'autre part je m'inquiète fortement pour le passage des piétons qui vont sur Belna le matin de bonne heure et le soir lorsqu'ils rentrent sur Plémet. Il serait peut-être nécessaire de prévoir un passage pour ces piétons.</p>
<p>O-7 M Mme NOUET Chateau de Bodiffé</p>	<p>Le passage de la 4 voies nous fait abandonner une partie de terrain. Il y a lieu de prendre en considération la surface (importante), à voir exactement</p> <p>une réserve d'eau importante la station de pompage pouvant être remise en service, la clôture à nous remettre en place.</p> <p>Le talutage à prévoir très haut, l'arrachage de notre plantation etc...Je serai présent le 22/12 pour en discuter. Je veux savoir exactement l'emprise de la future route et l'antibruit à exécuter.</p>
<p>O-8 URIEN Guénhaël Ville Gaudouin</p>	<p>Secteur Branro - possède à Branro une maison en cours de rénovation achèvement en 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - réclame un dispositif de protection acoustique côté nord (merlon - écran) - demande que le passage Grande Faune soit mis au village Branro la jonction entre Branro nord et Branro sud.
<p>O-9 M DIAZ José 125 l'Avenue</p>	<p>Pose la question du bruit pour son habitation.</p>
<p>O-10 M FLACHOT René 19 rue de la Tannerie à Loudéac, propriétaire à Branro</p>	<p>Copropriétaire au 27 Branro, je me permets d'intervenir pour soutenir et approuver sans réserve, dans leurs intégralités les requêtes de l'association "RN164 pour la défense de l'intérêt général".</p> <p>En effet ses membres principaux sont des hommes et des femmes de terrain avec une réelle et profonde connaissance des lieux et de l'intérêt général; toujours soucieux du respect de l'environnement, de la sécurité de chacun, des besoins réels et optimisés pour la commune. Les propositions qui vous sont faites sont les fruits d'une longue réflexion menée et réfléchie; en l'absence de tout intérêt personnel mais en toute équité et de manière responsable : Pont agricole à Bos Josselin,</p>

Nom	Observation
	Échangeur Ouest (Ville Moisan), Liaison centre-ville / IME – CAT, Echangeur Est (la Fourchette) avec raccordement à la rocade actuelle. L'ensemble des propositions repose sur la logique et le bon sens. Respectueuses considérations.
<p>L-11 René Flachot Clémence Jouan propriétaires en indivision d'une longère sise au 27, Branro</p>	<p>Directement impactés par la mise à deux fois deux voies de la RN164, nous vous faisons part des problèmes que nous rencontrons et qui nous plongent dans une impasse, nous créant ainsi de nombreuses difficultés et déconvenues?</p> <p>Notre propriété est actuellement occupée par des locataires mais également mise en vente. Voilà deux fois, que moi René Flachot, ne parvient pas à concrétiser une vente alors qu'à chaque fois les acheteurs étaient très intéressés et se projetaient dans les lieux. Le point de blocage a été dans les deux cas lié au même problème: l'impossibilité de pouvoir préciser qu'elle allait être l'emprise sur le terrain pour la faisabilité du projet (2X2 voies).</p> <p>Adhérent à l'association pour la défense de l'intérêt général j'ai fait partie de la délégation qui a été reçue par la DREAL à Rennes le 4 novembre 2016. En fin de réunion je me suis permis de parler de notre problème et d'exposer nos déconvenues. J'ai été écouté et compris et ma demande enregistrée mais on m'a à nouveau confirmé qu'ils ne savaient toujours pas qu'elle allait être l'emprise sur notre terrain.</p> <p>Tout dernièrement Madame Jouan a également eu un couple très intéressé par la maison qui leur plaît beaucoup et qui à priori leur conviendrait parfaitement bien ; mais hélas, le point d'interrogation concernant l'emprise prévue sur le terrain bloque tout et une fois de plus l'intérêt pour le bien s'arrête là. C'est pour nous un échec supplémentaire, une grande déception et nous nous posons beaucoup de questions.</p> <p>Qui peut accepter une telle situation? Face à un tel dilemme et connaissant le prix de revient de l'écran mince et des merlons; nous vous proposons d'acheter notre bien.</p> <p>Espérons que notre intervention retienne toute votre attention, que vous reconnaissiez le bien fondé de notre démarche et acceptiez de nous accorder une issue favorable.</p> <p>Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire à notre plus grande considération.</p>
<p>O-12 MARCADE Yves La ville Guyomard MARCADE Yven JA</p>	<p>- Demande que l'échangeur Est reste positionné comme prévu au plan, c'est à dire près de l'Escale. Cela ne prend pas de terres agricoles alors que s'il était placé à la Rocade il prendrait les terres agricoles que j'exploite (une partie)</p>

Nom	Observation
<p>O-13 M GUITTIER Jacques 107 rue de Rennes.</p>	<p>Comment se passe l'évacuation des eaux pluviales de ma propriété - aujourd'hui tout est en souterrain et démarre au ras de la nationale (tous les réseaux).</p>
<p>L-14 M Mme LULBIN LUOIS- JOSEPH 48, rue des Fraïches</p>	<p>Le projet qui nous est exposé est inacceptable en l'état car il ne prend pas en compte les dessertes actuelles de la RN164. Et isole la population de la partie sud de la commune qui va se trouver exclue de la vie locale. Les déplacements de cette population vont être rallongés dans des proportions considérables, le village Les Terres se retrouvant à 5 km du centre-ville.</p> <p>Quant au bruit déjà important, nous craignons qu'il ne devienne un Enfer.</p> <p>Nous habitons au 48, rue des Fraïches soit à 80 mètres de la RN164 que je traverse quotidiennement pour me rendre chez mes parents au Terres. Ce projet dressera donc un mur dans nos relations et affectera de nombreuses familles ainsi écartelées entre Bodiffé et les Terres.</p> <p>Le trajet pour franchir cette 4 voies s'avérera être un véritable labyrinthe puisqu'il nous faudra remonter vers le centre pour rejoindre les échangeurs et emprunter de petites routes de campagne au sud (pas toujours aux normes entre Belna et les Terres)</p> <p>Nous demandons qu'une liaison de désenclavement franchisse cette future 4 voies pour une meilleure desserte de toute la zone sud à savoir les Terres, Belna, et l'ESAT de Belna et que des mesures appropriées contre le bruit soient prises au droit de notre propriété.</p>
<p>L-15 Isabelle LE HO, architecte 15 place du Gal Leclerc Patrick LE HO garagiste 40 rue de la Liberté</p>	<p>Ci-après un argumentaire pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pont au-dessus de la nationale au niveau de la Poterie (en remplacement du rond-point actuel) - un accès depuis Bos Josselin vers l'entrée sud de Plémet côté bourg. <p>Arguments:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il paraît important de ne pas délibérément éjecter à la fois l'activité commerciale et l'activité de "vivre et faire ensemble" à PLEMET. <p>En effet, nous pensons que:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les habitants du sud de la RN164 qui représentent plus de la moitié de notre zone de chalandise ne doivent pas être aidés à aller sur Loudéac (pour les écoles, le sport, les commerces) <p>Ceci mettrait à bas les nombreuses démarches et discussions qui ont été menées depuis des décennies pour tenter de minimiser la frontière que représente la nationale afin de rapprocher Plémet du reste de l'ex-canton.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) les habitants de Plémet ne doivent pas être aidés à filer vers la rocade mais devraient être incités à passer et venir au bourg pour participer à une partie de vie sociale et économique.

Nom	Observation
	<p>Ces deux points nous paraissent essentiels pour éviter que Plémet ne soit plus qu'un lotissement et un hôpital près d'un joli centre bourg dont les pavés ne seront plus foulés que pour les enterrements.</p> <p>Vous remerciant de de prendre en compte cette démarche je vous souhaite bonne réception et vous présente nos sincères salutations.</p> <p>Plan joint</p> 
<p>O-16 Alain CADORET Propriétaire du SUPER U</p>	<p>Demande le maintien du pont et souhaite un Tourne à Droite dans le sens Rennes Loudéac auprès du pied du pont (pour faciliter l'entrée dans la rue historique de Plémet)</p>
<p>O-17 MARCADE Yven</p>	<p>Demande de quelle manière sera desservie la parcelle YA7 qu'il exploite</p>

Nom	Observation
	<p>Plan joint</p> 
<p>L-18 RIALET Aurélie ELUDUT Fabien 91, rue de Rennes</p>	<p>Nous ne sommes pas d'accord avec le projet de mise à 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de Plémet tel qu'il nous est présenté actuellement.</p> <p>Nous avons acheté notre maison en 2009. A ce moment-là nous n'avions pas connaissance d'un tel projet. Il n'y avait rien de notifier sur l'acte de vente hormis l'abandon du droit de préemption par la mairie. Alors qu'une étude de projet stipulait que 2-3 projets existaient en 1999 et que d'après l'un deux notre maison était détruite (ci-joint CU que nous avons obtenu en 2015 après des recherches à la mairie). Nous n'aurions en aucun cas acheté cette maison si nous avions su cela.</p> <p>En 2014, nous avons appris qu'une étude était en cours et visait à doubler la RN164 en 2x2 voies. Nous ne nous étions pas prononcés via la concertation publique car le doublement sur place nous paraissait une bonne proposition ainsi que l'échangeur Est situé en amont au niveau de la rocade. Mais voilà qu'une minorité a réussi à déplacer cet échangeur entre FIP et l'Escale créant ainsi des nuisances sonores et visuelle dans les zones alentours (Goudebin, Jéguet, la Ville Guyomard</p>

Nom	Observation
	<p>et la Fourchette). De cet échangeur découlent plusieurs dessertes dont une passant sur notre maison. Nous avons investi beaucoup humainement d'abord dans la rénovation de notre maison qui était inhabitable, ainsi que beaucoup de temps et d'argent (ci-joint pour preuve des photos avant/après). Nous projetons de terminer la rénovation extérieure, mais dès que nous avons eu connaissance d'une possible expropriation, nous avons arrêté. Nous ne voulons pas voir ce projet d'une vie être détruit d'autant plus qu'il existe d'autres possibilités moins contraignantes pour les habitants de Plémet.</p> <p>Nous voudrions donc un retour de l'échangeur Est comme il a été initialement prévu au niveau de la rocade. Ceci éviterait une augmentation du flux de véhicules dans la rue de Rennes (comme vous le prévoyez d'ici 2035), dont un nombre important de poids lourds. Avec le plan B3 proposé vous faites de cette rue l'entrée principale de Plémet alors que la rocade a été créée dans les années 80 pour fluidifier la circulation et desservir le bourg par différents embranchements. En revenant au projet de départ vous permettriez également de préserver des emplois d'assistantes maternelles tout en sécurisant les accès aux usagers du secteur. Il faudra également penser que la desserte qui coupera le village en deux créera de telles nuisances que certains propriétaires verront la cote de leurs biens immobiliers diminuer fortement, encore faudra-t-il pouvoir vendre... De notre plein chef nous avons fait circuler une première pétition (ci-jointe) qui a rassemblé près de 1200 signatures; celles-ci ayant pour but de préserver la tranquillité des riverains du hameau de la Fourchette. Lors de rencontre avec les habitants nous avons constaté une réelle incompréhension du projet en cours.</p> <p>Nous sommes adhérents et membres du bureau de l'association "RN164 pour la défense de l'intérêt général". Nous sommes en tout point d'accord avec les points mentionnés dans la pétition diffusée par l'association elle-même, à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un pont agricole au Bos Josselin, afin de limiter les charges liées aux déplacements pour les agriculteurs, permettant de réduire la circulation des engins agricoles sur l'échangeur ouest et d'améliorer la sécurité - la construction d'un pont liant le centre-ville et l'IME/CAT autorisant l'accès aux seuls véhicules sans permis, véhicules de secours, piétons, et vélos - bien sûr un retour de l'échangeur Est au niveau de la Rocade (plan ci-joint de la variante D).
<p>O-19 CAILLIBOTTE Danièle et Rémi Propriétaire indivi de la maison au 32 Branro</p>	<p>Demande qu'il y ait comme en face un dispositif de protection acoustique.</p>
<p>O-20</p>	<p>Je voudrais que vous achetiez ma maison, c'est à vendre depuis 6 ans.</p>

Nom	Observation
Mme GILMOUR NOVA 34 Branro	<p>La maison est très proche de la N164 et il faut que quelque venir à voir. Merci</p> <p>L'accès à ma maison va être supprimé du fait du doublement de la voie. Il sera pris par la route</p>
	<p>M Bodiguel travaille pour Avis Immobilier. demande de renseignement pour des biens à vendre au sein de son agence</p>
<p>M-21 M Christophe MADORE</p> <p>Président de COUEDIC MADORE EQUIPEMENT Gérant de BIRALUX DISTRIBUTION</p>	<p>J'ai l'honneur de vous communiquer mon soutien à la version B concernant la mise à 2X2 voies de la RN 164 sur le secteur de Plémet et par conséquent mon soutien au positionnement de l'échangeur Est à côté de la ZA du Ridor.</p> <p>En effet la position de l'échangeur Est proche de la ZA du Ridor et du restaurant l'Escale présente de nombreux avantages par rapport à une éventuelle implantation de cet échangeur encore plus à l'est, c'est-à-dire vers Laurenan.</p> <p>Cette dernière version générerait de nombreux impacts négatifs, aussi bien économiques, écologiques, qu'au niveau de la sécurité routière.</p> <p>En effet sur les 115 salariés de nos 2 entreprises, j'estime qu'environ 65% viennent de la direction de Loudéac. Si, malheureusement, l'échangeur Est se situait vers Laurenan, ces salariés devraient donc réaliser environ 4 km de plus par trajet pour rejoindre leur entreprise. Cela engendrerait :</p> <p>*140000km effectués inutilement. Car : 75 personnes 4kmx2 fois par jour (minimum car environ 10-12 personnes vont déjeuner chez eux le midi, donc 4 fois par jour) X 225 jours de travail = environ 140000 km. * Correspondant à 9000 litres de gas-oil. *Un surcoût annuel pour chacun de ces 75 salariés entre 400€ et 900€ (8 km par jour X 225 jours X 0,25€ du km de coût voiture). Les kilométrages supplémentaires réalisés feraient également augmenter le risque d'accidents.</p> <p>Il faut noter également qu'entre 10 et 15 camions viennent quotidiennement livrer ou charger dans nos entreprises. Comme pour nos employés, l'implantation de l'échangeur Est vers Laurenan aurait un impact très négatif pour nos fournisseurs.</p> <p>Si la mise à 2X2 voies de la RN 164 sur Plémet est une nécessité pour tous, les travaux et le rapprochement de la future 4 voies aux bâtiments de nos entreprises auront des conséquences négatives (nuisances sonores) qui peuvent néanmoins être amendées. Dans ce cadre, je demande à ce que le maître d'ouvrage prenne en charge financièrement les travaux et aménagements nécessaires pour atténuer ces nuisances sonores, préjudiciables aux conditions de travail de nos employés.</p>

Nom	Observation
	<p>C'est-à-dire :</p> <p>*Mise en place d'équipements dans nos bâtiments pour maintenir un niveau de qualité de travail par rapport aux nuisances sonores, avec l'objectif de conserver un niveau inférieur à 60 décibels dans les bureaux. Pour cela il faudra sûrement changer les fenêtres, mettre un vitrage isolant phonique de qualité et dans certains bureaux installer la climatisation, car en été il ne sera plus possible d'ouvrir les fenêtres.</p> <p>*Déplacements des clôtures, totems, aménagements des zones vertes, parking,...</p>
<p>M-22 M HORELLOU Serge en complément du mel de M Madoré</p>	<p>En complément du Mel envoyé par M Christophe MADORE, président de Couédic Madoré Equipement le 1er décembre je me permets d'attirer votre attention sur un point complémentaire :</p> <p>- Nous avons entre notre bâtiment et la RN164 une aire bitumée permettant aux camions (9 à 10 camions par jours) de manœuvrer pour se positionner sur nos zones de chargement et de déchargement. Cette aire est indispensable à notre fonctionnement et doit impérativement être sauvegardée dans l'état actuel (la zone herbeuse entre cette aire et la RN164 dans son tracé actuel peut être sacrifiée sans préjudice pour l'entreprise)</p>
<p>O-23 M et Mme ALLANO Jeanne-Françoise et Dominique</p>	<p>Secteur compliqué pour aborder le passage en 2x2 voies. Certains propriétaires fonciers sont d'accord pour la destruction de leur maison, dans ce cas la version B0 semble plus favorable et conserve ainsi le bien de M Eludut et Mme Rialet</p>
<p>L-24 M DE KERLEAU (ancien élu)</p>	<p><u>Passage de la 164 en 4 voies.</u> Lorsque l'on va passer à 4 voies, c'est pour quelques dizaines d'années, sans changement. Il faut donc une réflexion raisonnée. Il est nécessaire de nuire le moins possible, de nuire au moins tout le monde possible et de résoudre au mieux toutes les circulations.</p> <p>- <u>La Fourchette</u> La rocade a été créée, il y a plus de trente ans pour sortir la circulation, de passage, du bourg et des hameaux. Le projet qui semble retenu fait passer, dans le hameau, la circulation venant de la rocade et celle qui sort de la 4 voies. Ce seul fait rend cette solution aberrante. Ce choix créerait, autour du Sud de la Fourchette, une circulation abondante sur trois côtés: le sud, l'ouest et le nord. Sachant qu'au sud (sortie de la 4 voies) il y aurait une décélération des véhicules, bruyante souvent pour les poids lourds, la solution préférable, dans cette zone serait de déplacer le pont, le ou les ronds-points vers l'est au niveau de la sortie de la rocade. Il est indispensable à cet endroit de créer un mur ou un talutage anti-bruit; il y a en effet 8 voies (la 4 voies et les 2 X 2 voies)</p> <p>- <u>face à Belna</u></p>

Nom	Observation
	<p>Il avait été envisagé, il y a 20-25 ans une passerelle; il pourrait être souhaitable de la faire maintenant ; elle permettrait de résoudre le passage très fréquent des personnes du CAT et de l'IME.</p> <p><u>- le rond-point sous Bodiffé</u></p> <p>Pour ne pas nuire au centre hospitalier, il est possible sans nuire au domaine agricole de déplacer ce rond-point vers l'ouest.</p> <p><u>- Vers le Bos Josselin</u></p> <p>Vers l'ouest un passage sous la 4 voies permettrait la circulation aisée du matériel agricole sans nuisances aux différents échanges.</p>
<p>L25 M Yvon ROPERT Président de l'association 1</p>	<p>L'association s'est créée le 25 juillet 2014 et a mené depuis de nombreuses réunions pour discuter les hypothèses de mise en 2X2 voies de la RN164 dans son tracé de Plémet.</p> <p>Elle est intervenue pour que ce projet puisse aboutir au mieux des intérêts économiques et urbains de Plémet tout en préservant les valeurs environnementales, agricoles et financières du projet.</p> <p>La DREAL a présenté le projet soumis à l'enquête publique le 11 octobre dernier. Ce projet dit "B3" pose, en l'état, un certain nombre de problème.</p> <p>Plus récemment une seconde association a été créée: les 2 associations partagent un nombre important de points d'inquiétude:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abandon par la DREAL du projet initialement présenté de pont agricole au Bos Josselin, alors que de nombreuses exploitations ont leur terres de l'autre côté de la RN et font des passages journaliers fréquents d'un côté à l'autre de la nationale. L'absence de pont condamnerait les engins agricoles à se reporter sur l'échangeur Ouest de la Ville Moisan. Une vingtaine d'exploitations sont concernées. Le rétablissement de ce pont est impératif; - des inquiétudes nombreuses subsistent pour la desserte de l'ESAT de Bel-Air et les nuisances sonores prévisibles (le pont arrivant en hauteur du bâtiment) pour le centre de rééducation fonctionnelle déjà très gêné par le trafic routier actuel; - le projet B3 de desserte (barreau) de l'échangeur Est passant par le village de la fourchette provoque de l'incompréhension d'autant qu'il prévoit de détruire la maison d'un jeune couple et des nuisances sonores pour une quinzaine de riverains. <p>Sur ce dernier point, cependant, les deux associations ont un positionnement très divergeant quant aux solutions et intérêts en jeu.</p> <p>Dès avant le vote par le conseil municipal des emplacements des deux échangeurs, l'association "alternative raisonnée" a proposé une solution dite "B0 prime", partant de l'échangeur Est, situé entre l'escale et FIP, pour rejoindre en parallèle de la RN164, la rocade. Cette solution évite toute pénétrante coupant le village de la fourchette, évite donc la destruction de la</p>

Nom	Observation
	<p>maison "Eludut", passe sur deux maisons dont les propriétaires sont vendeurs, à l'entrée actuelle de la Fourchette. Elle limite aussi le passage de véhicules par la route de Rennes au trafic que l'on connaît actuellement et participe à la continuité de circulation vers la rocade.</p> <p>La seconde association propose de revenir à l'hypothèse abandonnée en 2014 d'un échangeur est à la Rocade, sans à ce stade pouvoir indiquer ni l'emprise ni les dessertes. elle n'indique pas comment sera accessible le bourg de Plémet aux habitants du quartier de Saint-Jacques (sud de Plémet). Il n'existe pas, en effet, à partir de la rocade, de voies suffisamment larges pour accéder au centre de plémet (exemple : route de la mairie où les voitures peuvent à peine se croiser). L'accès le plus large se trouve au rond-point de l'Escargot, au nord de Plémet. Et le quartier de Saint-Jacques déjà séparé du bourg par la RN164 elle-même.</p> <p>L'association "alternative raisonnée" souhaite signaler les difficultés fondamentales liées, de son point de vue, à un échangeur situé à la rocade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avant tout pour l'économie même de Plémet: le positionnement de l'échangeur Est avait été ramené en fin 2014 à l'entrée de la zone d'activités du Ridor à la fois pour limiter l'impact sur les terres agricoles et rapprocher celui-ci des entreprises importantes sur la zone d'activité, trop éloignées d'un échangeur à la rocade (300 emplois environ). La desserte du restaurant "l'Escale" n'avait pas été étudiée et ne répondait pas aux attentes d'un commerce destiné aux professionnels de la route. Les poids lourds ne pouvant y avoir un accès direct. Les difficultés sont prévisibles aussi pour les commerçants du bourg et du supermarché U, si près de Loudéac. - pour les habitants du quartier Saint-Jacques, condamnés à rejoindre le nord de Plémet ou encore l'échangeur Ouest de la ville Moisan et en ce cas, pourquoi ne pas continuer sur Loudéac au détriment de Plémet ! <p>Le quartier de Saint-Jacques (la Bréhaudière, le Breil Tual, la Hambo, la Nouette, Saint-Jacques, la Pierre Longue, Rohan, la Ville Guillaume....) serait pénalisé. Le café restaurant de Saint-Jacques qui vient de rouvrir serait également moins accessible à partir du bourg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enquête publique en serait faussée. Elle porte actuellement sur un projet qui n'aborde pas l'hypothèse rocade et ne permet donc pas aux riverains qui seraient concernés et seraient en difficulté de s'exprimer? L'enquête publique en cours serait-elle encore valide et non susceptible de recours?

Nom	Observation
	<p>Pour ces raisons l'association "alternative raisonnée" persiste à soutenir la proposition "B0 prime", seule susceptible de concilier l'ensemble des intérêts en cause et tenir compte des motivations des deux associations vis-à-vis du quartier de la Fourchette.</p> <p>L'association " alternative raisonnée" vous rencontrera pour développer ces éléments le 22 décembre 2016, au cours d'une rencontre, à votre permanence de son président et de membres du bureau.</p>
<p>O26 Mme Evelyne DE CELLES Saint Luc La Prenessaye</p>	<p>Le projet proposé par la DREAL n'est pas conforme aux souhaits de la population de Plémet et des habitants des communes voisines qui travaillent à Plémet et y font leurs courses.</p> <p>Pourquoi ne pas utiliser les infrastructures existantes avec la rocade qui desservirait le bourg de façon fluide et efficace?</p> <p>Pourquoi détruire la tranquillité et la sécurité d'un village alors que le doublement de la voie existante en passant par une bretelle qui longerait la RN164 en passant sur les maisons Clisson et Jossé qui sont d'accord ramènerait le calme sur tout un territoire?</p> <p>La quatre voies est essentielle dans un schéma départemental mais pas à n'importe quel prix, ni au détriment d'une douzaine de maisons sinistrées par le bruit et la sécurité. Merci de votre attention. PS: le village concerné est la Fourchette.</p>
<p>L27 Mme Cécile LE TENO 16 Falhello Plémet</p>	<p>Je me permets de vous écrire ce courrier afin de vous communiquer mes craintes concernant le projet de mise à 2x2 voies de la RN164.</p> <p>D'un point de vue général je ne comprends pas la position de l'échangeur EST que vous avez décidé de mettre en place. En effet celui-ci va générer des passages de poids lourds devant la maison de mon assistante maternelle, c'est une route que j'emprunte quotidiennement avec mes enfants. Cela peut engendrer du danger et me semble poser un sérieux problème de sécurité.</p> <p>A mon propre avis le positionnement de l'échangeur EST doit se situer au bout de l'actuelle "rocade", lieu qui dérangerait le moins de personnes habitantes sur notre commune.</p> <p>Le "bout de rocade" est le lieu le plus adapté pour positionner un échangeur pour pouvoir se diriger vers différents lieu de la commune (déchetterie, mairie, bourg, usine de Kerméné, centre équestre, terrain de football, Carrière de Saint-Lubin, La Prenessaye, etc...) sans avoir besoin de traverser "rue-village-lotissement" pour s'y rendre. Merci de votre attention à la lecture de ce courrier.</p>

Nom	Observation
<p>L28 M Mme CAHAREL Patrice</p>	<p>Je suis M CAHAREL Patrice habitant avec mon épouse à Coëtlogon et je vous écris au nom de ma famille et de mes voisins des villages environnants de Sam Suffit sur la Départementale n°1 reliant Ploërmel à Plémet.</p> <p>Vous devez savoir que la majorité de la population rurale du secteur est dépendante de Plémet pour ses besoins vitaux; aussi serait-il souhaitable de bien réfléchir aux implications de la mise à 2x2 voies de la RN164 sur le quotidien de ses futurs riverains tant habitants qu'entrepreneurs, ces travaux nous engageant pour 30 ans et plus de ce côté Sud des futurs travaux d'aménagement.</p> <p>Vous voudrez bien accepter l'assurance de nos salutations distinguées souhaitant que ces périodes de fêtes soient propices aux meilleures réflexions positives pour le bien commun.</p>
<p>O29 M Daniel RUELLO</p>	<p>Certains propriétaires sont tout à fait d'accord pour la destruction de leur maison; pourquoi ne pas les écouter plutôt que de détruite celle de M. Eludut et Mlle Rialet.</p> <p>Et cela éviterait de couper le village en deux, ça limiterait les nuisances.</p>
<p>L30 Mme Aurélie JOSSE SORGNARD 71, rue de Rennes Plémet</p>	<p>Je profite de l'enquête publique en cours et de la possibilité qui m'est offerte pour vous faire part de mes remarques sur le projet de doublement de la RN164 sur le secteur de Plémet:</p> <p><u>Pont du Bos-Josselin</u> La présentation du 11 octobre 2016 prévoit un rallongement de trajet estimé à plus de 800km par an pour les exploitations les plus impactées dans le secteur de Bos Josselin. Les compensations seront temporaires et largement insuffisantes au regard des contraintes et des dépenses nécessaires pour les riverains. Le pont agricole reliant le nord au sud du village du Bos Josselin est donc indispensable.</p> <p><u>Raccordement de la rocade ouest</u> - le trafic poids lourds venant de la rocade et voulant se rendre vers le sud et vers le Morbihan va se concentrer sur un giratoire au pied du Centre de Rééducation avant de franchir l'ouvrage de la Poterie. Les nuisances pour les riverains et pour les personnes hospitalisées vont être très impactantes. C'est oublier un peu rapidement les nombreux camions qui empruntent cette RD1. Celle-ci a été interdite aux Poids lourds afin de préserver le tronçon qui va de la RD120 à la limite du Morbihan, car la structure ne permettait plus autant de passages. Un projet existe pour calibrer et mettre à niveau cette section. Le projet va bien finir par voir le jour sous l'impulsion du Conseil Départemental et ce jour-là ce sera l'itinéraire qui sera emprunté par tous les camions. Une liaison digne de ce nom est donc indispensable pour relier l'échangeur Ouest à la RD1 par le Sud de la RN164 et non par le nord et le giratoire de la rue de Bodiffé.</p> <p><u>Desserte du secteur les Terres Belna</u></p>

Nom	Observation
	<p>- Les habitants du secteur des Terres et de Belna vont devoir faire un détour de plusieurs km pour rejoindre le centre-bourg. Aujourd'hui pour se rendre du village des Terres à l'Église il faut parcourir 1,1km. Demain pour faire ce même trajet il faudra faire 4,6km. Aujourd'hui les habitants de ce secteur ont des secours en 2 m, départ centre de secours - arrivée sur les lieux. Demain il faudra compter 6mn. La construction d'une liaison par un ouvrage est donc indispensable. Ce pont permettrait également de servir de liaison pour les gens du CAT qui viennent à pied en empruntant le passage piéton situé à 50 m du foyer d'hébergement Théo Angoulard le long de la propriété Nouet puis la VC des Terres. A charge du CAT d'assurer une liaison en bas de son site sur quelques dizaines de mètres si nécessaire. Ce cheminement pourrait aussi servir de liaison sécurisée pour tous les travailleurs handicapés qui se rendent au CAT en voiture sans permis ou en deux roues. Avec cet ouvrage le rétablissement de la liaison piétonne parallèle à la RN164 allant du pont de la RD1 à la route de Bel Air n'est plus nécessaire. L'économie ainsi réalisée vient en compensation de la construction du pont.</p> <p><u>Echangeur Ouest</u> Puisque l'échangeur Ouest doit se construire pourquoi réaliser un ouvrage de franchissement entre la RD1 et la rue de la Liberté puis un échangeur 500 m plus loin vers l'Ouest. L'emprise nécessaire est suffisante pour faire un giratoire complet à la Poterie en lieu et place du giratoire actuel et de l'aire de repos. Reste à traiter le raccordement de la rocade EST avec le moins de nuisances possibles</p> <p><u>Positionnement de l'échangeur Est</u> Le positionnement de cet échangeur est aujourd'hui ma principale préoccupation. Il en va de notre sécurité et de celle de nos enfants.</p> <p>- Des élus et un bureau d'études ont décidé de soulager l'agglomération du trafic en transit en construisant la rocade. Ses extrémités sont déjà pensées et c'est tout naturellement que l'échangeur EST se positionnera.</p> <p>- pour positionner l'échangeur EST, les services de l'État n'auront pas pris en compte la proximité des habitations et ne l'auraient pas positionné au milieu d'une zone construite. La première règle est pourtant de limiter au maximum la gêne aux riverains et ainsi privilégier les zones dépourvues d'habitation, ceci afin de limiter par la même les mesures compensatoires.</p> <p>- L'augmentation de la vitesse va provoquer une augmentation des nuisances sonores. Au regard du nombre de recours de la part d'association ou de collectifs de riverains, se plaignant du bruit des infrastructures et des difficultés à régler ce problème a posteriori, il paraît inconcevable de maintenir cet échangeur si proche d'une zone si fortement urbanisée. Les services de la DREAL connaissent suffisamment le sujet pour ne pas en faire abstraction.</p> <p>- en positionnant l'échangeur entre FIP et L'escale, la circulation va être concentrée de la rocade et de la rue de Rennes sur un seul point au nord de la RN, soit plus de 2100 veh/jour dont 10% de poids lourds et véhicules agricoles. De plus, le raccordement à la rocade se faisant par la rue de Laurenan, les nuisances seront insupportables pour les habitants du secteur. Cette solution va inciter à poursuivre sur la rue de Rennes alors que le positionnement initial de l'échangeur permettait une meilleure dilution du trafic.</p>

Nom	Observation
	<p>- La rue de Rennes est une des rues les plus circulées de plémet. Le trafic constaté est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 900 véh/jour dans la partie qui va de la RN164 à la rue de Laurenan dont 5% de poids lourds * 1700 véh/jour dans la partie qui va de la rue de Laurenan à la rue du Courtil dont 1% de poids lourds * 1550 véh/jour dans la partie qui va de la rue du Courtil à l'Église <p>La vitesse pratiquée par 85% des usagers est de 70 km/h alors que la limitation est de 50km/h. 10% des usagers circulent à 90km/h. Cela fait des années que les riverains de cette rue, ainsi que tous les habitants des lotissements et des rues adjacentes réclament des aménagements de sécurité. Lorsqu'on sait que les chances de survie lors d'un choc avec un piéton à 70km/h sont nulles, il fallait absolument privilégier le délestage de cette rue, pour diminuer d'autant les risques.</p> <p>- l'augmentation du trafic du fait du report immédiat sur la rue de Rennes en cas d'aménagement de l'échangeur à la Fourchette serait de 30% passant ainsi de 1700 à 2200 véh/jours sur une section qui va de la rue de Laurenan à la rue du Courtil.</p> <p>- Les variantes 2 et 3 prévoyaient une baisse de 10% du trafic actuel sur le secteur de la rue de Rennes et une estimation à 1400 véh/jour à l'horizon 2035, soit près de 70% de moins de ce qui va arriver avec l'échangeur positionné au niveau de FIP.</p> <p>- Le positionnement de l'échangeur EST dans la continuité de la Rocade à la Bréhaudière, permet de diluer la circulation. Ce positionnement incite l'utilisateur qui se rend dans le secteur de la zone de Jéguet (déchetterie,...) mais aussi le Minerai, la mairie à emprunter la rocade plutôt que la rue de Rennes. Au contraire en positionnant l'échangeur entre FIP et l'Escale, on va inciter l'utilisateur à poursuivre par la rue de Rennes. C'est donné bien peu de poids au bien être des riverains de la rue de Rennes et de la Fourchette. On ne peut pas sacrifier tout un secteur urbanisé ou urbanisable au nom de la sainte productivité et rentabilité. Si au-delà d'avoir des souhaits, plutôt que des exigences, ces mêmes chefs d'entreprises ont un minimum d'attention et de compréhension à l'égard des habitants du secteur, ce dont je ne doute pas, ils comprendront aisément que l'intérêt général est une gêne limitée et donc un positionnement plus à l'est. Plus de la moitié des échanges de ces entreprises se font en direction de l'Est, ce qui ne rallongera en rien leur trajet.</p> <p>- L'emprise nécessaire à un échangeur est telle qu'en le positionnant entre l'Escale et FIP, la bretelle de sortie Nord-Est condamne l'entrée de FIP et la bretelle d'insertion Nord-Ouest condamne la moitié du parking de l'Escale.</p> <p>- La zone actuelle ne comporte plus d'espace pour y implanter une entreprise conséquente. Ce ne sont pas les 10 000m² restants qui vont permettre un développement. Il n'existe aucune possibilité d'extension. De plus aucune entreprise avec le risque de nuisance sonore ou olfactive, ne va prendre le risque de venir s'implanter dans une zone aussi proche des habitations. Les seules possibilités de développement des activités industrielles et commerciales ne pourront se faire qu'à</p>

Nom	Observation
	<p data-bbox="533 268 1995 331">l'Est. Alors pourquoi éloigner l'échangeur de ces terrains potentiellement intéressants, compromettre ainsi les possibilités de développement et privilégier un secteur déjà saturé.</p> <p data-bbox="533 371 1995 467">Lorsque la déclaration d'utilité publique sera signée par le Préfet, le statut de la RN va changer. Il s'agira alors d'une déviation d'agglomération ou route classée à grande circulation. La marge de recul sera portée à 75 m, ce qui va compromettre toute nouvelle construction. La zone actuelle est donc condamnée qui qu'il arrive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="533 507 1995 707">- En positionnant l'échangeur entre FIP et l'Escale on augmente les nuisances sonores dues aux bretelles et aux effets d'accélération et de décélération. En effet pour sortir à la bretelle Nord-Est il faudra des efforts de freinage car elle est située en légère courbe et en descente. pour s'insérer à partir de la bretelle Sud-Est il faudra une accélération conséquente sur près de 800 m avant de trouver une zone plus plate. Ces efforts de freinage ou d'accélération vont engendrer des bruits supplémentaires d'autant plus marqués qu'on aura à faire à des poids lourds. En revanche la position de l'échangeur dans le prolongement de la rocade permet de diminuer au maximum ce phénomène. <li data-bbox="533 746 1995 842">- Le terrain vague situé face à l'Escale et qui fait partie de la zone du Ridor permet tout juste de recevoir la voie parallèle. Compte tenu de la configuration du terrain et de l'emprise nécessaire à la construction d'un échangeur, il faudra de toute façon acquérir des terres agricoles, cette zone n'est pas suffisante. <li data-bbox="533 882 1995 978">- Non seulement les riverains de la rue de Rennes, de la rue de Laurenan, du secteur de la Fourchette seront impactés, mais également de Goudebin, de Jéguet, de la Ville Guyomard, tous situés à moins de 300m d'un échangeur positionné entre FIP et l'Escale. <li data-bbox="533 1018 1995 1153">- Dans le projet initial et dans le dossier de concertation l'échangeur positionné dans le prolongement de la rocade EST était une évidence et ne faisait pas débat. Il présentait un rapport inconvénients/avantages sans discussions possibles. Le trafic au sud de cet échangeur était estimé à 250 véh/jour en direction de Coëtlogon et considéré comme négligeable sur la bretelle d'insertion Sud-Est (donc inférieur à 250 véh/jour). Alors pourquoi avoir voulu le descendre au milieu d'une zone habitée. <li data-bbox="533 1193 1995 1257">- Les terres qu'on prétend préserver aujourd'hui seront de toute façon nécessaires à toute nouvelle ZA. Il ne s'agit que d'un décalage de quelques années, voire moins.

Nom	Observation
	<p>- Il y a quelques mois une toupie de béton est venue percuter plusieurs murs de clôtures de maisons situées rue de Rennes. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de mort, car les trottoirs de cette rue sont très fréquentés par les riverains, mais également par les enfants qui se rendent à l'école. Inciter les poids lourds à emprunter cette rue pour réduire leurs trajets est une erreur.</p> <p>- Pour relier l'échangeur à la rocade la liaison passant par la rue de Laurenan va obliger à détruire une maison habitée. Le jeune couple avec deux enfants qui y réside a mis beaucoup d'énergie, d'argent et de courage pour la rénover. A l'époque où ils l'ont achetée cette maison faisait l'objet d'une préemption de l'État. Cette préemption a été levée car le projet avait évolué et ce n'était plus d'actualité. Il ne fallait pas les laisser s'installer, pour venir détruire leurs efforts maintenant.</p> <p>- Cette liaison par la rue de Laurenan va passer juste devant les maisons où les propriétaires sont assistantes maternelles. Ceci implique qu'il y a de très jeunes enfants et des risques importants pour leur intégrité physique. C'est aussi sans compter sur les très nombreux allers et venues des parents venant conduire leurs petits. Les assistantes maternelles risquent ainsi de perdre leur travail si les parents estiment qu'il y a un trop fort risque d'insécurité.</p> <p>L'intérêt général, ou du plus grand nombre, doit être privilégié, en prenant en compte le "bien vivre à Plémet" pour tous. Espérant que mes remarques retiendront toute votre attention, je vous prie de croire, M le CE, à l'expression de mes salutations respectueuses.</p>
<p>L31 MMme BAUD Michel 69, les Terres Plémet</p>	<p>Par la présente je vous prie de bien vouloir prendre en compte notre opinion par rapport au projet d'aménagement de 2X2 voies de la RN164 Plémet.</p> <p>Nous nous opposons au projet tel qu'il est envisagé actuellement par la DREAL.</p> <p>Nous apportons notre soutien à l'association présidée par M Chapelle et approuvons leur requête.</p> <p>Sommes directement concernés par le projet de la DREAL, il nous faudra effectuer 4 km pour rejoindre le bourg de Plémet alors que nous y sommes à 1 km, nous désirons une voie parallèle qui rejoindrait la voie communale du CAT et IME de Plémet.</p> <p>A l'heure actuelle les enfants du village peuvent se rendre à l'école à pied ou en vélo. si le projet initial était maintenu ces mêmes enfants seraient dans l'impossibilité d'y aller seuls.</p> <p>En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, veuillez recevoir Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de nos salutations distinguées.</p>
<p>L32 MMme AMIAUX Guy et Chantal 7, la Créssaule Plémet</p>	<p>Depuis le 25 juillet 2014, nous sommes adhérents à "l'association d'une alternative raisonnée de la variante n°1 de la RN164 pur l'aménagement du secteur de Plémet" présidée par M Yvon ROPERT.</p> <p>Depuis 2 ans nous soutenons ce projet avec les personnes impactées du Bos Josselin en Plémet jusqu'à la Lande aux Chiens en Laurenan.</p>

Nom	Observation
	<p>Il ne faut pas oublier que le conseil municipal du 11 septembre 2014 a validé le doublement sur place avec la variante n°1. Et le 29 janvier 2015 le conseil municipal a donné un avis FAVORABLE à l'unanimité sur le bilan de la concertation avec 2 échangeurs OUEST et EST positionnés.</p> <p>Nous voulons privilégier les intérêts économiques, agricoles et environnementaux de notre commune.</p> <p>Le 11 octobre 2016 la DREAL a présenté à la population le projet retenu de la mise à 2X2 voies de l'ensemble de la RN164 soit la variante n°1.</p> <p>Le 28 octobre notre association s'est réunie pour réfléchir sur le projet de la DREAL.</p> <p>Durant cette réunion divers points sensibles ont été mis en avant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pont agricole de Bos Josselin ayant été supprimé, nous demandons qu'il soit validé pour des raisons agricoles et à voir touristiques - pour le CAT/IME de Belna la passerelle est redemandée - pour l'échangeur Est, le président M. ROPERT a présenté les propositions défendues par l'association (dite la variante "B0 prime" qui permet d'épargner la destruction de la maison d'un jeune couple Eludut / Rialet demeurant à la Fourchette. par conséquent les riverains de ce quartier ne voulant pas du projet B3 seront préservés des nuisances sonores <p>Nous sommes certains que le positionnement de l'échangeur Est entre l'Escale et FIP permettra un accès direct pour développer la zone d'activités du Ridor qui détient 300 emplois non négligeables aujourd'hui.</p> <p>En effet ce positionnement de l'échangeur Est sera l'accès le plus rapide, pour rentrer dans Plémet, des riverains venant de COËTLOGON, GOMENE, MENEAC, du Hambo, la Sépeltière, la Mégrière, Trémoyas, le Breil Tual, la Bréhaudière, la Crésaule, la Ville Goudouin, Saint-Jacques, la Ville Gâte, la Nouette, la Pierre Longue, la Ville Guillaume, le Gué Daniel, la Cornaudière, ranguiy, Quéhouas, la Ville Guyomard, Belna, etc.</p> <p>En choisissant ce projet nous avons limité l'emprise des terres agricoles et voulons que cette zone d'activités du Ridor prenne un grand essor économique.</p> <p>Nous voulons que ce projet donne un bel avenir à notre ville qui ne doit pas passer à côté de cette transformation économique.</p>
<p>M33 M Alain CHERON 45 Carguier à Plémet</p>	<p>Je tiens dans le cadre de l'enquête publique à vous faire part de mes exigences citoyennes que je vous prierai de bien vouloir porter à la connaissance de services de l'État.</p> <p>Habitant Plémet depuis 40 ans et ayant emprunté depuis à de nombreuses occasions la RN164 sur le tronçon concerné par l'enquête publique actuelle je tiens à faire savoir que la mise à deux fois deux voies de ce tronçon ne me semble pas être une priorité régionale.</p>

Nom	Observation
	<p>Je pense que ce tronçon n'est pas accidentogène et que la dépense de l'argent public se justifie dans bien d'autres endroits en France. De plus en quoi la mise en deux fois deux voies va-t-elle faire gagner du temps dans un secteur où l'on ne rencontre jamais de bouchon ? Et à la limite combien de secondes sur si peu de km?</p> <p>Utilisons donc l'argent public avec davantage de sérieux en l'affectant aux secteurs dangereux, aux marquages au sol, etc. Ceux-ci ne manquent pas en France, il suffit de regarder régulièrement les journaux télévisés pour voir que les chaussées ne sont plus réparées par manque de moyens.</p> <p>Mais si la mise à deux fois deux doit malgré tout se faire, je n'accepte pas que le trafic poids lourds, écarté de l'agglomération depuis plus de trente ans par le biais de la rocade d'abord communale puis départementale, soit ramené dans le bourg demain.</p> <p>La circulation des camions depuis l'échangeur Ouest à la Ville Moisan et la RD1, route de la Trinité Porhoët, doit absolument être rétablie par le Sud, et ne doit, en aucun cas passer devant le centre de rééducation fonctionnelle. La DREAL et la Préfecture, en maintenant cette option vont entraîner à court terme la fermeture du centre de Bodiffé, ce qui serait un préjudice grave pour la commune. Qui ira se faire soigner et passer sa convalescence au milieu des poids lourds ?</p> <p>La servitude des villages des Terres, de Bel-Air, de Belna et surtout du centre d'aide par le travail (CAT) et de l'institut médico-éducatif (IME) vers le centre-ville, n'a pas été prévue. Celle-ci nécessite la construction d'un pont, cette liaison nord-Sud assurera la sécurité des piétons et des voitures sans permis, pour les ouvriers de l'IME et du CAT, le trajet sera plus court vers leurs domiciles en centre-bourg. Écoutons donc les plémétais et qui osera dire que cet argument est irrecevable ? Qui peut accepter qu'un couple de jeunes plémétais voie sa maison rasée ?</p> <p>Aussi pour éviter ce scandale, il faut revoir le tracé et accepter ce que propose une association de Plémet à propos du positionnement de l'échangeur Est qui doit être situé à l'extrémité de la rocade actuelle, pour sauver le village de la Fourchette et les zones du Ridor 2 et 3, pour un développement futur de Plémet.</p> <p>Cet échangeur permettra de diminuer la circulation sur la rue de Rennes et de distribuer les véhicules par les différentes entrées de Plémet par la rocade.</p> <p>In fine je voudrais que le citoyen soit écouté davantage et pas seulement le jour des élections. Même si les ingénieurs et agents de l'État qui ont mis en place ce projet l'ont fait avec sérieux je voudrais que le sérieux de ceux qui vivent sur le terrain soit aussi pris en compte par la DREAL pour que le sentiment d'inégalité de traitement cesse de se répandre dans le sud du département.</p> <p>Si les décideurs et les citoyens concernés par leurs projets arrivent à le co-élaborer, alors la démocratie aura progressé ce qui doit être l'objectif ultime de tous.</p> <p>Merci M le commissaire enquêteur de bien vouloir retranscrire intégralement ces propos à qui de droit.</p>

Nom	Observation
<p>L34 Lucette et Paul MOREL</p>	<p>Le projet qui nous a été présenté par la DREAL nous paraît tout à fait convenable à tous points de vue.</p> <p>1) les dessertes et accès aux ZI, au bourg de Plémet et aux divers hameaux, ainsi qu'aux bourgs environnants ont été bien pris en compte avec notamment le pont de la Poterie et la position des échangeurs.</p> <p>2) l'environnement à tous les niveaux (zones humides) et protection des habitations a été respecté.</p> <p>3) du point de vue budgétaire (nos impôts) sans doute le plus important, il ne peut y avoir aucune contestation sur la rigueur de celui-ci.</p> <p>Arrêtons enfin de prendre en compte des intérêts particuliers soutenus par des personnes qui habitent à plusieurs km de la RN164.</p> <p>En conclusion l'important est bien le désenclavement et le développement du Centre Bretagne.</p>
<p>M35 Mme Claudine CHERON 45 Carguier à Plémet</p>	<p>Je vous serais obligée de bien vouloir ajouter ma contribution à l'enquête d'utilité publique concernant le doublement de la RN164.</p> <p>Je souhaite que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la solution retenue soit la moins dispendieuse possible (ne pas oublier que l'argent public a déjà été sollicité pour la réalisation du rond-point à l'intersection de la N164 et de RD792 - le village de la Fourchette ne soit pas coupé en deux par de futures bretelles de dégagement de la N164, - les rocares existantes soient utilisées à plein, - la maison des jeunes plémétais en cours de rénovation ne soit pas détruite, - les intérêts bien compris des uns et des autres permettent aux gens de l'IME et du CAT de rejoindre Plémet en toute sécurité, - le centre de Bodiffé soit épargné par des bruits d'une circulation trop intense - sauf à préparer la mort annoncée de ce centre de soins....mais dans ce cas il faut le dire ! - les hectares restants de la zone industrielle ne soient pas mangés par la nouvelle quatre voies et ses dégagements en effet sur une route même à quatre voies on ne fait que passer, sur une zone industrielle on a créé des entreprises et des emplois qui fixent la population, - je souhaite en tant que citoyenne, l'égalité de traitement pour tous. Il ne peut y avoir de zone sacrifiée au profit du renforcement du pôle de Loudéac. <p>Merci de bien vouloir ajouter l'intégralité de mon message à l'enquête d'utilité publique.</p>
<p>O36 xx</p>	<p>Je ne suis pas d'accord sur le tracé qui coupe la Fourchette en deux. Je risque de perdre une location.</p>

Nom	Observation
<p>L37 M Mme Désiré GUILLARD M Gilles GUILLARD Mme Marie-Hélène BALAY Mme Nicole GUILLARD Les Terres Plémet</p>	<p>Nous sommes propriétaires d'une maison d'habitation située au village des Terres en Plémet, en bordure de la RN164, à 1 km du bourg de Plémet domicile de nos parents. Nous vous prions d trouver ci-dessous les doléances que nous avons à apporter, par rapport au projet de la DREAL pour la mise à 2x2 voies de la RN164 Nous demandons un passage par un pont qui pourrait être construit au bout de la route du CAT de Belna pour l'accès au bourg de Plémet. Il suffirait ensuite de relier la route des >Terres à celle de Belna. (ce qui rendrait la liaison des gens du CAT et IME pour rejoindre leu domicile, plus sécurisante soit à pied, soit en voiturette) Si nous nous tenons au projet de la DREAL, les habitants des Terres passeront de 1 km de trajet à 5 km pour se rendre au bourg sans compter qu'ils ne pourront plus le faire à pied après la mise en service de la 4 voies. Bien entendu nous demandons aussi que l'échangeur Est soit relié à l'extrémité de la rocade actuelle, construite pour diminuer la circulation des camions dans Plémet. le projet de la DREAL semble envoyer les camions et autres engins dans les zones habitées!! De plus nous sommes solidaires des habitants du Bos Josselin, notamment des agriculteurs pour leur demande à la DREAL de construction d'un pont agricole (Indispensables !) Un projet comme celui-là ne doit pas être prévu pour une période courte, depuis le temps qu'on en parle. Il faut absolument réfléchir et agir pour la sécurité et la tranquillité des usagers et des habitants de la région. Nous soutenons les demandes de l'association présidée par M Chape. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte notre requête.</p>
<p>O38 Mme Héloïse LE POTIER Mme Kanty CHATELAIN Mme Carolle LEFEVRE Mme Laurence GUYOT Mme Andréa TAPIA</p>	<p>Nous avons peur pour notre emploi, Nous soutenons le maintien du pont de la Poterie et demandons la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes - Loudéac</p>
<p>L39 M Pierre-Yves NICOT Les Terres Plémet</p>	<p>Le projet de quatre voies de la RN164 tronçon de Plémet suscite aujourd'hui bien des divisions qui n'auraient pas dû être au sein de la population. Certains en sont sans doute en partie responsables. Pourquoi ne pas avoir laissé les professionnels faire leur travail jusqu'au bout. Pourquoi tant de changements après une réunion publique qui n'était sensée que présenter les trois variantes du tracé de cette RN164.</p>

Nom	Observation
	<p>Les intérêts de quelques personnes passeraient-ils avant les intérêts de tous et surtout avant la sécurité de tout usager quel que soit son mode de locomotion.</p> <p>En tant qu'habitant du village des Terres je ne puis bien sûr approuver le dernier projet présenté. Il est inconcevable de faire huit kilomètres de plus qu'actuellement pour un aller-retour au bourg de Plémet.</p> <p>Voyant le nombre de voiturettes et de gens à pied employés du CAT de Belna traverser notre village matin et soir de même que le car de l'IME, je me dis qu'il y a aussi un gros problème pour eux. Comment intégrer ces voiturettes dans la circulation des voitures, des camions, des tracteurs sans penser à leur sécurité.</p> <p>Pourquoi également faire marcher les gens et ce de plus en plus loin au bord d'une quatre voies sans penser à leur sécurité ou plus simplement à leur bien-être. " Faire quatre ou cinq kilomètres à pied tous les jours dans le bruit et la pollution n'a rien d'une promenade de santé ".</p> <p>Abandonnez le pont de la Poterie qui n'a aucune raison d'exister, la route de la Ferrière et de la Trinité devant impérativement être reliée à l'échangeur Ouest.</p> <p>Déplacer le pont de quelques centaines de mètres vers l'Est, les voies de circulation au niveau de la route de l'IME et du CAT existent déjà de part et d'autre de la RN164. La route des Terres peut être reliée à celle de l'IME par le bas près du Ridor, un chemin est déjà en partie existant.</p> <p>Tous les usagers précités y trouveraient SECURITE et avantages de même que les marcheurs de Plémet auraient encore le loisir de marcher au sud de leur commune ce qui ne sera pas le cas avec les plans présentés.</p> <p>Peut-être pourrait-il même y avoir un seul pont desservant à la fois l'IME, le CAT, Belna, Les Terres etc ainsi que la zone du Ridor au niveau de la circulation des employés sachant qu'il suffit d'impacter une zone humide en bien mauvais état et nauséabonde de quelques mètres carrés.</p> <p>Aux professionnels de voir à bien faire les choses pour l'intérêt de tous les Plémétais concernés et devant traverser la quatre voies le plus directement possible.</p>

Nom	Observation
	<p>Enfin en tant que président de la société de chasse communale de Plémet je réitère ma demande à savoir que le tronçon de cette quatre voies soit " grillagé " dans son ensemble ceci étant encore plus justifié par l'accroissement des populations de grands gibiers de même que pour protéger les animaux domestiques et bien sûr éviter les accidents. En espérant que le bon sens l'emportera et que la sécurité de tous soit respectée.</p>
<p>L40 GUILLARD (5 personnes) Les Terres</p>	<p>Nous sommes propriétaires d'une habitation située au village des Terres en Plémet, en bordure de la RN164, à 1km du bourg domicile de nos parents. Nous vous prions de trouver ci-dessous les doléances que nous avons à apporter par rapport au projet de la DREAL pour la mise à 2X2 voies de la RN164.</p> <p>Nous demandons un passage par un pont qui pourrait être construit au bout de la route du CAT de Belna, pour l'accès au bourg de Plémet. Il suffirait ensuite de relier la route des Terres à celle de Belna. (ce qui rendrait la liaison es gens du CAT et IME pour rejoindre leur domicile plus sécurisante soit à pied, soit en voiturette) Si nous nous tenons au projet de la DREAL, les habitants des Terres passeront de 1km de trajet à 5 kms pour se rendre au bourg sans compter qu'ils ne pourront plus le faire à pied après la mise en service de la 4 voies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - bien entendu nous demandons aussi que l'échangeur Est soit relié à la l'extrémité de la rocade actuelle construite pour diminuer la circulation des camions dans Plémet. Le projet de la DREAL semble envoyer les camions et autres engins dans les zones habitées. - De plus nous sommes solidaires des habitants du Bos Josselin, notamment des agriculteurs pour leur demande à la DREAL de la construction d'un pont agricole (Indispensable!) <p>Un projet comme celui-là ne doit pas être prévu pour une période courte, depuis le temps qu'on en parle. Il faut absolument réfléchir et agir pour la sécurité et la tranquillité des usagers et des habitants de la région. Nous soutenons les demandes de l'association présidée par M. Chapel. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte notre requête.</p>
<p>L41 MMme Daniel GOUYETTE 4, le Bos Josselin</p>	<p>Notre situation personnelle</p> <p>Nous habitons le Bos Josselin au nord de la RN164, notre maison est située à environ 100m de la RN. Les effets cumulés de l'augmentation de trafic et de la vitesse auront un impact sur le niveau des nuisances sonores qui sera bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, d'autant plus que la perception de ces nuisances est amplifiée par les vents dominants ouest et sud-ouest. Malgré des constatations aucune mesure de protection n'est envisagée (écran, merlon) si ce n'est une hypothétique protection de façades.</p>

Nom	Observation
	<p>Pour ne pas avoir à subir une dégradation de notre qualité de vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre maison nous demandons que des mesures soient prévues pour limiter les nuisances sonores telles que: protection de façade, merlon et revêtement de voirie atténuant la propagation du bruit</p> <p>Notre avis sur le projet présenté par la DREAL</p> <p>Nous avons toujours été opposés au doublement de la RN164 sur place. Aujourd'hui nous constatons que cette option a été validée par le comité de suivi sans consultation de la population, fait l'objet de nombreuses contestations puisque les solutions proposées ne vont pas dans le sens de l'intérêt général.</p> <p>En effet comment peut-on accepter en 2016, alors que nous avons connaissance de toutes les conséquences de la pollution et des nuisances sonores sur la santé de personnes, que la circulation des voitures, des camions et des engins agricoles soit ramenée vers l'agglomération.</p> <p>En construisant une rocade au début des années 80, l'objectif des élus était d'écarter le trafic poids lourds de l'agglomération.</p> <p>Utilisons le potentiel de cette rocade pour fluidifier le trafic routier dans la traversée de Plémet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en déplaçant l'échangeur Est au niveau de la rocade, le hameau de la Fourchette serait ainsi préservé et le trafic de la rue de Rennes sera moins important - en créant un accès direct à la D1 à partir de l'échangeur Ouest, ce qui permettrait d'éviter que les camions passent devant le centre de rééducation comme cela est prévu dans le projet. <p>Par ailleurs nous soutenons la demande de nos voisins agriculteurs pour que le pont agricole soit réalisé. Souhaité depuis plusieurs décennies, il serait inconcevable que ce pont ne soit pas réalisé dans le cadre de la mise à 2X2 voies de la RN164 car il revient à l'État et à la Région de rétablir les dessertes.</p> <p>Le projet présenté par la DREAL ne prévoit pas de desserte pour les villages de Belna, Bel-Air et les Terres, demain les habitants de ces villages devront parcourir 7km supplémentaires (aller-retour) pour rejoindre le centre-ville.</p> <p>L'accès au CAT et à l'IME n'a été que partiellement envisagé. Le parcours piéton a été rallongé, la circulation des voitures sans permis se fera par la RD1 puis par les routes communales, dans l'état actuel du projet il apparaît que la sécurité des usagers ne semble pas avoir été prise en compte.</p>

Nom	Observation
	<p>Compte tenu de ces remarques nous soutenons la proposition de construction d'un pont pour créer une liaison sécurisée Nord-Sud seulement accessible aux piétons vélos et véhicules légers.</p> <p>Le projet doit être repensé dans sa globalité, car il ne répond pas aux attentes de la population et suscite au contraire beaucoup d'inquiétudes.</p> <p>Les solutions retenues et soumises à l'enquête publique vont à contre-sens de ce que l'on sait faire aujourd'hui pour préserver le cadre de vie des riverains.</p>
<p>L42 M Stéphane AUDRAN Centre Hospitalier Centre Bretagne</p>	<p>Cette note vous est déposée en main propre le jeudi 22 décembre dans le cadre de l'enquête publique pour la mise à 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de PLEMET.</p> <p>Elle fait suite à une présentation du projet par le Centre Hospitalier à différentes instances internes (conseil de surveillance, CHSCT, réunion de Pôle Soins de Suite et de Réadaptation), après avoir moi-même participé à la réunion de présentation organisée par la DREAL le 11 octobre dernier, et sur la base des documents de l'enquête publique mis en ligne sur Internet.</p> <p>Pour information, le Centre Hospitalier du Centre Bretagne (CHCB) est né de la fusion des hôpitaux de Loudéac-Plémet et Pontivy, dont le siège est désormais à Noyal-Pontivy.</p> <p>Le CHCB comprend en particulier le centre de rééducation fonctionnelle (CREF) de Plémet (70 lits) dont l'activité porte sur les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) neurologique et locomoteur.</p> <p>Le site dit également « Centre de Bodiffé », est un lieu de convalescence, de rééducation et de repos, au cœur d'un parc paysager de 4,6ha.</p> <p>Tout d'abord, le projet de doublement de la RN164 est perçu positivement par le CHCB en termes d'aménagement du territoire et de desserte du Centre-Bretagne.</p> <p>Néanmoins plusieurs points d'inquiétude subsistent :</p> <p><u>1 L'accès futur</u></p> <p>Le positionnement de l'échangeur ouest et le barreau créé au nord correspond à nos attentes puisqu'il permet un accès clair, bien identifié et rapide au CREF de PLEMET.</p> <p>Néanmoins nous demandons que la connexion du barreau Nord à la RD1 soit traitée par un aménagement de type rond-point comme prévu initialement plutôt que désormais par des STOP, pour favoriser et sécuriser le trafic de nos ambulances et visiteurs, et limiter les bruits liés au trafic nouveau et notamment celui des poids lourds en direction de la RD1 / La Ferrière.</p>

Nom	Observation
	<p><u>2 Impact de bruit de la RN164</u> Nous avons pris bonne note de la prise en compte de cet impact fort. Le projet prévoit la création d'un merlon de 4m de hauteur tout le long de notre parcelle. Il est rappelé l'obligation de résultat et le seuil de 57dB qui ne pourra être dépassé. Dont acte. Néanmoins, le projet prévoit l'abattage de tout ou partie de la bande boisée au sud de notre parcelle. Ces arbres ont un rôle d'écran naturel acoustique, il s'agit donc que les études de l'évolution de l'impact bruit prennent également en compte la perte d'éléments naturels en plus de la création de la 2x2 voies. Aussi nous demandons de recomposer une bande boisée et de l'anticiper au maximum. Nous notons que les images de synthèse en tiennent compte, il faut que cela soit réellement réalisé.</p> <p><u>3 Impact du pont routier sur la RD1 à La Poterie.</u> Cette partie de projet suscite une forte inquiétude. La RD1 actuelle a une topographie en cuvette avec un point de ralentissement fort au rond-point de <i>La Poterie</i>. Demain, l'ouvrage va créer une route de 6m en surplomb par rapport à l'existant et un pont routier enjambant la 2x2 voies. Le trafic surélevé aura un impact évident sur notre bâtiment et en particulier pour les chambres disposées en grande majorité en balcon sur cette façade directement impactée. Un trafic nouveau va se générer sur cette voie puisqu'en l'absence de barreau sud depuis l'échangeur ouest, ce sera un passage obligé pour rejoindre la RD1 direction La Ferrière. Aucune étude d'impact bruit n'est jointe à l'enquête publique concernant cet ouvrage. Si cet ouvrage devait être conservé, nous demandons une étude approfondie et des garanties de maîtrise de l'impact acoustique associé.</p> <p><u>4 Impact des variantes récentes proposées</u> Le CHCB a été informé des diverses variantes portées par le milieu associatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4-1 Passage piéton <p>Nous ne sommes pas opposés à ce que la voie interne au CREF de PLEMET située à la perpendiculaire de la RN164, entre notre parc et celui du Château, puisse être utilisée pour le cheminement piéton des élèves de l'IME notamment. Cette proposition nous paraît fondée vis à vis de cette population fragile et offre la possibilité d'une voie douce sécurisée, dans l'intérêt général. Cette variante nécessitera la création d'un passage souterrain ou d'une passerelle en traversée de la RN. Cette voie devra également être cédée à la collectivité du fait de son nouvel usage. Par contre, nous sommes formellement opposés à ce que cette voie accepte quelque trafic routier que ce soit. Nos résidents et leur famille empruntent régulièrement ce cheminement ombragé aux beaux jours; une voie routière à cet endroit serait de nature à dégrader fortement le calme et l'apaisement recherché dans notre centre de convalescence.</p>

Nom	Observation
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="533 272 1234 300">4-2 Alternatives au pont routier de <i>La Poterie</i> sur la RD1 <p data-bbox="533 339 1995 427">Le CHCB est très favorable à ce que cet ouvrage disparaisse du projet pour les raisons développées au 3). Nous sommes très favorables à ce qu'un barreau sud depuis l'échangeur ouest soit créé comme envisagé lors des premières études de concertation en 2014.</p> <p data-bbox="533 435 1496 462">La « déviation » de la RD1 par l'échangeur ouest nous semble acceptable par les usagers.</p> <p data-bbox="533 470 1794 497">Pour rappel, nous sommes opposés à ce qu'en compensation le pas- sage piéton décrit au 4-1 puisse devenir routier.</p> <p data-bbox="533 505 1995 561">Un nouvel ouvrage de compensation au niveau du hameau du <i>Terre</i> n'a pas d'impact direct pour le CREF de PLEMET et n'amène donc pas d'observation de notre part.</p> <p data-bbox="533 601 1653 691">En vous remerciant de l'attention toute particulière que vous voudrez bien porter à ces demandes, Nous restons tout à fait disposés à rencontrer les services de la DREAL pour développer nos arguments, Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire-enquêteur, nos respectueuses salutations.</p>
<p data-bbox="194 882 248 909">L43</p> <p data-bbox="194 917 501 1078">M Stéphane DANIEL 44, rue du Danube 44470 Carquefou propriétaire du 78, rue de Rennes</p>	<p data-bbox="533 711 1995 799">Je suis propriétaire de la maison située 78, rue de Rennes à Plémet qui borde la RN164. L'élargissement de cette dernière me concerne directement et je me pose des problèmes depuis plusieurs années car ce projet ne m'a pas permis d'exploiter cette maison.</p> <p data-bbox="533 847 1995 903">De ce fait cette maison a perdu toute sa valeur. Je ne peux ni la vendre, ni la louer cependant je paye des assurances, des taxes foncières y compris sur des logements vacants pour une maison inhabitable du fait de ce projet et non de ma volonté.</p> <p data-bbox="533 951 1995 1007">J'ai perdu beaucoup d'argent depuis l'incertitude du projet de cette route, aussi il paraît légitime que vous rachetiez cette maison en l'intégrant dans votre projet car j'ai subi un préjudice important.</p> <p data-bbox="533 1054 1995 1110">De plus l'élargissement de cette route sur place va la rapprocher très près de ma maison, va générer des nuisances sonores et visuelles très importantes avec l'augmentation du trafic et de la vitesse.</p> <p data-bbox="533 1158 1995 1246">Racheter ma maison semble un juste dédommagement suite aux préjudices subis depuis de nombreuses années. Préjudices qui seront encore plus conséquents dans l'avenir car je ne pourrai jamais user de ma maison avec cette route à proximité. J'espère que ma requête retiendra votre attention et me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.</p>
<p data-bbox="194 1275 248 1302">O44</p> <p data-bbox="194 1310 501 1366">M André BLANCHARD propriétaire de la parcelle</p>	<p data-bbox="533 1291 1995 1347">Nous souhaitons conserver le pont au lieu-dit la Poterie pour avoir un accès direct à notre parcelle et élevage situé à la Croix Hyava.</p>

Nom	Observation
Echangeur ouest et giratoire nord et bretelle M Didier MOREL Locataire M André BLOT 22 le Pérruchet	
L45 Association pour la défense de l'intérêt général	<p>L'association tient à vous faire part de sa réflexion et de ses propositions concernant la mise à deux fois deux voies au droit de PLEMET, tant sur la position des échangeurs, les ouvrages d'art nécessaires aux échanges nord sud, les flux de circulation futurs, la sécurité des usagers et la tranquillité des riverains.</p> <p>Le pont agricole du Bos Josselin : La présentation du 11 octobre prévoit un allongement de trajet estimé à plus de 800kms/an pour les exploitations les plus impactées dans le secteur du Bos Josselin. Les compensations prévues seront temporaires et largement insuffisantes au regard des contraintes et dépenses nécessaires engagées par les exploitants. L'étude ne semble pas avoir tenu compte que de quelques exploitations, alors qu'une vingtaine sera impactée.</p> <p>ECHANGEUR OUEST</p> <p>le positionnement de l'échangeur de la Ville Moisan ne fait pas débat, mais le trafic poids-lourds venant de la rocade et se dirigeant vers le sud et vers le Morbihan, va se concentrer sur un giratoire situé au pied du centre de rééducation, avant de franchir l'ouvrage de la Poterie, surélevant la circulation de plus de 5 mètres face au Centre de Rééducation. les nuisances engendrées pour les riverains et les personnes hospitalisées seront très impactantes. C'est oublier un peu rapidement les rames de camions qui empruntent ce RD1 pour approvisionner les chantiers du SUD; les années passées les camions se succédaient les uns derrière les autres en direction de Josselin et Ploërmel, pour alimenter les RN24 et 165. D'autres chantiers de cette ampleur peuvent être traités à nouveau. La RD1 a été interdite aux poids-lourds afin de préserver le tronçon qui va du carrefour du RD120 à la limite du Morbihan, la structure ne permettant plus autant de passage. Sous l'impulsion du Conseil Départemental un projet existe pour calibrer et remettre à niveau cette section, dès sa réalisation ce sera l'itinéraire emprunté par tous les camions.</p> <p>Une liaison digne de ce nom est indispensable pour relier l'échangeur Ouest à la RD1 par le Sud de la RN164. Depuis plus de 35 ans le trafic Poids-Lourds a été écarté de l'agglomération pour en diminuer les nuisances et améliorer la sécurité, respectons le bon sens de nos aînés.</p>

Nom	Observation
	<p>SECTEUR LES TERRES, BELNA et BEL-AIR</p> <p>Les habitants des terres, Belna et Bel-Air vont devoir faire un détour de plusieurs kilomètres pour rejoindre le centre-ville, en effet il leurs faut aujourd'hui parcourir 1,1km, demain pour le même trajet ils leurs faudra faire 4,6kms. Aujourd'hui les habitants de ce secteur (EPMS de BELNA) sont à 2 minutes des secours au départ du centre de secours/arrivée sur les lieux, demain le temps d'intervention sera triplé (plus de 6 minutes)</p> <p>La construction d'une liaison par un ouvrage est indispensable ; ce pont permettrait en outre un passage piéton situé à 50 mètres du foyer d'hébergement Théo Angoujard pour les travailleurs handicapés du CAT et de l'IME. Cette liaison longeant la propriété Nouet et rejoignant la VC des Terres sécurisera la circulation des deux roues et des voitures sans permis des personnes vers le CAT.</p> <p>Une voie devra être réalisée entre les VC des Terres et Belna, mais en contrepartie fera l'économie du rétablissement de la liaison piétonne parallèle à la RN164, allant du pont de la RD1 à la VC de Bel-Air.</p> <p>L'économie ainsi réalisée viendra en compensation du coût de l'ouvrage et répondra aux interrogations légitimes des habitants des villages des terres, de Belna, de la Ville Guyomard, de Coëtieux, de Bodiffé (exploitation de Jean martin) de Bel-Air et de l'EPMS.</p> <p>ENCHANGEUR EST, LA ZA DU RIDOR, LE VILLAGE DE LA FOURCHETTE</p> <p>Des élus avec l'appui d'un bureau d'étude, début des années 80, ont décidé de soulager l'agglomération du trafic en construisant LA ROCADE DE PLEMET. Ses extrémités sont déjà pensées et c'est tout naturellement que l'échangeur EST se positionnera.</p> <p>Pour positionner l'échangeur EST, les services de l'état n'auraient pas donc pris en compte la proximité des habitations et l'auraient positionné au milieu d'une zone construite. La première règle est pourtant de limiter au maximum la gêne aux riverains et ainsi de privilégier les zones dépourvues d'habitation, ceci afin de limiter par la même les mesures compensatoires.</p> <p>L'augmentation de la vitesse provoque une augmentation des nuisances sonores. Au regard du nombre de recours de la part des associations ou de collectifs de riverains, se plaignant du bruit des infrastructures et de la difficulté de régler ces problèmes à posteriori, il paraît inconcevable de maintenir cet échangeur si proche d'une zone si fortement urbanisée. Les services de la DREAL connaissent suffisamment le sujet pour ne pas en faire abstraction.</p> <p>En positionnant l'échangeur entre FIP et l'Escale, on va concentrer la circulation de la rocade et la rue de Rennes sur un seul rond-point au nord de la RN, soit plus de 2100 véhicules/jour, dont 10% de poids-lourds et véhicules agricoles. De plus le raccordement à la rocade se faisant par la rue de Laurenan, les nuisances seront insupportables pour les habitants du</p>

Nom	Observation
	<p>secteur. Cette solution va inciter les usagers à poursuivre sur la rue de Rennes, alors que le positionnement initial de l'échangeur permettait une meilleure dilution et ventilation du trafic.</p> <p>La rue de Rennes est une des rues les plus circulées de Plémet. Le trafic constaté est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 900 véh/jour dans la partie qui va de la RN164 à la rue de laurenan dont 5% de PL - 1700 véh/jour dans la partie qui va de la rue de Laurenan à la rue du Courtil dont 1% de PL - 1550 véh/jour dans la partie qui va de la rue du Courtil à l'église. <p>La vitesse pratiquée par 85% des véhicules est de 70km/h, alors que la limitation est de 50km/h. 10% des usagers circulent à 90km/h. cela fait des années que les riverains de cette rue, ainsi que tous les habitants des lotissements et des rues adjacentes, réclament des aménagements de sécurité. Lorsqu'on sait que les chances de survie lors d'un choc avec un piéton à 70km/h sont nulles, il faut absolument privilégier le délestage de cette rue pour diminuer d'autant les risques..</p> <p>L'augmentation du trafic du fait du report immédiat sur la rue de Rennes, en cas d'aménagement de l'échangeur entre la Fourchette et le restaurant serait de 30%, passant de 1700 à 2200 véhicules/jour sur la section qui va de la rue de Laurenan à la rue du Courtil.</p> <p>Les variantes 2 et 3 prévoient une baisse de 10% du trafic actuel sur la rue de Rennes avec une estimation à 1400 véhicules/jour à l'horizon 2035, soit près de 70% de moins que ce qui nous est promis avec l'échangeur positionné au niveau de FIP.</p> <p>le positionnement de l'échangeur EST dans la continuité de la rocade à la Bréhaudière, permettra de diluer la circulation, il incitera les usagers qui se rendent dans le secteur de la zone de Jéguet, à la déchèterie, à la Mairie, au lotissement du Minerai ou vers les rues de Dinan et du Six Août, à emprunter la rocade plutôt que de poursuivre par la rue de Rennes.</p> <p>Si quelques chefs d'entreprises (3 ou 4) ont pu soutenir le positionnement de l'échangeur entre FIP et l'ESCALE, ils ont bien compris que ce serait donner bien peu de poids au bien-être des riverains de la Fourchette et de la rue de Rennes. Ils comprennent bien qu'on ne peut sacrifier tout un secteur urbanisé et urbanisable, et que l'intérêt général prévaut en positionnant l'échangeur plus à l'EST donc à l'extrémité de la rocade actuelle, et que cela n'altérera en rien leur productivité ou rentabilité. Plus de la moitié des échanges de ces entreprises se font vers l'EST, ce qui ne rallongera en rien leur trajet.</p> <p>En positionnant l'échangeur entre FIP et l'ESCALE, l'emprise nécessaire à la bretelle de sortie NORD/EST condamne l'entrée FIP, la bretelle d'insertion NORD/OUEST condamne la moitié du parking de l'ESCALE. Les anciens propriétaires du restaurant qui souhaitaient ce positionnement sont aujourd'hui partie. Chacun sait qu'une bonne table avec une vitrine sur la RN, permettra de travailler tout aussi bien que la proximité immédiate d'un échangeur et ce en toute sécurité.</p>

Nom	Observation
	<p>Le positionnement de l'échangeur tel que prévu actuellement condamne non seulement toute nouvelle implantation d'entreprises sur les zones du Ridor 2 et 3, mais aussi un développement dans le futur plus à l'EST. Il faut absolument nous projeter dans l'avenir et prévoir dès aujourd'hui le développement futur de Plémet.</p> <p>Le positionnement de l'échangeur entre FIP et l'ESCALE augmentera les nuisances sonores dues aux bretelles et aux effets d'accélération et de décélération. En effet pour sortir à la bretelle NORD/EST, il faudra des efforts de freinage, celle-ci est située en légère courbe et en descente. Pour s'insérer à partir de la bretelle SUD/EST, une accélération conséquente sera nécessaire sur plus de 800m, avant de trouver une zone plus plate. Ces efforts de freinage ou d'accélération, vont engendrer des bruits supplémentaires, d'autant plus marqués qu'on aura à faire à des poids-lourds.</p> <p>Non seulement les riverains de la Fourchette, de la rue de Rennes, de la rue de Laurenan seront impactés mais également les habitants des villages de Goudebin; de Jéguet, de la Ville Guyomard tous situés à moins de 300m de ce positionnement. En revanche la position de l'échangeur dans le prolongement de la rocade permet de diminuer au maximum des phénomènes.</p> <p>Dans le projet initial et le dossier de concertation, l'échangeur positionné dans le prolongement de la rocade EST était une évidence et ne faisait pas débat, en effet il présentait un rapport inconvénients/avantages sans discussions possibles. Le trafic au SUD de cet échangeur est estimé à 250 véhicules/jour en direction de Coëtlogon, un giratoire ne s'impose pas au SUD de la RN, une voie communale avec un régime de priorité semble suffisant, avec une jonction de la ZA du Ridor.</p> <p>L'intérêt général, ou du plus grand nombre, doit être privilégié, en prenant en compte le bien vivre à Plémet.</p>
<p>O46 Association pour la défense de l'intérêt général</p>	<p>Demande le déplacement vers l'est de l'échangeur Ouest.</p>
<p>O47 Association pour la défense de l'intérêt général</p>	<p>Remise d'une pétition (entre 800 et 850 signatures), même texte que L45.</p>
<p>O48</p>	<p>L'association des parents de Belna dûment déclarée en préfecture des Côtes d'Armor sous le n°W224/00/ 4121, demande que le projet de mise à 2 fois 2 voies sur la commune de Plémet puisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la sécurité routière - favoriser et fluidifier les déplacements quotidiens notamment des travailleurs de l'entreprise d'aide par le travail (79 travailleurs) dont les plus vulnérables (13 en résidence au foyer Théo Angoulard sur les Champs Gautier à Plémet, 39 sous

Nom	Observation
<p>Association des parents de Belna M Daniel COGUI président Mme Agnès LE BIHAN vice-présidente</p>	<p>la responsabilité du service d'accompagnement à la vie sociale avec leurs logements dans le centre de Plémet à leur lieu de travail (et à en revenir), l'EPAHD Belna sans oublier l'IME (80 élèves) qui travaille sur l'autonomie, en se rendant au Super U notamment et en centre-ville de Plémet.</p> <p>Cette liaison doit être pensée pour les piétons, les deux roues, les voitures sans permis, les voitures, donc avec une limitation à 3T500 afin de ne pas engendrer un trafic intense.</p> <p>Le point de départ de cette liaison : à 100-150 m environ du foyer Théo Angougard, une petite route entre le centre de rééducation et la propriété Nouet pour descendre à la RN164 puis pour traverser cette RN164, un pont à réaliser et ensuite l'on remonte tranquillement vers Belna.</p> <p>Nos enfants ne doivent pas voir leur difficultés accrues dans leurs déplacements professionnels et demandons la prise en compte de notre demande.</p> <p>Nos enfants ne doivent pas être oubliés.</p> <p>La vice-présidente et le président de l'association des parents de Belna.</p>
<p>L49 M Mme SALVI 9, la Bréhaudière Plémet Salvi.philippe@gmail.com</p>	<p>Demandes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.- Un reboisement de la zone de dépôt et doit prendre ne compte les essences d'arbres initialement en place (cf. slide principe de l'aménagement paysager) sur un terrain réellement en pente douce. 2.- Prise en compte de l'assainissement en place et des travaux de modification associés, suite à la mise en place de la zone de dépôt de matériaux excédentaires (cf. slide principe de l'aménagement paysager) <p>Nota: il y a opportunité de relier éventuellement le secteur à l'assainissement communal.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.- La cartographie du bruit au point 16 doit être revue pour être réaliste et faire prendre en compte, dans la solution, la réalité de la mesure (75 m de la façade des bâtiments, pas 100 m). 4. -Prendre en compte les opportunités d'infrastructures numériques. 5. -La modélisation 8B, ne prend pas en compte la modélisation de la Bréhaudière, mettre à jour pour servir de référence dans le dossier (conduite du projet). <p>Opportunités à caractère général</p> <p>La réalisation de travaux d'infrastructure de ce type permet à coût très réduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place dans les canalisations le long de la route une structure de fibre optique. La région est sinistrée en termes de d'infrastructure de réseau numérique (plus pénalisant pour une entreprise que l'amélioration d'un réseau routier déjà performant) - le prolongement des infrastructures communales d'assainissement.

Nom	Observation
<p>L50 Des conseillers municipaux de Plémet (13 signatures) MM Francis BERNARD et Jacques LE MEE</p>	<p>Par ce courrier nous voulons vous faire part de nos inquiétudes face au projet de la DREAL concernant le positionnement des échangeurs et des liaisons Nord/Sud prévus lors de la mise à 2 fois 2 voies de la RN164 au droit de Plémet.</p> <p>La prévoyance de nos prédécesseurs au conseil municipal de Plémet, conduit par le Docteur Piton, dans le début des années 80, ont étudié en accord avec les services de l'État de l'époque, puis réalisé la rocade de Plémet, pour que le trafic Poids lourds, et le passage des engins agricoles ne pénètre plus l'agglomération mais au contraire s'en éloigne, supprimant ainsi les nuisances quotidiennes pour la population dans le bourg.</p> <p>Ces études prévoient une jonction avec la RN164 par deux échangeurs, à l'Ouest à hauteur de la Ville Moisan (le terrassement de la rocade toujours présent en atteste), à l'Est l'échangeur fut positionné à l'extrémité de la rocade telle qu'elle existe aujourd'hui.</p> <p>La sagesse de nos aînés voulait à tout prix écarter les nuisances de l'agglomération, tout en assurant la fluidité et la sécurité des échanges entre la RN et le centre-bourg comme des différents quartiers de l'agglomération desservis par la rocade.</p> <p>Et c'est dans le même esprit que la commune a échangé il y a quelques années la rocade avec le département pour qu'elle devienne route départementale, vu le trafic trop important (2000 véhicules jour sur sa partie Ouest) pour être gérée par la commune, ce qui a permis d'établir une continuité d'itinéraire entre les RD1, RD16, RD792.</p> <p>Nous sommes persuadés qu'ils avaient raison et nous n'accepterons pas que demain cette quiétude soit remise en cause.</p> <p>L'échangeur Est : Nous demandons qu'il soit positionné comme prévu initialement, à l'extrémité Est de la rocade, côté Nord celui-ci sera raccordé à la rocade par un giratoire, permettant le raccordement des voies de décélération et d'accélération vers la RN, ainsi que la voie de jonction vers la zone du Ridor 3 en direction de la VC258 sur laquelle la rue de Rennes, VC101, sera raccordée avec un Cédez le passage.</p> <p>Côté Sud, l'ouvrage d'art sera raccordé au réseau communal actuel par une voie communale nouvelle, les voies de décélération et d'accélération seront raccordées directement à la voie communale et ce sans giratoire, en effet celui-ci ne paraît pas indispensable au vu du trafic sur cette voie. Les zones du Ridor 2 et 1 seront raccordées par une voie nouvelle qui desservira au passage les futurs lots du Ridor 2 qui aboutira à la VC102 direction le Breil Tual.</p> <p>Vouloir positionner l'échangeur près du restaurant serait une erreur historique, ce positionnement n'a été évoqué qu'après le comité de suivi d'avril 2014, et ce à la demande de 3 ou 4 personnes qui voulaient défendre leurs intérêts individuels.</p> <p>En effet la zone du Ridor 2 au Sud et l'extension de la zone du Ridor 3 au nord seraient anéanties, compromettant le développement économique de Plémet, alors que ces zones sont idéalement placées face à la future 2 fois 2 voies.</p>

Nom	Observation
	<p>Les chefs d'entreprises de la zone du Ridor (2 ou 3) avaient soutenu l'échangeur près de l'Escale, mais ils ont bien compris que l'intérêt du plus grand nombre prévaut, et plusieurs d'entre eux se sont positionnés pour l'échangeur à l'extrémité de la rocade actuelle sachant que ce positionnement n'altérera en rien leurs activités, ni n'allongera leur parcours.</p> <p>Plusieurs exploitants agricoles sont dans l'obligation de franchir la RN164 quotidiennement soit au niveau de Branro, de la Bréhaudière ou à la sortie est de la rocade, demain non seulement ils auront un rallongement de parcours important, mais en plus ils seront dans l'obligation de passer entre les maisons avec leurs engins agricoles de plus en plus imposants, (tonnes à lisier, remorques d'ensilage ...).</p> <p>D'autre part, vouloir ramener le trafic routier (plus de 2000 véhicules jour) à travers le village de la Fourchette, avec son lot de camions, générera non seulement une nuisance très forte, mais également une insécurité intolérable pour la population de ce village. Les nuisances toucheront également le lotissement de Jéguet, les villages de Goudebin et de la Ville Guyomard et encore plus les zones classées aujourd'hui en 2 AUH, situées derrière le restaurant l'Escale, ce secteur prévu à l'urbanisation prochaine, qui voudra venir y construire demain avec l'échangeur à proximité ? Ce positionnement de l'échangeur augmentera obligatoirement le trafic sur la rue de Rennes alors que celle-ci est entièrement urbanisée, avec beaucoup de jeunes familles avec enfants, le risque accidentogène deviendra vite intolérable et insupportable. Nous ne pouvons accepter l'insécurité pour nos familles, comme aujourd'hui laissons demain le trafic poids lourds et agricole à l'extérieur de l'agglomération.</p> <p>EPMS de Belna, villages de Bel Air, Belna, les Terres.</p> <p>Aujourd'hui le raccordement de l'EPMS comme de ces villages n'est pas prévu dans le projet de la DREAL, nous demandons la construction d'un ouvrage d'art pour cette liaison Nord/Sud Celui-ci sera réalisé entre la VC219 au Sud (route de Bel Air, Belna) à la voie Nord située entre le centre de rééducation et la propriété Nouet en direction de la VU33. Il sera réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, il permettra la transition des voitures sans permis, nombreuses vers l'EPMS. Le passage quotidien des piétons, principalement les ouvriers du CAT qui se déplacent de leur foyer de vie ou du centre-ville, vers leurs lieux de travail, en sera facilité, sécurisé et raccourci. La route des Terres sera reliée à la route de Bel Air, par le chemin d'exploitation existant situé près du ruisseau le Ridor.</p> <p>Échangeur Ouest, carrefour de la Poterie : Si nous sommes favorables au positionnement de l'échangeur Ouest à la Ville Moisan, nous demandons un raccordement du giratoire sud à la RD1 par une voie située au sud de la RN en utilisant les VC 229 et 227. Par le passé une bretelle avait été prévue pour raccorder le giratoire Sud à la RD1 en contournant le village de la Poterie par l'Ouest, en effet la rénovation</p>

Nom	Observation
	<p>de la RD1 a été stoppée en amont du village de la Poterie là où devait débiter la bretelle de raccordement à l'échangeur ouest.</p> <p>Il ne saurait être question que le trafic Poids Lourds entre la RD792, la RN164 et la RD1 qui ne manquera pas d'augmenter très fortement lors de la réhabilitation de la RD1 entre Plémet et la Trinité Porhouët, passe par la pénétrante Nord et la rue de la Liberté puis par le Pont situé au pied du CENTRE DE REEDUCATION et à la hauteur du premier étage de celui-ci.</p> <p>Le trafic Poids lourds a été écarté de l'agglomération il y a plus de trente ans nous ne pouvons accepter qu'il soit ramené demain. Respectons la réflexion et le bon sens de nos aînés. respectons la quiétude des patients hospitalisés au Centre de Rééducation Fonctionnelle. De plus la gêne engendrée par cet itinéraire s'il était réalisé, risquerait de mettre en péril l'activité même du centre de rééducation fonctionnelle, sachons préserver nos vitrines plémétaises.</p> <p>L'aire de repos de la Poterie très fréquentée à ce jour devra être transférée près du giratoire Nord de l'échangeur de la Ville Moisan, entre la RN et la pénétrante Nord, en direction du centre-ville. Une aire de covoiturage pourra y être adjointe.</p> <p>Le Bos Josselin</p> <p>Un pont agricole souhaité depuis des décennies avait été acté lors d'un comité de suivi en 2014, or celui-ci est remis en cause actuellement pour des raisons d'économies. Cet ouvrage est indispensable pour la pérennité de nos exploitations agricoles. En effet une vingtaine d'entre elles sont concernées par ces échanges Nord/Sud au Bos Josselin, outre le passage régulier des engins agricoles, engendrant à certaines périodes plus de 80 traversées journalières il nous paraît difficile d'envisager le passage des troupeaux par des giratoires au milieu du trafic routier qui après la réalisation des travaux avoisinera les 4000 véhicules jour.</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous saurons gré de bien vouloir tenir compte de notre requête, afin que la quiétude de Plémétails soit préservée demain comme hier, que le trafic poids lourds continue depuis plus de trente ans à circuler à l'extérieur de l'agglomération, pour que demain comme aujourd'hui il fasse bon vivre à Plémet.</p> <p>Préservons la qualité de vie de nos futures générations.</p>
<p>O51 Michel BLANCHARD 86, rue de la Liberté</p>	<p>- Demande ce qu'il en est en matière de protection acoustique en raison de la proximité avec la route</p> <p>- Demande à ce que la liaison direction la Trinité Porhoët se fasse à partir de l'échangeur - le pont devient inutile.</p>
<p>M52 Valérie COUEDIC, salarié BIRALUX</p>	<p>Concernant la mise à 2x2 voies de la RN164, étant salariée de BIRALUX, je suis concernée par la position de l'échangeur. Je soutiens le projet B qui positionne l'échangeur au niveau du restaurant l'Escale et qui est le plus approprié étant donné sa proximité avec la zone</p> <p>J'habite Loudéac et je rentre déjeuner le midi. Si l'échangeur est déplacé vers l'Est, cela rallongerait mon trajet de 16 km (4kmX 4fois par jour) donc coût supplémentaire et rallongement du temps de trajet.</p>

Nom	Observation
	Merci de tenir compte de ces arguments et de les consigner au registre d'enquête
M53 Françoise BLOUIN société BIRALUX	<p>Concernant la mise à 2x2 voies de la RN164, nous sommes concernés par la position de l'échangeur.</p> <p>Nous soutenons le projet B qui positionne l'échangeur au niveau du restaurant l'Escale et qui est le plus approprié étant donné sa proximité avec la zone</p> <p>A BIRALUX nous sommes 11 personnes et allons tous en direction de Loudéac, la Prénessaye et Plémet (centre bourg). Le trajet domicile travail est parcouru 4 fois par jour pour tous les salariés.</p> <p>Déplacer l'échangeur vers l'Est générerait de nombreux impacts négatifs d'un point de vue économique et écologique : coût supplémentaire et rallongement du temps de trajet pour le personnel.</p> <p>Par ailleurs il faut noter que nous travaillons quotidiennement avec des transporteurs de messagerie qui viennent de Saint-Brieuc. L'impact financier n'étant pas moindre, ils seront obligés de nous le répercuter.</p> <p>Il ne faut pas oublier que les entreprises de la zone du Ridor sont des acteurs de la vie économique et contribuent à l'économie locale</p> <p>Merci de tenir compte de ces arguments et de les consigner au registre d'enquête</p>
M54 Rozenn LE MAITRE salarié BIRALUX	<p>Concernant la mise à 2x2 voies de la RN164, étant salariée de BIRALUX, je suis concernée par la position de l'échangeur.</p> <p>Je soutiens le projet B qui positionne l'échangeur au niveau du restaurant l'Escale et qui est le plus approprié étant donné sa proximité avec la zone</p> <p>J'habite La Prénessaye et je rentre déjeuner le midi. Si l'échangeur est déplacé vers l'Est, cela rallongerait mon trajet de 16 km (4kmX 4fois par jour) donc coût supplémentaire et rallongement du temps de trajet.</p> <p>Merci de tenir compte de ces arguments et de les consigner au registre d'enquête</p>
M55 Julie BOSSON salariée BIRALUX	<p>Concernant la mise à 2x2 voies de la RN164, étant salariée de BIRALUX, je suis concernée par la position de l'échangeur.</p> <p>Je soutiens le projet B qui positionne l'échangeur au niveau du restaurant l'Escale et qui est le plus approprié étant donné sa proximité avec la zone</p> <p>J'habite Plémet et je rentre déjeuner le midi. Si l'échangeur est déplacé vers l'Est, cela rallongerait mon trajet de 12 km (3kmX 4fois par jour) donc coût supplémentaire et rallongement du temps de trajet.</p> <p>Merci de tenir compte de ces arguments et de les consigner au registre d'enquête.</p>
O56 Annie LAUBE	<p>Je suis inquiète pour mon emploi et celui de mes collègues, je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac et permettre ainsi d'accéder facilement aux commerces de Plémet et de continuer à faire vivre le centre-bourg.</p>
O57 Sylvie GOUJON	<p>Je suis inquiète pour mon emploi et celui de mes collègues, je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac pour que les gens aient un accès facile au centre-bourg de Plémet et que cette commune garde tous ces commerces utiles pour tous les habitants.</p>

Nom	Observation
O58 Martine SALVI	Je soutiens le projet B'0 de l'association d'Yvon Ropert avec le positionnement de l'échangeur entre FIP et l'Escale qui permet une entrée dans Plémet.
O59 Nicole ROUAUX	J'ai peur pour mon emploi et celui de beaucoup de gens habitants Plémet. Je soutiens le maintien du pont à la Poterie et je demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes - Loudéac.
O60 Aude AMIAUX	Je défends le projet de l'Association présidée par M ROPERT Yvon avec le positionnement de l'échangeur entre FIP et l'Escale et un direct pour la ville de PLEMET avec la variante B0 prime.
O61 Annick CARIMALE	Je tiens à faire part de mon inquiétude pour les emplois au SUPER U. Je soutiens donc le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes - Loudéac afin de faciliter l'accès à tous.
O62 Julien CADORET	Dans l'intérêt du dynamisme économique de la commune de plémet, je soutiens le maintien du pont à la Poterie et propose la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes - Loudéac qui permettrait de desservir les commerces et assurer leur pérennité.
O63 Myriam CADORET	Le projet actuel avec un pont à la Poterie paraît convenir. Le pont est en effet primordial pour le commerce plémétais, beaucoup de clients du SUPER U, notamment, sont les communes de la Ferrière et Plumieux. Une bretelle d'accès dans le sens Rennes - Loudéac avant le pont serait encore un plus. Beaucoup d'emplois dépendent du dynamisme commercial qu'il ne faudrait pas amputer avec l'absence d'un pont à l'emplacement actuel du rond-point.
O64 Marion CADORET	Fille et petite-fille de commerçants plémétais je m'inquiète aujourd'hui pour l'avenir de Plémet, j'ai peur qu'un projet puisse demain faire de Plémet une ville " MORTE ". Le pont au niveau de la Poterie est primordial, un tourne à droite et tourne à gauche au niveau de la rue de la Liberté permettrait aux commerces plémétais d'avoir un accès simple pour leurs clients. Si le pont n'est pas maintenu au niveau de la Poterie, 45 emplois risquent fort d'être impactés et cela serait grave !
O65 Valérie COMPAGNON La Ferrière	Pour le maintien de nos emplois à SUPER U + l'activité, le pont à la Poterie est indispensable.
O66 Delphine LATOUCHE Cindy CADIC Clélie DE CELLES Annick RAFFRAY Ludivine CARRO Yann LE LARGE	Le projet actuel parait le plus approprié (le pont à la Poterie). Le pont est en effet primordial ainsi que la bretelle de sortie dans le sens Rennes-Loudéac pour le maintien de nos emplois.

Nom	Observation
O67 Mme Annick MOREL née CONGRETEL Propriétaire indivi 32 Branro	Demande qu'une protection acoustique soit prévue.
O68 M et Mme Léon CADORET 2, rue du Minerai Plémet	Pour le maintien du SUPER U. Le projet actuel avec un pont à la Poterie paraît convenir.
O69 M Mme Philippe RISSEL 24, la Poterie Plémet	Favorables à la position actuelle de l'échangeur Ouest avec création d'un pont agricole au niveau de Bos-Josselin pour éviter que les engins et véhicules agricoles utilisent les giratoires de l'échangeur Ouest. Inquiets par la proximité de la quatre voies et de l'échangeur nous souhaitons qu'une étude de l'impact sonore sur notre maison soit réalisée. A l'heure actuelle aucune protection n'est envisagée. Une vérification nous semble nécessaire. Pour l'échangeur Est nous sommes favorables à l'échangeur D ou à la variante B0 qui évite la destruction d'une maison et de couper le hameau de la Fourchette en deux.
O70 Isabelle BADOUAL Employée au Super U	Nous avons peur pour nos emplois. Nous soutenons le maintien du pont à la Poterie et demandons la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac.
O71 M LULBIN Les Terres.	Les ouvrages d'art sur la quatre voies doivent servir en priorité au désenclavement des habitants de la Zone Sud de cet axe pour mettre fin à la fracture territoriale que constitue ce projet. Le meilleur moyen de lutter contre les nuisances reste la prévention or le pont de la Poterie représente un danger pour l'avenir du centre de rééducation et ses emplois. Ce pont fera passer à deux reprises les véhicules venant de Rennes et allant vers la Trinité devant le Centre et inversement.
O72 M Louis ROPERT	Je défends le projet de l'association présidée par M Yvon ROPERT avec le positionnement de l'échangeur et les entreprise FIP et le restaurant l'Escale et un accès à Plémet avec la variante B0 prime,
O73 M Thomas LEBRETON 5, la Fourchette	Échangeur Est : le maintenir entre le restaurant l'Escale et l'entrepôt FIP. Variante B0 prime. Accès Rocade-Echangeur Est à voir. Étude route parallèle à la RN164.Bos-Josselin : maintenir le Pont agricole. Accès du centre à la route du CAT-IME Belna : prévoir étude pour un pont passerelle pour piétons vélos et animaux de compagnie. Après le tracé définitif de la double voie, restera les impacts sonores très importants dans les deux sens, côté ville et côté champs.

Nom	Observation
<p>L74 M Thomas LE BRETON</p>	<p>Fourni le plan cadastral de sa parcelle au lieu-dit la Fourchette. Mon habitation se trouve à 26m de la route + route actuelle en décaissé. Pas de question mais cite un échange avec la DREAL du 07/07/2014. Son email initial du 28/06/2014 était : « Suite à la réunion de concertation sur l'aménagement de la RN 164 au niveau de Plémet , pouvez-vous me dire combien de mètres sont nécessaires entre une habitation et la bretelle d'accélération ou décélération au niveau de l'échangeur. »</p>
<p>O75 M Yves REJASSE 31 Branro Plémet</p>	<p>Ce projet est le fruit d'une réflexion ancienne qui ne tient pas compte des connaissances nouvelles que nous avons de l'avenir des transports en France et dans le monde.</p> <p>Nécessité de réduire notre consommation d'énergie fossile. Réflexion générale sur la production de pétrole, le réchauffement climatique et le transport de poulets depuis l'Afrique ! Pourquoi un besoin d'aller toujours plus vite et ce projet ne permet de gagner que 35 secondes pour les usagers ? Le tracé actuel de la RN164 coupe en deux les hameaux de Branro, La Fourchette, Bodiffé et Bos-Josselin</p> <p>Acceptation du projet avec résignation mais avec les demandes suivantes :</p> <p><u>BRANRO</u> La protection sonore prévue aujourd'hui à Branro (merlon de 2m de haut) est insuffisante car Branro Sud surplombe la route d'au moins 8m. Un double rideaux d'arbres élevés serait plus judicieux ainsi que la mise en place d'un revêtement silencieux (même si plus coûteux à entretenir).</p> <p><u>LA FOURCHETTE</u> L'échangeur de la Fourchette me paraît absolument relever de la folie : comment ignorer que la RD1 qui contourne Plémet a été construite précisément pour éviter le passage des camions près des habitations ?</p> <p><u>BODIFFE</u> Ce secteur doit être aménagé pour : - éviter la circulation des camions près de l'hôpital - permettre aux résidents de Belna, la Ville Guillaume etc. un accès sécurisé (piéton + cycliste) au centre village.</p> <p><u>BOS JOSSELIN</u> Le pont me paraît une évidente nécessité.</p>
<p>O76 M et Mme BRICHORY Le Breil Tual Plémet</p>	<p>Idem L77</p>

Nom	Observation
<p>L77 M et Mme BRICHORY Le Breil Tual Plémet</p>	<p>Le conseil municipal de Plémet a voté à l'unanimité moins une voix la position de l'échangeur au niveau de la ZA du Ridor afin d'assurer le bon fonctionnement des entreprises qui s'y trouvent. Pourquoi revenir sur cette décision à l'heure actuelle ?</p> <p>Nous défendons le projet de l'association créée par Yvon Ropert en 2014 : variante B0 prime avec un échangeur à la zone du Ridor et une entrée directe à Plémet par la rue de Rennes. Permet d'éviter la destruction de la maison Eludut</p> <p>Nous sommes appelés à traverser cette route tous les jours (voire plusieurs fois par jour)</p> <p>Important pour le village du Breil Tual, du quartier de Saint-Jacques et ses environs, les habitants de Coëtlogon, Goméné, Ménéac de conserver un accès direct à la RN164.</p> <p>L'association créée par Joseph CHAPEL a oublié l'existence du quartier de St-Jacques dans son étude qui prévoit une entrée à Plémet par la Rocade mais sans préciser par où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la route de Laurenan : cette route est très étroite, par conséquent dangereuse, ou alors il faut l'élargir. - par la ZA, ça ne semble pas être la bonne solution - par la mairie : nous voyons mal la circulation dans les deux sens au niveau du lotissement du Minerai et encore moins au niveau de la Mairie et face à l'école. - Il nous reste l'accès à Plémet par le rond-point de l'Escargot : pourquoi ne pas aller jusqu'à St-Lubin aussi tant qu'à faire. <p>Ce projet d'échangeur à la sortie de la Rocade avec une entrée à Plémet par la rocade nous éloigne vraiment du bourg de Plémet. Il pénalise les riverains mais aussi les commerçants (les habitants de Goméné et Ménéac qui viennent faire leurs courses à Plémet auront aussi vite fait d'aller sur Merdrignac).</p>
<p>O78 M MOUNIER</p>	<p>J'ai peur pour mon emploi et celui de mes collègues. Je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac pour accès au Super U.</p>
<p>O79 Mme CHAPRON</p>	<p>J'ai peur pour mon emploi et celui de mes collègues. Je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac pour accès au Super U.</p>
<p>O80 Mme PELLION</p>	<p>J'ai peur pour mon emploi et celui de mes collègues. Je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac pour accès au Super U.</p>

Nom	Observation
O81 M Quentin STAUB	J'ai peur pour mon emploi et celui de mes collègues. Je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac pour accès au Super U.
L82 Mme Yvette CADET Le Mineraie - Plémet	<p>Je ne comprends pas les évolutions du projet de 2x2 sur Plémet apportées par la DREAL depuis sa propre présentation de celui-ci en 2014.</p> <p>Le déplacement des échangeurs, prévus à l'origine aux extrémités de la Rode, apporte à mon avis, beaucoup de nuisances et de désagréments aux riverains surtout pour l'échangeur Est de la Fourchette.</p> <p>La jonction avec la Rode va se faire à proximité de maisons d'habitations, menaçant une d'entre elles de démolition ainsi que des emplois (assistantes maternelles) et apportera du bruit avec le passage de PL et d'engins agricoles traversant régulièrement la RN164.</p> <p>Ces gênes n'étaient pas présentes dans la solution DREAL de 2014 et dans tous les projets antérieurs.</p> <p>Si besoin d'une jonction entre la zone Nord et Sud du Ridor pour les entreprises mieux vaut penser à un pont qui n'aura pas de nuisances pour les riverains.</p> <p>Ne comprend pas la suppression du pont de Bos-Josselin qui paraissait pourtant utile à bon nombre d'agriculteurs et leur évitait de redescendre à l'échangeur de la Poterie parmi la circulation.</p>
L83 Mme LESTURGEON Rue des Fraïches - Plémet	<p>Manque de liaison entre son quartier et le CAT : Détour important pour les clients du CAT mais aussi pour les travailleurs de ce centre qui s'y rendent tous les jours à partir du Bourg. Favorable à la solution proposée par l'association de MR CHAPEL pour améliorer la sécurité et les temps de parcours.</p> <p><u>Échangeur Est</u> : Trouve aberrant de faire passer le raccordement de l'échangeur à la Rode à travers la Fourchette qui n'est autre que l'entrée de ville de Plémet. Démolition de la maison d'un jeune couple avec 2 enfants, proximité d'autres maisons et prend du terrain chez deux assistantes maternelles où se rendent de jeunes familles. La circulation passera entre ces maisons alors qu'ailleurs on élimine au maximum les véhicules dans les zones habitées...Incompréhensibles !</p>
O84 Mme ANBROUET	Nous avons peur pour nos emplois. Nous soutenons le maintien du pont à la Poterie et demandons une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac.

Nom	Observation
O85 Mme GICQUEL	Nous avons peur pour nos emplois. Nous soutenons le maintien du pont à la Poterie et demandons une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac.
O86 M RIVALLAIN	Souhaite le maintien du pont à la Poterie pour l'accès au Super U des habitants de la Ferrière. Si l'accès se fait plus haut, les gens iront à Loudéac et nous perdrons des emplois. Souhaite une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac. Souligne l'inquiétude des 45 employés du SUPER U.
O87 Mme BADOUAL	Je soutiens le maintien du pont à la Poterie et demande la création d'une bretelle d'accès dans le sens Rennes-Loudéac pour accès au Super U. J'ai peur pour mon emploi et celui de mes collègues.
O88 M ROPERT Pdt de l'association d'une alternative raisonnée à la variante n°1 de la RN164	Juin 2014 : la DREAL soumet le dossier de concertation pour le projet de la RN164 à Plémet et 3 variantes ont été proposées. L'association a été créée pour favoriser cette variante n°1 avec 4 arguments : la défense de l'intérêt des riverains, le développement de la ville de Plémet, la réduction des emprises agricoles et le coût global du projet. Au regard du tracé proposé en 2014, l'association a proposé des modifications par courrier à la DREAL + reçue et entendue. Le projet proposé actuellement répond à la philosophie que nous avons dessinée. Quelques points à étudier : - BOS JOSSELIN Après étude et discussions avec les éleveurs et agriculteurs de ce secteur, le franchissement de la RN164 par les échangeurs n'est absolument pas approprié. L'étroitesse de la VC8 ne permet pas le passage de deux véhicules lourds simultanément. Le passage des animaux n'est pas possible. On ne peut pas se permettre un tel oubli. Cela fait près de 30 ans que les agriculteurs de ce secteur attendent ce pont. Il serait inconcevable de ne pas le construire lors de ces travaux. Le coût de la construction y est moins élevé. - <u>LE PONT DE LA POTERIE</u> Prise en compte du bruit auprès du centre de rééducation de Bodiffé. Plantations d'arbres à hautes tiges. Prise en compte d'un chemin protégé pour les personnes accédant au CAT de Belna. - <u>LES TERRES et accès la ZA du Ridor</u> L'accès au village des Terres ne se fera que par la VC216. Les personnes arrivant de la Ferrière pour aller à la ZA du Ridor pourront emprunter la VC218 et VC217 par la Ville Guyomard.

Nom	Observation
	<p>- <u>L'ECHANGEUR EST</u> En 2014, l'échangeur était positionné à l'Est de la Fourchette. Seulement après études, cet échangeur ne répondait pas à toutes les attentes de circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * FIP et l'Escale pas desservis de façons optimales. * Impact sur des terres agricoles * impact sur deux habitations <p>Le positionnement retenu pour cet échangeur Est répond en tous points à celui que proposait l'association mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Destruction d'une habitation appartenant à M. ELUDUT * Coupure en deux du village de la Fourchette * Pollution sonore importante pour les résidents * Emprunte une part important de terrain pour les résidents Sud de la rue de Laurenan <p>Notre association propose la création d'une bretelle Sud venant longer la RN164 avec un rond-point distribuant les VL vers le centre-bourg par la rue de Rennes et les PL vers la Rodecad actuelle. (Variante B0 prime). Avantage de cette variante B0 prime :</p> <ul style="list-style-type: none"> * supprimer tous les défauts de la variante DUP * répondre point par point aux revendications des habitants de la Fourchette * favoriser la continuité des PL sans un arrêt franc au carrefour de la RD16 et de la RD1. Pas de bruit de freinage et de redémarrage et d'effet polluant. * pas besoin de refaire la RD16 * accès possible à une nouvelle ZA dans un délai de longue date * un certain nombre de propriétaires concernés acceptent de vendre leurs propriétés pour la construction de ce barreau Sud.
<p>O89 Mme Alexane MOUTY</p>	<p>Nous avons peur pour nos emplois. Nous souhaitons le maintien du pont à la Poterie et demandons une bretelle d'accès dans le sens Rennes Loudéac pour un meilleur accès au SUPER U. J'ai peur pour mon emploi et celui de mes collègues.</p>
<p>O90 Alain et Yolande TRAVERS 104 rue de Rennes Plémet</p>	<p>En 1980 la municipalité a créé une rocade pour contourner Plémet à seule fin qui n'y a moins de circulation pour le bourg. Et aujourd'hui vous coupez le village de la Fourchette en deux. Ce qui va donner un afflux de circulation par la rue de Rennes pour entrer dans Plémet. Nous ne sommes pas d'accord pour ce projet, c'est absolument dérisoire, ça n'a aucun bon sens et déménager une famille. Nous sommes pour le projet numéro 1 échangeur en bout de rocade.</p>

Nom	Observation
<p>L91 Annie Rault assistante maternelle</p>	<p>Je viens vers vous dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RN164. Ce projet est nécessaire pour la survie du Centre Bretagne, mais le problème qui se pose concerne pour ma part l'emplacement de l'échangeur Est.</p> <p>J'habite au 4 rue de Laurenan et je suis assistante maternelle et depuis des années, j'ai à la demande du service petite enfance du département sécurisé l'accès de mon habitation. Or au vue du plan actuel, une route qui rejoindrait la rocade couperait en deux un village et détruirait une belle habitation rénovée par un jeune couple et par la même occasion passerait devant notre propriété en empiétant sur notre terrain et en détruisant la sécurité obligatoire mise en place pour l'accueil des enfants et pour l'accès aux familles. Cette route existe déjà mais actuellement le flux n'est pas très important d'autant qu'elle est interdite aux camions de plus de 19 tonnes.</p> <p>Avec l'échangeur tel qu'il est prévu les camions auront la possibilité de rejoindre la rocade par cette route, donc plus de passage, plus de danger et un terrain sans sécurité au bord de route ?????</p> <p>Donc je sollicite auprès de la DREAL, si malheureusement ce plan était validé, la mise en sécurité de mon terrain demandée par la PMI, il en va de la possibilité de poursuivre mon activité et je sollicite également l'interdiction aux camions de plus de 19 tonnes d'emprunter cette voie, car ils pourront toujours rejoindre la route de Collinée par l'échangeur ouest. Sachez que quel que soit l'emplacement de l'échangeur Est, je suis impactée.</p>
<p>L92 SUPER U 35 signatures</p>	<p>Moi Alain Cadoret directeur du SUPER U de Plémet et la quarantaine de mes collaborateurs nous nous inquiétons pour notre activité et nos emplois. La mise en 2x2 voies de Plémet risque d'impacter la facilité d'accès de notre magasin et par conséquent sa fréquentation.</p> <p>Le SUPER U de Plémet est un des plus importants employeurs de la commune; il fournit aussi des emplois saisonniers à nos jeunes. Il est donc primordial que la 2x2 voies soit la plus favorable possible au main-tien de l'activité commerciale de la commune.</p> <p>Nous souhaitons donc fortement que le projet actuel avec le pont au niveau de la Poterie qui permettra à notre importante clientèle des communes avoisinantes de venir aisément au SUPER U (cf. carte de notre zone de Chalandise jointe).</p> <p>Nous souhaiterions également un tourne-à-droite dans le sens Rennes-Loudéac, avant le pont. Nous captions en effet un nombre important de clients de passage entre mai et septembre.</p> <p>Merci de tenir compte de nos doléances.</p>
<p>L93 Garage Le Ho</p>	<p>Pour faire suite à notre entrevue en mairie de Plémet le 02 décembre dernier et afin de compléter et appuyer notre volonté de défendre ce schéma de circulation au niveau du lieu-dit "la poterie" je vous présente ci-après notre entreprise qui doit son évolution et sa pérennité à ce lien direct avec le sud de la RN164</p> <p>Mon entreprise est un garage automobile et agricole de 10 salariés fonctionnant en étroite complémentarité sur 2 sites Saint-Etienne du Gué de l'Isle et Plémet Notre garage a été créé en 1963 sur la commune de Saint-Etienne du Gué de l'Isle distante de 13 km de Plémet et de 13 km de Loudéac.</p>

Nom	Observation
	<p>Or, la campagne et le schéma agricole se modifiant l'entreprise a du s'ouvrir et se présenter à une nouvelle clientèle. La question qui se posait alors était : aller vers Loudéac ou vers Plémet ?</p> <p>Au vu des orientations et des envies décisionnaires présentes depuis plusieurs années sur le canton qui allaient dans le sens d'une amélioration du lien notamment routier entre les communes du SUD de la RN164 et Plémet, notre choix s'est porté sur Plémet qui était une commune rurale la plus importante du secteur après Loudéac et aura un potentiel considérable.</p> <p>En effet la nationale après avoir longtemps été une barrière entre deux territoires s'est peu à peu ouverte puis sécurisée au niveau du lieu-dit La Poterie par :</p> <p>1- l'amélioration du réseau routier (la RD120 a fait l'objet de travaux continuels et importants)</p> <p>2- la création d'un rond point</p> <p>L'entreprise a ouvert un deuxième garage à Plémet en 1983 sur l'axe d'entrée du bourg et donc sur le passage d'une clientèle historiquement liée et attachée à notre activité. Nous fonctionnons ainsi sur nos 2 sites en complémentarité depuis 35 ans.</p> <p>De plus l'implantation du SUPER U sur cette même entrée de Plémet a contribué à favoriser l'attraction et l'intérêt de Plémet pour ces habitants qui auraient eu déjà sans ces aménagements routiers plus de facilité à se diriger vers Loudéac.</p> <p>Ainsi à force de communication, de présence sur le terrain, de service quasi-continu, nous avons pu fidéliser une clientèle qui nous est vitale et qui nous vient pour les 2/3 de ce côté SUD de la nationale.</p> <p>Comprenez bien que ce pont est pour nous un lien important, névralgique et conditionnel à la pérennité de notre entreprise.</p> <p>Concernant la bretelle au Nord de la RN164 avec un raccord ou un rond-point situé à l'arrière du centre de Bodiffé ; je pense qu'elle est importante pour notre activité et plus largement pour l'activité, l'animation et la vie en centre-bourg.</p> <p>En effet cette bretelle devrait éviter de dévier les flux internes au bourg vers la rocade.</p> <p>Cette petite circulation naturelle provenant de Laurenan et des lotissements de Plémet devrait permettre au bourg de pouvoir se présenter comme un lieu de vie sociale (école, sports, santé ...) et commerciale (magasins, services - assurances, banque, salon de coiffure ...) car passer par un centre bourg contribue à le faire connaître de ses habitants qui peuvent alors mieux s'identifier localement.</p>
<p>O94 M. Jérôme PERROQUIN, la Ferrière. CM. les Moulins.</p>	<p>Outre le maintien évident du pont de la Poterie, du pont agricole au Bos Josselin, je souhaite, par ailleurs, que la problématique des salariés de la zone du Ridor soit étudiée. Je pense, notamment aux accès à la ZA pour les gens de la Ferrière et ceux transitant par la Ferrière : Remonter au Super U, puis à l'échangeur, pour redescendre jusqu'en bout de zone à l'échangeur de la Fourchette, est un non-sens. Le trafic s'orientera certainement par Belna et la Ville Guyomard. Or cette voie n'est en aucun cas prévue pour un tel trafic. Croiser une voiture est déjà compliqué. Attention ! aux accidents aux fossés.</p>

Nom	Observation
O95 M (ou Mme) BOTAL	Habitant le quartier de Saint-Jacques je suis pour la première. Je ne me vois pas faire tout ce détour de plémet
O96 M Mme Marie MICHEL Le Breil Tual Plémet	id L97 Étant adhérents et adhérentes depuis la création de l'association RN164 d'Yvon Ropert, nous soutenons le projet du positionnement de l'échangeur entre FIP et l'Escale. Nous voulons surtout un accès direct pour rentrer dans Plémet par la rue de Rennes qui est la mieux adaptée pour desservir nos commerces (protéger ceux qui restent et essayer d'en attirer d'autres)
L97 M Mme Marie MICHEL Le Breil Tual Plémet	idO96 Étant adhérents et adhérentes depuis la création de l'association RN164 d'Yvon Ropert, nous soutenons le projet du positionnement de l'échangeur entre FIP et l'Escale. Nous voulons surtout un accès direct pour rentrer dans Plémet par la rue de Rennes qui est la mieux adaptée pour desservir nos commerces (protéger ceux qui restent et essayer d'en attirer d'autres).
O98 M Michel TERTE 81 rue de Rennes Plémet	Je suis riverain de la RD16. La rocade a été construite pour alléger la circulation dans l'agglomération de Plémet. Le but a été atteint. Avec l'échangeur implanté près du restaurant du Ridor tout ceci est remis en cause. En effet les véhicules légers qui empruntent tous les jours la rocade ne feront plus le détour et rentreront directement par la RD16, augmentant ainsi la circulation et les nuisances. Le projet induit également la démolition d'une maison qui vient d'être rénovée. La solution est le retour de l'échangeur là où était initialement prévu. L'accès à la zone d'activités du Ridor se ferait par une route parallèle à la 4 voies ce qui n'augmenterait pas la distance pour les véhicules désirant s'y rendre. Les 3 riverains concernés par cette nouvelle voie auront de toute façon les nuisances de la 4 voies qui pourront être atténués par des murs anti-bruits. Je souhaite que ces doléances soient prises en compte et que l'intérêt général l'emporte.
L99 Mme Delphine LE GOFF 40 Le Pas Plémet	Je me permets de vous écrire afin d'exprimer les craintes sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN164. D'un point de vue général je ne comprends pas le positionnement de l'échangeur Est (bruits pour les riverains, camions à travers les habitations, danger pour les assistantes maternelles). Je ne comprends pas également l'absence d'un pont agricole au Bos Josselin.
L100 M Eugène VROT 67 rue de Dinan Plémet	La mise à 2 fois 2 voies de la RN164 est une nécessité pour le développement du Centre Bretagne. Cette 4 voies va couper la commune de Plémet en deux. il sera nécessaire que les accès et les ouvrages soient bien positionnés pour la mobilité des usagers, leur sécurité et avec le moins de nuisances possible avec des trajets plus courts. 1er point l'échangeur est :

Nom	Observation
	<p>Cet échangeur doit être réalisé à l'extrémité de la rocade. Cette dernière devenue départementale est indispensable pour les différents accès vers Plémet et le raccordement de la RD792 et la RD1 Actuellement des problèmes sont signalés à Merdrignac avec la circulation des PL l'accès au plus court semble le meilleur pour le transit vers Kenervé (voir plan joint)</p> <p><u>2ème point l'accès au CAT-IME et des habitants des Terres, etc.</u> doit être raccordé au plus court. C'est à dire entre la voie de Bel-Air et l'ancienne voie qui traverse le centre de rééducation afin de raccourcir le trajet des enfants et de les sécuriser au maximum. Il semble inconcevable de les envoyer vers la RD1 dans la circulation des PL et autres véhicules. Environ 250 personnes sont concernées. Pour cela il est nécessaire de déplacer l'ouvrage de la poterie vers la voie de Bel Air. Bien sûr cette voie devra être réservée aux véhicules légers et aux piétons (voir plan joint)</p> <p><u>3ème point L'ouvrage de la Poterie</u> Cet ouvrage ne semble pas nécessaire du fait de la proximité de l'échangeur de la Ville Moisan. Il apportera de nombreuses nuisances au centre de rééducation ainsi qu'aux riverains vu la topographie des lieux. Qui plus est sera difficilement réalisable - le secteur est une zone humide et très sensible, comportant de très nombreux réseaux et exigeant un busage supplémentaire du Ridor. La maison de M ANDRE sera entourée de routes.</p> <p><u>4ème point Echangeur Ouest</u> Cet échangeur a une très grande importance pour les habitants de Plémet, de nombreuses personnes travaillant sur Loudéac et Pontivy et aussi pour le centre hospitalier. A partir de cet échangeur il semble indispensable de créer une voie pour rejoindre le RD1 et RD14. Cela évitera aux poids lourds de transiter par la Poterie et le bourg et d'éviter les nuisances (voir plan).</p> <p><u>5ème point Les passages agricoles pour la sécurité de tous où cela est nécessaire.</u> La clôture de chaque côté par un grillage afin d'éviter aux nombreux animaux de traverser les voies.</p>
<p>L101 Mme Bérengère LORAN BIGORNE L'optique du Méné Plémet</p>	<p>Par ce courrier je rejoins la demande des commerçants du Centre bourg et de la rue de la Liberté (garage Le Ho, Mme Le Ho architecte, M. Cadoret SUPER U ...) quant à la nécessité absolue de la présence d'un pont au lieu-dit la Poterie. En effet mon magasin est ouvert depuis 2003 et je compte une grande partie de ma clientèle au Sud de Plémet (La Ferrière, Le Cambout, Saint Etienne du Gué de l'Isle, Plumieux, La Trinité Porhoët, La Chèze, Coëtlogon). A savoir que l'aménagement</p>

Nom	Observation
	<p>du rond-point actuel à la Poterie a facilité l'accès à Plémet pour cette clientèle et on a remarqué que sur cette zone sud notre clientèle a augmenté d'où l'importance de lui conserver un accès facile.</p> <p>Sans ce pont lui permettant de rejoindre Plémet, je suis persuadée que ma clientèle ainsi que celle de mes autres confrères commerçants fuira vers Loudéac. Et je crains pour la pérennité de nos commerces.</p> <p>De plus concernant la bretelle au Nord de la RN164 avec un raccord ou un rond-point situé à l'arrière du centre de Bodiffé, elle me semble aussi importante pour mon activité mais aussi pour l'activité, l'animation et la vie dans notre centre-bourg. Cet accès permettrait de conserver une petite circulation qui permettrait de mettre en avant tous les atouts de Plémet au niveau social (écoles, salle de sport, maison médicale, maison de la petite enfance ...) mais aussi au niveau économique avec notre diversité de commerces : garages, bars, tabac, coiffeurs, opticiens, restaurateurs, supérette, fleuriste, traiteur, boulangerie, banques assurances.... Car seules les personnes ne passant pas le centre de Plémet peuvent connaître ses richesses et ainsi vouloir le pérenniser ou même vouloir s'y installer.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête et à mes inquiétudes quant à l'avenir du centre bourg de Plémet qui fait écho à celles des autres commerçants de Plémet mais aussi aux habitants qui apprécient nos services de proximité.</p>
<p>M102 Mme Maryse CHAIX maryse.chaix@aliceadsl.fr</p>	<p>Au nom de l'association "Pour une alternative raisonnée de la variante 1 de la RN164" présidée par Yvon Ropert, je vous remercie de bien vouloir joindre au courrier de l'association, déjà au dossier depuis décembre, le photomontage de la proposition dite B0 prime pour l'échangeur Est, soutenue par notre association, proposition qui demande à être plus connue. Je joins, pour plus de clarté, la lettre déjà au dossier. Je déposerai également ce document sous forme papier en mairie. (cf L25 du président de l'association M Ropert).</p>
<p>L103 Mme Brigitte JOSSE 3, place du Gal Leclerc commerçante</p>	<p>Je suis très surprise que le projet de 2x2 voies à Plémet ait pu changer à ce point depuis 2014.</p> <p>Le positionnement des échangeurs, à chaque bout de la rocade, me paraissait être une bonne solution.</p> <p>Je comprends aisément les inquiétudes des riverains de la Fourchette qui vont devoir faire avec une route coupant en deux leur quartier, apportant ainsi une circulation plus importante près de leurs habitations et donnant la possibilité à des poids-lourds de l'emprunter. En terme de sécurité, je ne pense pas que ce soit une bonne chose ni pour les riverains, ni pour les familles se rendant chez les assistantes maternelles de ce quartier, ni même pour les habitants de Laurenan venant à Plémet.</p> <p>Soucieuse du dynamisme de la commune, je suis très étonnée qu'on n'offre pas un moyen de transition plus direct aux jeunes du CAT, qui résident pour beaucoup en centre-bourg, ainsi qu'aux habitants des villages situés dans ce secteur (Les Terres, Belna,...).</p> <p>Si ce projet doit apporter un développement économique à notre région, il ne faut pas que cela se fasse au détriment du bien-être et de la sécurité des résidents, qui amènent leur contribution chaque semaine à nos commerces.</p> <p>En espérant que ces remarques vous interpellent.</p>

Nom	Observation
<p>L104 M Mme MORIN 9 rue de Goudebin Plémet</p>	<p>Nous ne sommes pas d'accord avec le projet de la mise à 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de Plémet tel qu'il est présenté actuellement. Nous ne nous étions pas prononcés via la concertation car le doublement sur place nous paraissait une bonne proposition ainsi que l'échangeur Est placé en amont au niveau de la rocade. Mais voilà qu'une minorité a réussi à déplacer cet échangeur entre FIP et l'Escaie créant ainsi des nuisances sonores. Nous nous situons à 200m de ce rond-point avec un chemin goudronné ce qui augmenterait le passage de voitures et de camions. Nous avons déjà remarqué une augmentation de la circulation sur la route provoquant une nuisance sonore. Nous constatons qu'aucun bruit n'a été prévu et déjà nous entendons très bien la RN164.</p>
<p>O105 M Mme Pascal HERVE et leurs filles 35 la Nouette Plémet</p>	<p>Étant habitants de Saint-Jacques nous ne souhaitons pas faire un très grand détour pour accéder au bourg de Plémet sachant que l'axe principal est la Rue de rennes, nous voulons toujours pouvoir passer par cette route qui pour moi est la rue principale de Plémet. Sachant que si il faut faire un grand détour les commerces de Plémet en souffriront car nous ne nous embêteront pas avec ces détours. Plémet se meurt et il ne faudrait pas qu'il meurt complètement.</p>
<p>L106 M Mme Loïc HUET 11 La Bréhaudière Plémet</p>	<p>Nous tenons à soutenir la version B04 concernant la mise en 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de Plémet - Les Moulins proposée par l'association d'une alternative raisonnée de la variante n01 de la RN164 pour l'aménagement du secteur de Plémet, présidée par monsieur Yvon ROPERT et également soutenir le positionnement de l'échangeur Est à côté de la zone d'activités économiques du Ridor pour permettre de continuer de développer cette zone pour que de nouvelles entreprises puissent s'installer. Nous demandons en tant que riverains concernés par ce projet que le maître d'ouvrage prenne en charge les travaux pour diminuer les nuisances sonores en installant un vitrage isolant phonique au niveau des fenêtres de tous les riverains.</p>
<p>O107 Mme Aurore CLISSON La métairie d'en haut Plémet</p>	<p>Je pense que le plan proposé n'est pas approprié à la commune et à ses habitants. Peut-être faut-il revoir sur le terrain !!!</p>
<p>L108 M Mme EON Roger et Denise M EON Mickaël exploitant agricole</p>	<p>Nous sommes concernés par le projet une 4 voies ç ne se trace pas pour une vie, c'est éternel.c'est l'échangeur Et qui est préférable plus direct pour le côté Plémet, Coëtlogon et Goméné et ne coupe pas le village de la Fourchette en 2 ni destruction de maison ;il faut bien réfléchir. Un pont pour Blena pour plus de sécurité, plus facile d'accès.Le Bos Josselin un pont pour ce village pour les désenclaver Il faut faire des ponts pour désenclaver Plémet. La « 4 voies centrale » sera à l'avenir la plus fréquentée de Bretagne.</p>

Nom	Observation
<p>O109 Mme Nicole GUILLARD</p>	<p>Venant de Saint-Jacques, pour nous rendre au centre de Plémet, l'idéal pour nous est de prendre la rocade puis direction Plémet par la route de Laurenan, et non pas de se rendre jusqu'au rond-point de l'Escargot comme nous l'avons entendu dire. Il faut bien se mettre dans la tête que ce trajet sera répété plusieurs fois par semaine.</p>
<p>L110 M Joseph CHAPEL Président de l'association RN164 pour la défense de l'intérêt général plémétais</p>	<p>Cf. L45 - même texte.</p>
<p>L111 Mme Rachel LEROUX- FLAGEUL 4 rue de Laurenan</p>	<p>Je me permets de vous écrire afin d'exprimer les craintes sur le projet de raccordement de la rocade à partir de l'échangeur Est, si celui-ci est positionné dans la ZA du Ridor comme prévu dans le projet de la DREAL.</p> <p>Tout d'abord, ce positionnement va couper le village de la Fourchette en deux, démolissant une maison, rasant de près certaines et impactant en bruit bon nombre d'entre elles.</p> <p>Cet aménagement dit de sécurité pour la RN164 ne le sera donc pas pour notre quartier, ni malheureusement pour ma profession</p> <p>En effet, tous les camions qui partiront de la ZA du Ridor pour prendre la direction de Lamballe, Collinée emprunteront cette voie qui est, depuis de longues années, interdite aux Poids-lourds.</p> <p>De ce fait, ils croiseront de jeunes mamans emmenant leurs jeunes enfants en garde à mon domicile ou à celui de ma voisine (même profession). Agréées pour 4 enfants chacune, ce ne sont donc pas moins de 20 passages par jour, réalisés par ces familles.</p> <p>Comment en terme de sécurité, peut-on faire se croiser des camions de 40 tonnes et des véhicules légers familiaux sur une route bordée de résidences ?</p> <p>L'accident impliquant une toupie béton rue de Rennes, aux heures d'école, il y a quelques semaines n'est-il pas un exemple éloquent du danger des poids-lourds en milieux urbanisé ?</p> <p>Le développement économique qui doit soit disant accompagner cette mise à 2x2 voies, ne semble pas être pour nos deux foyers. Le danger provoqué aux abords de nos domiciles va sûrement refroidir ces familles qui risquent d'envisager d'autres adresses de garde pour leurs enfants. Il sera donc difficile de poursuivre notre profession et donc de vivre correctement financièrement pour nos deux foyers.</p> <p>Notre métier est très encadré, en termes de sécurité, pour l'accueil des enfants. Le fait de nous prendre du terrain sera très certainement une raison supplémentaire, lors de contrôle, pour nous imposer l'entourage de notre terrain, chose qui est pour nous aujourd'hui impossible à réaliser financièrement.</p>

Nom	Observation
	<p>Un point plus technique nous interpelle également sur le projet, au sujet du mur anti-bruit réalisé à hauteur de notre quartier. Nous adhérons bien évidemment à son élaboration pour notre qualité de vie et celui des enfants que nous accueillons, et souhaiterions qu'il soit même allongé au niveau distance vu les effets positifs annoncés par la DREAL.</p> <p>Ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi faire un élément protecteur du bruit entre la RN 164 et les habitations, alors que derrière, les véhicules et surtout les poids-lourds, vont passer de l'autre côté de ce mur entre ces mêmes maisons ? La mesure protectrice n'aura donc pas tout l'effet promis !!!</p> <p>A ce jour, les poids-lourds prenant la direction Lamballe-Collinée, remontent au Bos-Josselin pour emprunter la rocade. L'échangeur Ouest se rapprochant de la ZA du Ridor, cela ne semble pas bousculer les habitudes et représente même un gain de temps et d'argent pour ces utilisateurs.</p> <p>Je m'interroge donc sur le bien-fondé de rejoindre l'échangeur Est à la rocade à travers les habitations de notre quartier, puisque à ce jour, cette jonction n'existe pas et que les entreprises de la zone n'en ont jamais fait la demande.</p> <p>Pour terminer, les gens défendant ce projet, argumentent qu'avec l'échangeur entre FIP et le restaurant L'Escale, la ZA sera remplie et que celle-ci se développera par la suite sur les terrains situés avant la rocade. Pourquoi défendre ces terres agricoles aujourd'hui pour les prendre demain ?</p> <p>Et comment sera desservie cette zone ?</p> <p>Si ce n'est par une nouvelle route découpant encore notre quartier, je crains fort que ce ne soit par cette desserte prévue par la DREAL , ce qui emmènera encore plus de trafic, de bruit et de danger !!!</p> <p>Les variantes 2 et 3 du projet initial passant plus au sud ont peut-être été sous-estimées et abandonnées un peu vite. Elles représentent, à mon avis, des choix plus sécurisant pour l'ensemble du tracé et permettent d'agir de façon préventive contre les nuisances aux riverains plutôt que d'une manière curative.</p> <p>Si malheureusement ce projet voyait le jour, je demande au maître d'ouvrage de prendre en charge financièrement les travaux et aménagements nécessaires pour combler les nuisances sonores et de sécurité, préjudiciables à mes conditions de travail et à l'accueil des enfants (ouvertures isolantes de qualité pour les décibels, clôture du terrain pour la sécurité ...).</p>

Nom	Observation
	Ce sont, toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, qui me font craindre pour l'avenir de mon foyer et qui me laisse penser qu'une autre solution, que celle proposée par la DREAL, est indispensable pour notre bien-être et surtout pour notre sécurité et celle des jeunes mamans et de leurs enfants. Merci pour votre attention.
O112 M Michel CHAPRON Saint-Jacques Plémet	Le doublement de la RN164 sur place est un très bon choix. Pour ce qui est des échangeurs nous assistons à un duel entre 2 associations chacune à visée personnelle voir politique par certains meneurs. En tant qu'habitant de Saint-Jacques je souhaite comme les gens de ce secteur l'entrée vers la ville par la Fourchette depuis la rue de Rennes qui est déjà aménagée et surtout pas par le secteur opposé avec les préjudices que cela nous causerait. C'est une aberration que de vouloir supprimer l'accès par la Fourchette. Nous payons des impôts pour être bien servi et non pour être lésé.
O113 M Mme GOUJON Robert La Pierre plémet	Lors de la présentation du projet de mise en 2x2 voies de la RN164 en 2014 le pont et l'échangeur Est étaient proposés en bout de rocade Est nous impactant dans la parcelle YB48. Nous étions d'accord. Pour le développement de la commune de Plémet il est indispensable que le pont et l'échangeur soient ramenés a projet initial (2014). Si l'échangeur Est devait nous impacter dans la parcelle YB48 au visu de la maison située à la Pierre nous demandons une protection anti-bruit, visibilités et autres. Nous ne voulons pas de la proposition B0 NB Le tunnel du Clos Aubin en la commune de Laurenan risque d'amener une plus grande charge de circulation sur la route Plémet - Laurenan. (demande de bretelles d'entrée et de sortie pour le dit tunnel).
O114 Docteur Le Maguet Médecin Commandant pompiers	L'axe Nord Sud au niveau de la Poterie doit être conservé sans être obligé de faire des détours. Professionnel de santé - au moins 1/3 de nos patients habitent au Sud! L'urgence vitale doit nous permettre d'aller au plus court ! Le pont agricole (à 1 voie) au niveau du carrefour existant au Bos Josselin éviterait les nuisances sonores aux riverains sans obligation de faire des murs anti-bruit! Au niveau de la Fourchette pourquoi faire compliqué alors que la version de l'échangeur D satisfait la majorité des riverains! d'autant que l'accès à la rocade desservant Collinée et Plessala seront d'accès beaucoup plus facile ! L'impact sur le village de la Fourchette sera moindre.
L115 M Yvon ROLLAND 77 La Rangée-Fahelleau Plémet yvonrolland77@orange.fr	Je vous fais part, tout d'abord, de mes interrogations quant à la nécessité même d'un tronçon à deux fois deux voies. En effet quel sera le gain de temps sur une si petite distance et, le cas échéant, pour quelle augmentation de CO2 et de nuisances sonores ? Combien de surface de terres agricoles seront encore bitumées ? Cependant la question n'étant plus actuellement, d'être "pour ou contre" cette deux fois deux voies, j'ai assisté aux réunions publiques organisées par l'Association RN164, pour la défense de l'intérêt général au cours desquelles j'ai entendu des gens

Nom	Observation
	<p>responsables, et des gens "de terrain", peser le pour et le contre de chaque proposition d'aménagement. J'ai également été attentif aux explications de la DREAL.</p> <p>Suite à cela, et puisque le projet doit se faire, je ferai les remarques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est à souhaiter que les "décideurs" choisissent un revêtement anti-bruit et pourrait envisager un bitume solaire (voir Tourouvre au Perche en Normandie) - la construction d'un mur anti-bruit me laisse sceptique (son efficacité contre les nuisances sonores reste à prouver, quant à son esthétique tout est déjà prouvé)! - la construction d'un pont agricole au Bos Josselin, comme celle d'un pont après l'actuel carrefour de la Poterie en direction de Rennes, me semblent absolument nécessaires (la seconde, pour principalement assurer la sécurité de ceux qui habitent et/ou travaillent à l'IME et au CAT de Bel-Air/Belna) - il me semble, enfin, que la rocade actuelle n'est pas suffisamment "utilisée" dans le projet : le rôle de cette rocade n'était-il pas de détourner de l'agglomération de Plémet le trafic routier notamment, celui des poids lourds ? Or, construire un pont à la Poterie, c'est "ramener" la circulation - donc des camions - vers le centre-bourg, avec son lot de nuisances sonores pour le Centre de Rééducation et pour les habitations de l'entrée de Plémet, ce que je trouve inacceptable, tout comme je trouve inacceptable de couper en deux le village de La Fourchette et de détruire une maison dans ce quartier. Pour ces raisons, j'abonde dans le sens de l'Association RN164 qui propose que l'échangeur Est soit au niveau de la rocade actuelle. <p>Merci de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans votre rapport.</p>
<p>L116 Mme Véronique COUSIN 26 Les Princes Plémet</p>	<p>Je suis favorable aux demandes formulées par "L'association RN164 , pour la défense de l'intérêt général". Je dépose un courrier mentionnant mes remarques.</p>
<p>L117 M Mme Christophe et Carine RIO le Breil Gourio La Preussaye</p>	<p>Nous nous permettons de vous écrire afin d'exprimer nos craintes par rapport au projet de la 2x2 voies de la RN164.</p> <p>D'un point de vue général nous ne comprenons pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le positionnement de l'échangeur Est qui passe au travers du quartier de la Fourchette ce qui occasionne du bruit pour les riverains, un réel danger pour les assistantes maternelles (dont la nôtre) sans parler des camions qui vont traverser sans cesse ce quartier, je suis chauffeur à VAPRAN et nous allons devoir passer par là tous les jours en camion. - étant parent d'un enfant handicapé nous ne comprenons pas l'absence de pont entre l'IME (Belna) et le bourg de Plémet, l'accès au niveau de la Poterie pour les communes comme SUPER U et le garage LE HO dont je suis secrétaire, l'accès doit être direct à la Poterie afin d'inciter les gens à passer devant ses commerces afin qu'ils ne soient pas lésés de leur clientèle. <p>Merci de prendre nos recommandations en compte.</p>
<p>M118 Mme Dany HEU</p>	<p>Permettez-moi de vous adresser quelques remarques dans le cadre de l'enquête publique prenant fin le 06/01/2017 concernant le projet de 2x2 voies de la RN 164.</p>

Nom	Observation
	<p>Après avoir participé à diverses réunions publiques et regardé attentivement les différents plans proposés, mon avis rejoint celui de nombreux plémétais, à savoir décaler l'échangeur EST vers la rocade existante, ce qui semble être le tracé le plus logique et naturel.</p> <p>Se relier à cet axe existant permettrait d'éviter le flux de circulation près des zones pavillonnaires et résidentielles et semble plus judicieux pour diverses raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du point de vue de la sécurité des habitants il est préférable d'éloigner la circulation sur cette zone "dédiée" - pour éviter de dénaturer un village, celui de la Fourchette - pour éviter d'avoir à supporter plus de bruit - pour s'éloigner de la pollution et respirer le moins possible de gaz d'échappement <p>Lorsqu'on pense à ces changements on pense à notre génération mais surtout à celles à venir auxquelles on souhaite le meilleur et auxquelles on ne souhaite surtout pas laisser de cadeau "empoisonné". Dans ce projet global, il importe de tenir compte de la sécurité de tous et de la préservation de l'environnement afin d'en tirer plus de bénéfices que de dommages.</p>
<p>L119 M Gérard PROVOST</p>	<p>En préambule je tiens à féliciter la DREAL pour la présentation du projet à la salle des fêtes. En effet, votre représentant connaissait bien son sujet.</p> <p>Aussi je me permets de vous suggérer quelques suggestions en partant d'ouest en Est (ci joint un plan)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) un pont agricole au Bos Josselin semble impératif. Comment faire traverser la 2x2 voies aux troupeaux sans cela ? 2) Échangeur Ouest : Pour raccorder la RD1 directement à l'échangeur, deux possibilités semblent envisageables <ul style="list-style-type: none"> - en contournant la station d'épuration - en longeant la 2x2 3) Un pont (face à la route des Terres) uniquement pour les voitures légères, motos, vélos et piétons me paraît nécessaire. Cela nous servirait à desservir les villages cotés sud de la 2x2 voies et surtout faciliterait l'accès des centres CAT-IME. Rappelons que 250 personnes minimum traversent matin et soir cette voie sans compter les visiteurs des dits centres. 4) Possibilité de suppression du pont prévu à la Poterie : Du fait de la création du pont mentionné ci-dessus et du raccordement direct de la RD1 à l'échangeur Ouest, le pont prévu à la Poterie n'aurait plus lieu d'être, entraînant je présume d'importantes économies.

Nom	Observation
	<p>En revanche un rond-point serait le bienvenu à la jonction de la bretelle desservant l'échangeur Ouest et l'entrée de Plémet (face à la gendarmerie)</p> <p>5) Échangeur Est : Il peut être placé à côté de la zone artisanale mais à mon sens n'est pas compatible avec le village de la Fourchette (bruit en perspective). Par ailleurs une maison serait à détruire si aucune autre solution n'était trouvée pour déplacer l'échangeur. Aussi, la meilleure alternative serait selon moi de raccorder l'entrée Est de Plémet en longeant la 2x2 voies jusqu'à la rue de Rennes et prolonger jusqu'à la rocade Est prévue à cet effet de longue date (cf. croquis 5). En espérant que ce courrier puisse retenir votre attention.</p>
<p>L120 M Mme Sylvain RIO 10 rue de Saint-Jacques Plémet</p>	<p>Je me permets de vous écrire afin d'exprimer mes craintes sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN164.</p> <p>D'un point de vue général je ne comprends pas la position de l'échangeur Est:</p> <ul style="list-style-type: none"> - bruit pour les riverains - démolition de maison d'habitation - camions à travers les habitations - danger pour les riverains avec maison où il y a des enfants <p>Et pour ma part qui habite sur la commune de Coëtlogon avec 2 enfants qui sont scolarisés sur la commune de Plémet, l'échangeur au niveau du Breil Tual était une solution idéale pour l'accès à la commune de Plémet. Merci pour votre attention.</p>
<p>L121 M Armel MINIER Les Prés Ferrons Plémet</p>	<p>Comment peut-on oser faire revenir la circulation dans l'agglomération de Plémet, aussi bien à la Fourchette et dans la rue de la Liberté au pied du Centre de Rééducation. Les aînés l'avaient écartée, en construisant la rocade dans le cadre du remembrement dans les années 80.</p> <p>Ce projet, aujourd'hui est fait que pour des intérêts personnels. Où sont les vraies valeurs ? " l'argent ou la sécurité des personnes"</p> <p>Ce projet est incohérent, il oublie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - couper un village en deux, détruire une maison - ramener le trafic dans la rue de Rennes et de la Liberté pour les engins agricoles et les voitures - le centre de rééducation : penser à la tranquillité des malades

Nom	Observation
	<p>- oublier les villages de Coëtmieux, Belna et les Terres - mais surtout oublier les jeunes de l'EPMS et leurs encadrants.</p> <p>Je ne pense pas que l'État puisse cautionner un tel projet et engager sa responsabilité sur la sécurité des personnes. Je rejoins l'association "RN164 pour la défense de l'intérêt général" avec toutes les remarques et partage leurs propositions</p> <p>Je suis consterné par la position de la municipalité de Plémet, qui aujourd'hui, n'accepte pas les propositions de cette association, elle compte plus de 200 adhérents et a récolté 1000 signatures pour leur pétition. "Où est la démocratie". Pétition jointe.</p>
<p>L122 M Marc LE FUR Député</p>	<p>Je me permets de vous saisir d'un dossier qui me tient à cœur de longue date, celui de la demande constante et ancienne afin que Plémet fasse l'objet d'une déviation de la RN164. En l'état de la situation, deux points qui ont été soulevés par la population nécessitent une réelle prise en compte.</p> <p>D'une part, à la hauteur du village du Bos-Josselin, un pont est nécessaire à l'usage des matériels agricoles permettant ainsi de ne pas couper en deux des exploitations qui s'étendent de part et d'autre de la RN164. D'autre part, en l'état du projet, les nuisances et désagréments pour le village de la Fourchette sont tout à fait excessifs. Le projet met notamment en cause l'existence de la maison de M et Mme ELUDUT, jeune couple propriétaire. Il convient de trouver une solution qui garantisse l'existence de la maison et la tranquillité du village. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces deux remarques dans votre rapport.</p>
<p>O123 M Michel POUPIAUX M Michel DENIS plus une autre personne habitant au 101 et 103 rue de Rennes</p>	<p>D'accord pour l'aménagement de l'échangeur de la Fourchette tel que prévu par le dossier à l'enquête (échangeur Est)</p>
<p>L124 Pétition des habitants des Terres M Mme Lulbin au 71 M Mme Guillard au 79 M Mme Baud au 69</p>	<p>Village "Les Terres"</p> <p>Situé à 1,1km du centre-ville, et subissant déjà les nuisances sonores de la RN164, les résidents du village disent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non à la fracture territoriale et ses conséquences - Non à l'isolement au fond d'une impasse, l'accès se faisant par "Belna" par une route non conforme - Non à l'éloignement du centre-ville, dans ce projet, un déplacement en centre-ville nous coûtera 10 km aller-Retour

Nom	Observation
<p>M Mme Corbreil au 83 M Le Piouffe et Mme Cadin au 81 M Le Blay au 77 M PJ Cole Brown Mme Jean au 67 M Nicot au 75 M Lulbin au 48 les Fraiches</p>	<p>- Non à la dévalorisation phénoménale de notre patrimoine immobilier conséquence inéluctable de ce projet. Qui voudra acheter nos maisons dans ces conditions ? C'est la mort du village.</p> <p>Avec l'impasse la sécurité des personnes et des biens seront défaillantes, car en cas d'incendie nocturne les moyens déployés seraient paralysés au cœur du village, le demi-tour étant impossible sur place.</p> <p>Ce projet n'est pas acceptable et doit être amendé.</p> <p>Nous demandons qu'une liaison enjambant la RN164 vienne désenclaver le village et rétablisse notre proximité limitant ainsi les conséquences que nous n'acceptons pas, cette liaison avec le centre-ville serait mutualisée avec les usagers de l'ESAT de Belna (véhicules sans permis - deux roues et piétons) et de l'IME en raccordant la route des Terres à celle de l'Avenue. Cet ouvrage est primordial pour rétablir la cohérence du territoire de la commune et serait bénéfique pour "Belna, La Ville Guyomard, La Cornadière, Le Gué Daniel, Coetieux".</p>
<p>L125 Pétition signée par 32 personnes déposée par M Jean-Yves CHAIX et Michel CHAPRON Saint-Jacques</p>	<p>Maintien d'un accès direct et sécurisé au centre-ville de Plémet pour les habitants du quartier de Saint-Jacques - lettre collective</p> <p>Nous habitons dans un des différents villages du quartier de saint-Jacques situé au sud-est de la RN164 traversant Plémet. Notre quartier comprend environ 15 villages (voir carte et plan de déplacement ci-joint)</p> <p>Il nous est indispensable de conserver un accès direct et sécurisé vers le centre-ville de Plémet, tel qu'existant pour notre quartier, par la rue de Rennes.</p> <p>La plupart d'entre nous traversons quotidiennement la N164, pour nous rendre au centre-ville de Plémet, pour déposer les enfants çà l'école, pour utiliser les différents services existants : commerces, Mairie, La Poste ...D'autres villages environnants de Plémet ou d'autres communes sont aussi amenés à utiliser ce même itinéraire : Coëtlogon, Goméné, Ménéac,...</p> <p>Pour nous rendre au centre-ville, en disposant d'une route équivalente à l'actuelle, nous ne voulons pas d'un projet nous conduisant à contourner Plémet par le côté "nord, nord-est" où se trouvent actuellement les seules routes semblables à l'existante, comme envisagé par certains (cf articles de la presse locale du 16 et 17 décembre 2016 ou lors de réunions publiques). En effet ces propositions indiquent que pour le côté Est de Plémet , "....distribuer le flux des véhicules par les différentes entrées de Plémet situées sur la rocade". Ce projet n'indique pas par où exactement se feraient ces entrées dans Plémet :</p> <p>- Par la route de Laurenan ? Cette route est très étroite, en particulier entre deux maisons, par conséquent dangereuse, ou alors il faut l'élargir,</p>

Nom	Observation
	<p>- Par la zone artisanale de Jéguet ? Cet accès n'est pas direct vers le centre-ville, avec obligation de bifurquer plusieurs fois d'une route à l'autre,</p> <p>- Par la Mairie ? La circulation au niveau du lotissement du minerais et au niveau de la Mairie puis des écoles, ne permet pas non plus un accès automobile fluide et sécurisé,</p> <p>- Reste donc l'accès au centre-ville de Plémet par le côté "nord, nord-est" de Plémet, le rond-point de l'Escargot ou aller jusqu'au carrefour accidentogène de Saint-Lubin.</p> <p>De plus venant du quartier Saint-Jacques, une absence de tourne à gauche sur la rocade pour se diriger vers le centre-ville nous ré-exposerait à nouveau à des accidents que notre quartier connaît depuis toujours sur la RN164 lorsque nous venons de l'Est.</p> <p>Ce projet de contournement par le Nord-Nord Est pour entrer dans le centre-ville de Plémet par une route sécurisée, nous éloignerait donc du bourg de plusieurs kilomètres aller-retour, avec en complément une retombée sur la fréquentation des commerces de Plémet, cette déviation nous encouragerait à nous déplacer vers les autres communes de Merdrignac ou de Loudéac. Elle impacterait en outre sévèrement la valeur des maisons du quartier.</p> <p>Espérant que notre démarche nous permettra de conserver notre accès direct à notre centre-ville, par la rue de Rennes. Copie Presse, plan quartier.</p>
<p>O126 M Damien BLANCHARD Président des Jeunes Agriculteurs des Côtes d'Armor</p>	<p>En soutien à M Marcadé Yven et aux jeunes agriculteurs, demande que l'échangeur se fasse sur le terrain de la CIDERAL (Échangeur Est) afin de préserver les terres agricoles notamment exploitées par de jeunes agriculteurs. Les parcelles exploitées par M. Marcadé sont de très bonne qualité agronomique contrairement aux terrains de la CIDERAL. Maintien de l'échangeur Est tel que prévu dans le dossier.</p>
<p>L127-1 Lettre commune des agriculteurs impactés par la mise en 4 voies de la RN164 Stéphane Le Mée EARL de la Bossette Yven Marcadé Joseph Duros Gaec Ville Gaudouin</p>	<p>Nous, chefs d'exploitation agricoles impactés par le tracé de la RN164, nous nous sommes réunis et concertés et vous apportons nos questions et suggestions sur les points suivants afin de pouvoir exercer notre travail dans les meilleures conditions.</p> <p>- Pourquoi une absence de clôture le long de la 4 voies entre le Lié et Le Bos Josselin ? (où est la sécurité?)</p> <p>- Nous souhaitons la construction d'un pont d'une largeur minimale de 4 mètres afin de permettre l'accès à tous les engins agricoles au lieu-dit le Bos Josselin dans le but de rejoindre l'ancienne rocade et Le meur. Il faut savoir que la plupart d'entre nous, possèdent la majorité de leurs terres de l'autre côté de la 4 voies. Nous nous rendons quotidiennement sur ces parcelles afin de nourrir nos animaux et cultiver nos bêtes, et ce, plusieurs fois par jour. Pour nous, la construction de ce pont est indispensable.</p>

Nom	Observation
François Le Maître EARL Le Maître SCEA Morel Bizet Jean Martin EARL de Bodiffet François Morel Le Perruchet	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'envisagez-vous pour la desserte des voies communales actuelles entre la Poterie et la ZA du Ridor afin qu'elles soient adaptées au passage de tous les engins agricoles ? Y- a-t-il la possibilité de création de routes ? - Qu'envisagez-vous pour la desserte des parcelles qui s'effectuee directement sur la RN164 ? Quelles solutions pour sortir de celles-ci ? - La création des échangeurs et la route impacte directement notre foncier agricole. Quelles compensations nous proposez-vous pour la perte de ces surfaces tout en sachant qu'il n'est pas envisageable pour nous de compensation financière. La commune de Plémet ne possède pas de réserves foncières. La surface qui pourrait être disponible se situe dans la zone du Ridor et appartient à la CIDERAL. <p>Pour nous, 1 ha de perdu = 1 ha récupéré dans la proximité de notre exploitation : nous tenons à conserver nos surfaces identiques (des hectares en moins = perte de revenus, perte de droits à produire, perte de plan d'épandage, ...).</p> <p>Merci de prendre en compte nos questions et nos suggestions.</p>
L127-2 Lettre déposée par M Daniel GOUYETTE - demande collective concernant le village de Bos Josselin (23 signatures)	<p>Village du Bos-Josselin Souhaité depuis plusieurs décennies, envisagé dans le cadre de la mise à 2 fois 2 voies de la RN164 (réunion du comité de suivi du 19 juin 2015) le pont du Bos-Josselin a été finalement abandonné dans le projet soumis à l'enquête publique.</p> <p>C'est inacceptable et les conséquences seront nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perte de temps : plus de 800 kms de trajets supplémentaires pour les exploitants agricoles, - augmentation des charges malgré les compensations financières insuffisantes et temporaires - problème de sécurité : passage obligé des engins agricoles par l'échangeur Ouest qui sera très fréquenté et accessibilité à l'échangeur par des routes étroites <p>Indispensable aux agriculteurs pour rétablir la desserte des terres et à tous les riverains pour maintenir un passage Nord-Sud à l'Ouest de Plémet, nous demandons que le pont soit réintégré au projet.</p>
O128 M Jean MARTIN EARL de Bodiffet	<p>Souhaiterait qu'il y ait une voie parallèle pour aller d'un échangeur à l'autre. Demande que les talus soient mis en place avec clôtures. RD 1 (Trinité Porhoët - La Chèze) demande des accès directs des champs sur la départementale, deux: 1 au niveau du bois et l'autre à l'opposé où se trouve le chemin).</p>
L129 M Mme Gilbert LAINE 89 rue de Rennes	<p>Ci-joint mes remarques et souhaits sur le projet proposé de la future 2 fois 2 voies de la RN164 sur le secteur de Plémet. Les arguments à l'encontre du projet <u>Position de l'échangeur EST</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - présence d'une douzaine d'habitations occupées à moins de 100 mètres de la voie - création d'un carrefour accidentogène à l'intersection avec la rue de Rennes

Nom	Observation
	<p>- fortes nuisances sonores et visuelles sur ce nouvel axe positionné à 50 mètres de notre habitation et traversant le hameau par le retour de la circulation des poids lourds jusqu'à présent interdite rue de Rennes et de Laurenan</p> <p>- intensification notable du trafic automobile rue de Rennes pour la desserte de Plémet</p> <p>- disponibilité foncière restreinte entre le restaurant l'escale, les bâtiments hébergent l'entreprise FIP, un cours d'eau et une zone humide</p> <p>depuis de nombreuses années nous subissons déjà la circulation des poids lourds et engins agricoles rue de Rennes et de Laurenan en contradiction avec l'interdiction de circuler prise à leur rencontre sur ces 2 voies puisqu'il leur est aussi interdit de couper la RN164 pour emprunter la rocade RD1 en direction de Collinée</p> <p>- création d'un mur anti-bruit en bordure de la RN164 à partir de la propriété de M et Mme GUTHIER jusqu'aux locaux de l'entreprise FIP après avoir ouvert un axe ouvert à la circulation des poids lourds en plein hameau</p> <p>- une croix répertoriée et classée située sur l'accotement de la rue de Laurenan a généré par le passé des contraintes à l'égard des riverains dans divers projets d'aménagements extérieurs et autres travaux de rénovation. Toujours classée à ce jour, elle se trouverait à une quarantaine de mètres de la nouvelle voie</p> <p>Au mois de juin 2014, lors de la présentation par la DREAL de la variante n°1 du projet en mairie de Plémet, l'échangeur EST était implanté au niveau de la rocade RD1, pourquoi a-t-il été déplacé ?</p> <p>Les arguments en faveur du positionnement de l'échangeur est au niveau de la rocade RD1</p> <ul style="list-style-type: none"> - beaucoup moins de riverains impactés - infrastructure nettement plus sécurisée, pas de carrefours dangereux - accès direct à la rocade RD1 - accès direct vers Coëtlogon - 4 routes existent déjà pour desservir Plémet via la rocade RD1: zone de Jéguet, zone artisanale et déchèterie, zone des étangs, Mairie, tennis, mini-golf, le camp vert et enfin zone du centre-ville. - terrains existants pour une éventuelle extension de la zone artisanale - disponibilité foncière plus étendue - le mur anti-bruit prend tout son sens <p>Autres améliorations souhaitées</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un pont qui serait interdit aux poids lourds permettant aux habitants des lieux-dits les Terres, Belna... ainsi que les salariés du CAT un accès direct et sécurisé sur le centre-ville de plémétais. De fait, le pont qui va enjamber la RN164 entre la rue de la Liberté et la route de la Trinité Porhoët (D1) est-il nécessaire compte tenu de la proximité de l'échangeur Ouest ?

Nom	Observation
	<p><u>ECHANGEUR OUEST</u> - sur les plans proposés il n'y a pas de voie d'accès direct pour les véhicules venant de Loudéac pour aller vers la D1 les obligeant ainsi à franchir la RN164 pour entrer dans l'agglomération de Plémet jusqu'aux abords du Centre de Rééducation et franchir à nouveau la RN164 en direction de la D1.</p> <p><u>PONT AGRICOLE Bos Josselin</u> - un pont pour les agriculteurs est indispensable pour avoir accès à leurs parcelles y compris pour les troupeaux. Cela offrirait plus de sécurité et de fluidité sur le réseau routier de l'échangeur en l'absence d'engins agricoles très lents et de grande largeur.</p> <p><u>EN CONCLUSION</u> A la réalisation du remembrement il a été créé une rocade pour éviter toute circulation de poids lourds dans Plémet. pourquoi remettre en cause cette initiative que nombre de ville prennent aujourd'hui. En tant que riverains nous ne saurions accepter les nuisances engendrées par les incohérences de ce projet à travers l'abandon d'une voie existante et pleinement fonctionnelle à la périphérie du hameau (RD1) pour en créer une nouvelle qui le traverserait. Quel avenir pour les résidents et leur patrimoine ?</p>
<p>L130 Mme le Maire de Laurenan</p>	<p>Je vous informe que le conseil municipal lors de sa séance du 14 décembre 2016 a discuté sur l'enquête publique en cours portant sur l'aménagement en 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Plémet. Voici les éléments que les conseillers municipaux souhaitent faire remonter dans le cadre de l'enquête publique, qui s'achève ce soir:</p> <p><u>Pour Laurenan</u> : la route communale traversant la RN164 depuis "Bublion" vers "La Tiolais" ne sera pas conservée en l'état. Elle sera déviée dans le champ côté Loudéac et un pont sera créé sous la RN164. Les élus demandent que la hauteur soit supérieure à celle proposée (4,10m), ils demandent une hauteur de 4,85 mètres.</p> <p><u>Pour Plémet</u> : les élus s'interrogent sur la solution retenue qui impacte fortement le village de "La Fourchette" et pensent qu'il faut trouver une autre solution, soit par un échangeur ramené au niveau de la rocade, soit par une autre solution. En tout état de cause une autre solution qui ne traverse pas le village de "La Fourchette".</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir annexer ce courrier avec les remarques du conseil municipal de Laurenan dans le registre d'enquête publique.</p>

Nom	Observation
<p>L131 M Michel BESOMBES 20 lieu-dit Fahelleau Plémet</p>	<p>Je vous fais part, de mes interrogations quant à la nécessité d'un nouveau tronçon à deux fois deux voies. Quel sera le gain de temps sur une si petite distance et, le cas échéant, pour quelle augmentation de CO2 et de nuisances sonores? combien de surface de terres agricoles seront encore bitumées ?</p> <p>J'ai assisté aux réunions publiques organisées par l'Association RN164, pour la défense de l'intérêt général au cours desquelles j'ai entendu des gens responsables, et des gens "de terrain", peser le pour et le contre de chaque proposition d'aménagement. J'ai également été attentif aux explications de la DREAL.</p> <p>Suite à cela, et puisque le projet doit se faire, je ferai les remarques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est à souhaiter que les "décideurs" choisissent un revêtement anti-bruit et pourrait envisager un bitume solaire (voir Tourouvre-au perche en Normandie) - la construction d'un mur anti-bruit me laisse sceptique (son efficacité contre les nuisances sonores reste à prouver, quant à son esthétique tout est déjà prouvé)! - la construction d'un pont agricole au Bos Josselin, comme celle d'un pont après l'actuel carrefour de la Poterie en direction de Rennes, me semblent absolument nécessaires (la seconde, pour principalement assurer la sécurité de ceux qui habitent et/ou travaillent à l'IME et au CAT de Bel-Air/Belna) - pourquoi la rocade actuelle n'est pas "utilisée" dans le projet : le rôle de cette rocade n'était-il pas de détourner de l'agglomération de Plémet le trafic routier notamment, celui des poids lourds ? Or, construire un pont à la Poterie, c'est "ramener" la circulation (donc des camions) vers le centre-bourg, avec son lot de nuisances sonores pour le Centre de Rééducation et pour les habitations de l'entrée de Plémet, ce que je trouve inacceptable, tout comme je trouve inacceptable de couper en deux le village de La Fourchette et de détruire une maison dans ce quartier. Pour ces raisons, j'abonde dans le sens de l'Association RN164 qui propose que l'échangeur Est soit au niveau de la rocade actuelle. <p>Merci de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans votre rapport.</p>
<p>M132 M Alban AMIAUX</p>	<p>Vous trouverez ci-joint ma contribution à l'enquête publique RN 164.</p> <p>Cette enquête publique est l'occasion de préciser et expliciter un grand nombre de points.</p> <p>Je soutiens « l'association d'une alternative raisonnée de la variante1 » présidée par Yvon Ropert qui se montre depuis le départ en capacité de proposer des alternatives raisonnées et raisonnables, et cela à l'ensemble des problématiques collectives et individuelles qui s'imposent à ce projet.</p> <p>Le positionnement de l'échangeur-Est, semble être un point de tension majeur à l'heure actuelle de ce débat. Tout en maintenant l'échangeur au niveau du secteur de la Z.A du Ridor, l'association de : Yvon Ropert propose une alternative autre pour desservir Plémet (éviter la démolition de la maison Eludut et proposer une entrée apaisée par la rue de Rennes). Cette proposition B0' n'apparaissant pas dans le dossier officiel de l'enquête publique mériterait d'être partagée et explicitée rapidement aux riverains concernés.</p>

Nom	Observation
<p>O133 M Jean-Paul GICQUEL La Brosse des Bois Plémet</p>	<p>Descend la route de l'IME à la nationale Suggère qu'il y ait à partir de la maison rose une voie parallèle pour rejoindre la Poterie</p>
<p>L134 M et Mme Gérard et Chantal TREUSSARD 5 rue de Goudebin Plémet</p>	<p>Étant riverain de l'échangeur EST, voici notre requête concernant son implantation. Si ce projet tel qu'on nous le propose, aboutit, notre habitation principale que nous avons construite pour nous et pour nos enfants (le fruit d'une vie de travail), quel qu'en soit sa valeur, sera à environ 200 mètres à vol d'oiseau de cet échangeur (entre FIP et l'ESCALE), ce qui engendrera : Des nuisances sonores, la pollution des gaz d'échappement sachant qu'actuellement nous subissons déjà ces nuisances avec la 2 voies. Comment ces décideurs ont-ils eu l'idée de faire transiter plus de 2000 véhicules par jour y compris les poids lourds au milieu du village de la FOURCHETTE!!! Sachant que ces véhicules emprunteront, pour la plupart, la rue de Rennes pour aller vers Plémet (notre habitation se situant à moins de 100 mètres de cette rue). Combien de maisons seront-elles détruites si ce projet est retenu (destruction pour construire des routes et destruction par que ces maisons seront INVENDABLES) ? Si on positionnait cet échangeur au croisement de la rocade existante (comme il a été présenté en 2014), cela permettrait comme actuellement aux usagers d'accéder à plusieurs quartiers de Plémet, aux PL qui viennent de la carrière de saint-Lubin, et de Collinée, se dirigeant vers Rennes, d'emprunter cette rocade. La construction de cette dernière dans les années 80, avait pour but de limiter le passage des véhicules et PL dans le centre de Plémet et d'être raccordée à la future quatre voies. Pourquoi ne pas en tenir compte aujourd'hui ? Nous souhaitons vivement que notre courrier retienne toute votre attention et apporte une pierre à l'édifice pour l'élaboration d'un projet HUMAIN.</p>
<p>L135 M et Mme Gérard et Chantal TREUSSARD 5 rue de Goudebin Plémet</p>	<p>Le tracé de la mise à 2x2 voies de la RN164 nous a été imposé alors que ce tracé tel qu'il a été décidé va engendrer d'énormes problèmes :</p> <p>Accès au centre-ville pour les villages du Sud de la RN164 et surtout pour les gens de l'IME de Bel Air, et de l'EPMS de Belna, ce qui va occasionner un surplus de kilomètres journaliers et un manque de sécurité pour ces usagers. Des nuisances sonores, de la pollution, pour nous riverains ainsi que pour les patients du Centre de Rééducation de Bodiffé, nuisances que nous subissons déjà aujourd'hui avec la 2 voies et qui ne feront qu'augmenter avec la 4 voies puisque le flux de circulation sera nettement supérieur.</p>

Nom	Observation
	<p><u>En ce qui concerne le Centre de Rééducation de Bodiffé,</u> L'élargissement de la RN164 tel qu'on nous le propose n'est pas un bon choix parce que la 4 voies va se rapprocher de cette structure et on ne sait pas à quelle distance. En plus, côté Ouest, la construction d'un pont (à la place du rond-point de la Poterie) qui desservira le centre de Plémet a été déporté vers l'Est rapprochant encore le passage des véhicules vers le centre de Rééducation, ce qui augmentera encore les nuisances sonores avec le trafic routier venant de la RD1 'sud). Tous les véhicules qui emprunteront la RD1, qu'ils aillent en direction de RENNES, LOUDEAC, PLEMET et ses zones Artisanales, COLLINEE...etc passeront au pied du Centre de Rééducation. Cette situation sera-t-elle supportable pour des patients qui sont dans cette structure pour se reposer et se remettre souvent de gros traumatisme ? Quel sera l'avenir de ce centre connu et reconnu et un des plus gros employeurs de PLEMET ? pour atténuer ces nuisances sonores, on nous a évoqué la construction de merlons (grands murs) ou diverses plantations mais combien cela coûtera et quels en seront les résultats ? Ou bien verrons-nous un jour cette portion de 4 voies au niveau du Centre de Rééducation limitée à 90 kms/heure et pourquoi pas avec des radars ! Ne serait-il pas plus judicieux de construire le pont évoqué ci-dessus, derrière la longère en pierre coté LOUDEAC ? Ou autre alternative moins coûteuse, pourquoi ne pas envisagé la création d'une voie à partir de la RD1 vers l'échangeur ouest comme cela a été vu sur certains plans de la DREAL ? Autres difficultés coté ZA du Ridor : Lors d'une réunion avec la DREAL, nous avons posé la question : "comment allez-vous faire pour élargir la route au niveau des entreprises qui bordent la RN 164 sachant que l'élargissement côté Nord est quasi impossible à cause des hangars qui se situent à l'aplomb de la RN164 et dans l'alignement du restaurant l'Escale ?" La seule possibilité est l'élargissement du côté des entreprises existantes, ce qui va engendrer d'énormes difficultés d'accès pour les Poids lourds aux quais de chargement et de déchargement de ces dernières. Enfin, vont-elles supporter le bruit de cette 4 voies à proximité de leurs bureaux (et ne particulier l'été avec leurs fenêtres ouvertes) et de leurs ateliers de fabrication ? La DREAL nous a répondu qu'il n'y avait aucun problème. Mais les chefs d'entreprise de ces différentes structures vont peut-être avoir un avis différent. Ils ne seront sûrement pas d'accord avec ce tracé ! En conclusion, une 4 voies, oui mais avec une cohérence pour tous. Les décideurs (comité de pilotage) ont-ils réfléchi aux inconvénients générés par l'élargissement de la RN164 pendant la période des travaux avec le maintien de celle-ci en circulation ? Peut-être faudra-t-il construire des routes provisoires, mais quel en sera le coût et la Perte de temps</p>

Nom	Observation
<p>O136 M Serge HERVOCHON Directeur par intérim de l'EPMS Belna (IME ESAT Bel Air)</p>	<p>Demande passerelle piéton au niveau de la "maison rose qui longerait le centre de rééducation et qui permettrait aux piétons, vélos et mobylettes de franchir la 4 voies (elle desservirait plus facilement les établissements et les rapprocherait du Centre du bourg</p> <p>Sinon demande de maintien de la voie piétonne existante</p>
<p>L137 Mme Christine ROPTIN 4, résidence des Morlaix Pleumeleuc</p>	<p>Par ce courrier je vous fais part de mes réclamations concernant le le projet de la mise en 2x2 voies de la RN164 à Plémet. Je suis propriétaire bailleur au 76, rue de Rennes (La Fourchette à PLEMET de 3 maisons dont 2 ont été rénovées et louées avec un bail social pour 12 ans en fin 2014, engagement signé avec la CIDERAL.</p> <p>Je ne comprends pas comment on peut concevoir que la sortie de l'échangeur Est emprunte la rue de Rennes pour desservir le bourg et le nord de PLEMET ainsi que la zone d'activité de Jéguet.</p> <p>Trop de camions, de voitures et d'engins agricoles devront y circuler et créeront beaucoup d'insécurité et de bruits pour les résidents et les piétons.</p> <p>Pourquoi l'échangeur Est ne se situe pas à l'intersection de la rocade qui avait été prévu, pour faciliter la circulation de nord de PLEMET, des étangs, de Saint-Lubin et de Saint-Gilles.</p> <p>Je suis membre actif de l'association RN164 pour la défense de l'intérêt général, qui compte plus de 200 adhérents et suis déterminée à continuer à nous faire entendre et à mener des actions, si le village de la Fourchette devait subir tous les désagréments prévus d'insécurité routière, par le positionnement de l'échangeur Est.</p> <p>L'association a fait des propositions d'aménagements de différents points à ce projet aux élus de Plémet, qui ne semble pas y porté beaucoup d'intérêt étant donné qu'ils veulent se faire offrir un échangeur dans la zone industrielle, malgré le nombre de signatures à la pétition : nos propositions pour un aménagement cohérents de la RN164 à PLEMET, plus de 1000 signatures.</p>
<p>L138 M Serge ROPTIN 4, résidence des Morlais 35137 Pleumeleuc</p>	<p>Par la présente je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon opinion, par rapport au projet d'aménagement de la RN164 à PLEMET, e tant que propriétaire de 3 maisons à la Fourchette.</p> <p>Je m'oppose totalement à ce projet en l'état, avec l'échangeur Est, qui coupe le village de la Fourchette en deux, alors qu'il était prévu à l'extrémité de la rocade jusqu'en 2014, lors de mes rénovations.</p> <p>Que devient-il de la valeur de mon investissement et de la possibilité de louer mes biens pour lesquels je me suis engagé avec un bail social pendant 10 ans auprès de la CIDERAL ?</p> <p>Ce projet prévoit la destruction de la maison de M et Mme ELUDUT en laissant les autres de la Fourchette au pied des nuisances sonores, visuelles et surtout sécuritaires. Favoriser la circulation sur la rocade de PLEMET permet de sécuriser la rue de Rennes qui est une zone d'habitations et de diviser le flux d'entrée dans le bourg, selon les besoins (zone de Jéguet, étang, mairie, école, nord de l'agglomération). Ce qui permet d'utiliser l'accès déjà existant pour la route de Laurenan,</p>

Nom	Observation
	<p>Cargueir, Saint-Gilles, Saint-Lubin. A l'heure où l'on fait tout pour réduire la circulation dans les villes, comment peut-on accepter un échangeur dans un village ?</p> <p>Un aménagement d'un tel coût devrait améliorer la circulation existante dans son ensemble et pas uniquement la 2x2 voies !</p> <p>Ce n'est pas au département et encore moins à la région de financer un échangeur sur les terrains de la zone d'activité (au pied de Vapran, entre FIP et l'Escale) au détriment de la zone urbaine de la Fourchette, Goudebin, Jéguet, la Ville Guyomard. Un tel projet m'a amené à être membre de l'association RN164 pour la défense de l'intérêt général, qui compte plus de 200 adhérents et qui a obtenu plus de 1000 signatures : des propositions pour un aménagement cohérent de la RN164 à PEMET que je joins à ma requête.</p> <p>L'échangeur Est de la Fourchette et le pont agricole du Bos Josselin étant les deux points les plus incompréhensibles des signataires qui représentent un tiers de la population de PLEMET.</p> <p>Sachez que l'association ne restera pas inactive devant ce projet dans l'état et qu'il existe plusieurs façons de se faire entendre (manifestation, blocage, média) qu'il ne faut pas faire abstraction des nombreuses contestations justifiées.</p> <p>On peut en écoutant et en prenant en compte les différentes propositions faire adhérer la population qui attend de ce projet, une sécurité pour les enfants, les piétons et un avenir de développement dans le long terme pour l'urbanisme, l'artisanat, le commerce, l'agriculture et la zone industrielle</p> <p>En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête.</p> <p>PJ Pétition : Nos propositions pour un aménagement cohérent de la RN164 à PLEMET</p>
<p>O139 M Olivier HENRY Gérant de la société FIP Industries</p>	<p>Le projet d'échangeur Est tel qu'il est prévu assure la desserte de l'établissement de manière satisfaisante. Merci de vouloir attacher une attention particulière aux accès PL (chaussée adaptée), et au traitement paysager du bâtiment coté 4 voies.</p>
<p>O140 pétitions déposées par Mme Clémence JOUAN (74 signatures)</p>	<p>Rajout par Mme Clémence JOUAN de pétitions au nom de l'association RN164 pour la défense de l'intérêt général</p>
<p>L141 Mme Clémence JOUAN élue municipale depuis à 2001</p>	<p>Je constate que c'est difficile de tout concilier dans ce projet 2x2 voies RN164.</p> <p>La terre agricole, les habitants, l'économie, l'emploi, les écoles... mais n'a-t-on pas tous les mêmes points communs ? Le bien vivre, l'espace, la sécurité, l'écologie pour vivre en bonne santé (morale et physique)</p>

Nom	Observation
	<p>Pour moi le centre de Plémet est trop enclavé: la carrière de saint-Lubin, l'usine BNZ qui n'est plus en activité mais qui laisse un terrain très pollué, ne rajoutons pas un échangeur entre FIP et l'Escaie qui va bloquer le secteur de la Fourchette, sa sécurité - La place de cet échangeur est près de la rocade qui permettrait à l'avenir de faire évoluer la zone du Ridor vers l'Est.</p> <p>Le centre de rééducation, ne lui rajoutons pas de nuisances sonores et polluantes en faisant passer les véhicules au pied de l'établissement pour rejoindre la RD1 - 90 personnes y travaillent, ce serait une catastrophe, s'il n'y avait plus de patients et que l'établissement devait fermer.</p> <p>N'oublions pas cet établissement au même titre que l'EPMS de Belna, ce sont les deux plus grosses entreprises de Plémet. Je suis membre de l'association "RN164 pour l'intérêt général de Plémet" et je défends les mêmes idées.</p> <p>Bonne année 2017</p> <p>Bonne SANTE - c'est le premier souhait de toute personne, ne l'oublions pas.</p>
<p>O142 M Dominique FLAGEUL CAEC de la Villes Guyomard</p>	<p>Échangeur Ouest La bretelle Sud-Ouest ne permet pas de desservir mes porcheries. Nécessité de prévoir un accès adapté (la Ville Moisan)</p> <p>Échangeur Est Le site de production au village de la Ville Guyomard - afflux de véhicules passant dans le village en empruntant une route de 3 m de large, qui passe entre les maisons - problème d'accès à la bretelle qui dessert la zone du Ridor.</p>
<p>M143 M Mme Didier et Régine JOSSE</p>	<p>Voici quelques doléances concernant la RN164 notamment à la Fourchette. Cela nous semble logique que l'échangeur soit construit en face la rocade comme sur le 1er plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant la propriété Jossé et Daniel à la Fourchette, nous sommes tous vendeurs de cette bâtisse, non habitée depuis plusieurs années - nous ne voyons pas l'intérêt de construire un mur anti-bruit pour une maison qui paraît difficile de rénover - le coût du mur anti-bruit permet largement à la DIRE de racheter nos maisons - quel que soit l'endroit de l'échangeur, il nous paraît inconcevable de faire passer la liaison avec la route de rennes et la rocade par le village de la Fourchette, d'autres solutions plus adaptées existent.

Nom	Observation
<p>L144 M Guénaël LAÏNE La Tiolais Laurenan</p>	<p>Tout d'abord le tenais à préciser que je soutiens à 100% les propositions pour un aménagement COHERENT de la RN164 à Plémet de l'association " association RN164 pour la défense de l'intérêt général des plémétais" présidée par M Joseph CHAPEL !!!</p> <p>Les personnes qui encadrent cette association sont d'excellents connaisseurs du trafic routier, des infrastructures, des habitants, du foncier individuel et agricole de Plémet. Des réunions organisées par votre organisme devraient être organisées aussi souvent que possible avec les acteurs de cette association. Cela faciliterait vos études de réflexions et éviterait des grosses aberrations.</p> <p>Il est évident que je suis pour le doublement de la RN164. Voici mon opinion de votre projet actuel; pour résumé: doublement de la RN164 en utilisant un MAXIMUM la rocade qui contourne Plémet par le Nord et la RN164 qui termine cette boucle par le sud.</p> <p>Quatre gros points très sensibles en désaccord à votre projet:</p> <p>1) <u>Pont agricole du Bos Josselin</u> Initialement prévu, vous l'avez supprimé, le monde agricole souffre déjà suffisamment comme ça !! Vous voulez leur faire un détour de plus de 2 km, en utilisant l'échangeur Ouest.... Avec le gabarit des engins agricoles, leur faible vitesse, leur poids, leur consommation, temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - gabarit : danger de circulation pour doubler - faible vitesse : encombrement du trafic, danger de circulation - leur poids: détérioration du bitume → Argent + sécurité - leur consommation (de gaz-oil bien sûr) →Fragilisation de la pérennité des exploitations agricoles. <p>Ah ! Vous allez me dire qu'il y aura un dédommagement financier alors que dans les Côtes d'Armor, aucune base de dédommagement existe. De plus ce dédommagement ne durerait que sur 10 ans !! Une blague.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le temps : on en revient au même problème : l'argent et la fragilisation des exploitations agricoles. <p>Je terminerai sur ce pont du Bos Josselin pour vous souligner le tourisme vert très présent au Centre Bretagne, avec ce pont vous lui donneriez de l'ampleur et vous pourriez vous féliciter.</p>

Nom	Observation
	<p>2) <u>Echangeur Ouest de Plémet</u> Avec votre projet tous les camions venant de Rennes, Loudéac, de Collinée, Plessala et de la carrière de Saint-Lubin désirant se diriger vers la Trinité Porhoët remonteront vers le centre-ville de Plémet et passer si près du centre de <u>REPOS</u> et de rééducation. Pour votre mur anti-bruit près de ce dernier, je vous rappelle que l'hébergement de ce centre médical est situé dans les étages les plus hauts. Votre mur représente une bagatelle au niveau sonore. Les malades ne compteront plus les moutons pour s'endormir mais les camions !! Dans votre futur projet je vous propose de faire un accès direct à la D1 à partir de l'échangeur.</p> <p>3) <u>Création du pont Belna - IME - CAT</u> Faire circuler le personnel du CAT Belna (scooters, piétons, cycles, voitures) vers l'échangeur Ouest est un suicide, la circulation y sera intense avec votre projet, les plémétais le savent !! Je souhaiterais la création d'un pont interdit aux poids lourds reliant l'IME et le centre-ville vers les lieux-dit de "Belna" et "les Terres" exclus de votre projet) et les salariés du CAT de Belna. Au niveau sécurité de votre projet, c'est le plus gros problème, l'association de l'association RN164 pour la défense de l'intérêt général des plémétais, présidée par M Joseph CHAPEL, vous le confirmera. Moi-même usager de cette route le matin et en fin d'après-midi, l'hiver et selon les conditions les salariés sont mis à l'épreuve de leur vigilance vu le trafic. A ce jour il n'y a pas la 2x2 voies et ses annexes mais ça fait peur. Faits divers à suivre.</p> <p>4) <u>Echangeur EST - La Fourchette</u> J'espère que je ne vous ai pas ennuyé avec mes lignes précédentes ... mais le problème de cet échangeur EST est celui qui me touche le plus et de son incompréhension à votre projet. Je me représente M LAÎNE Guénaël habitant au lieu-dit "la Tiolais" 22230 LAURENAN, fils de M et Mme LAÎNE Gilbert et Geneviève habitant 89 rue de Rennes 22210 PLEMET. Mes parents étaient déjà entourés par la rue de Rennes et par la rue de Laurenan. Avec votre projet ils seront entourés par une troisième !! Vous n'imaginez pas les nombreux désagréments que cela va engendrer: le bruit, ce n'est pas votre mur végétal qui va étouffer le bruit des camions et voitures, vu le nombre d'années qu'il va falloir avant qu'ils aient une taille adultes. Mes parents sont au premier plan des futurs accidents à l'intersection du carrefour de l'échangeur EST. Une rocade a été créée dans les années 80, pourquoi ne pas l'utiliser, au contraire vous allez en recouvrir une partie avec de la terre. Et cette croix à la Fourchette classée et répertoriée, plusieurs riverains ont été forcés par des contraintes dans leur aménagement extérieur ou leur rénovation, et là une route très fréquentée à quelques dizaines de mètres : Quelle contradiction !!</p>

Nom	Observation
	Et ce jeune couple qui a rénové sa maison de leurs propres mains récemment, Démolie; Rasée !!Drame humain scandaleux
<p>L145 M Pierre-Yves BLOUIN 16 Le Meur Plémet Agriculteur Elu adjoint à la voirie</p>	<p>Je suis agriculteur domicilié dans le village de Le Meur et je demande qu'il y ait un pont agricole au niveau du Bos Josselin. J'ai du matériel en copropriété avec les agriculteurs du Bos Josselin et nous sommes amenés à traverser plusieurs fois par jour la 2x2 voies. Toutefois si ce pont n'était pas réalisé, il faut que l'échangeur soit remonté au niveau du Bos Josselin comme prévu lors d'un premier projet (bien que je pense que cette solution ne soit pas favorable pour le dynamisme du centre bourg).</p> <p>De par mon rôle d'élu d'adjoint à la voirie de Plémet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je demande de revoir la liaison pour le village des Terres. Il serait souhaitable d'avoir une route parallèle à la RN164 qui permettrait de relier ce village à l'échangeur prévu dans la zone du Ridor. En effet ce village a été oublié dans le projet tant pour les riverains que pour les dessertes agricoles. - il est nécessaire d'avoir un pont agricole à l'Est aux environs du radar pour la liaison nord-sud des parcelles de terres exploitées par les agriculteurs. - au niveau de l'échangeur de la Poterie/rocade, une liaison par le sud serait souhaitable pour que les poids lourds puissent accéder à la RD1 sans avoir à passer près du centre de Bodiffé. - je suis favorable à l'emplacement de l'échangeur prévu dans la zone du Ridor - variante B'0 avec une route parallèle à la 2x2 voies qui rejoint la rocade pour ne pas impacter le village de la Fourchette. <p>Merci de consigner ces demandes au registre d'enquête.</p>
<p>L146 M Christian MINIER</p>	<p>La rocade construite dans les années 80 pendant le remembrement avait permis d'écartier le circulation de la rue de rennes et de la Liberté pour les camions, les engins agricoles mais aussi les voitures. Ce projet manque de cohérence et est désastreux au regard de ce qui a été fait par nos aînés. Où sont les vraies valeurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - couper un village en deux - détruire une maison - ramener le trafic dans la rue de Rennes et de la Liberté pour les engins agricoles et les voitures - le centre de rééducation : penser à la tranquillité des malades - oublier les villages de Coëtmieux, Belna et les Terres - mais surtout oublier les jeunes de l'EPMS et leurs encadrants. <p>Je ne pense pas que l'État puisse cautionner un tel projet et engager sa responsabilité sur la sécurité des personnes. Je rejoins l'association "RN164 pour la défense de l'intérêt général" 200 adhérents et plus de 1000 signatures pour leur pétition.</p>

Nom	Observation
O147 M Mme Loïc et Murielle MARCADÉ agriculteur Le Bos Josselin	Quelles sont les protections prévues en matière de traitement du bruit Demande à ce qu'il y ait un pont agricole

LAURENAN

Nom	Observation
LAU-01 Gaec de Guinot-Caillibotte	Demande que le pont agricole ait une hauteur de 4,85m pour permettre de passer les engins agricoles (moissonneuses, ensileuses, remorques d'ensilage) hauteur remorque 4,20 voir plus pour certaines.
x	Consultation du dossier
LAU-02 Ludovic BILLARD agriculteur	Je suis exploitant agricole sur la commune de Laurenan. Mon exploitation est bordante de l'actuelle RN164. Les parcelles concernées par l'emprise DUP sont aujourd'hui exploitées exclusivement par du pâturage de vaches laitières. La perte de surface pâturable impacte rapidement l'équilibre de mon système d'exploitation. En effet la production de lait de ma ferme est certifiée en agrobiologie. Si le passage de la RN164 venait à impacter ma surface accessible aux vaches laitières, il serait indispensable de prévoir une compensation de surface
LAU-03 M Bernard ROUILLE	Parent d'une jeune femme handicapée qui travaille chaque jour à l'ESAT de Belna j'attire l'attention sur les conditions de sécurité lors de leurs déplacements auxquelles sont soumis les travailleurs de l'ESAT. Notamment lors de trajets domicile-ESAT et inversement, beaucoup habitent le centre-ville de Plémet ou traversent le centre bourg lors de leurs déplacements.

9. Clôture de l'enquête

Le registre d'enquête déposé à la mairie de Laurenan a été clos par Mme Le Maire le 06 janvier 2017 à 16h 45, heure de fermeture de la Mairie ; il m'a été remis à la fin de ma permanence à Plémet, ce même jour à 18 heures. Le registre de Plémet a été clos par mes soins à 18 heures, à la fin de ma permanence, qui s'est poursuivie jusque-là afin de recevoir tout le monde.

L'enquête s'est déroulée, tout à fait normalement, dans un très bon climat empreint de sérénité et d'esprit de responsabilité.

10. Notification au Maitre d'Ouvrage du PV de remise des Observations.

Remise au Maitre d'Ouvrage, le 16 janvier 2017, de la synthèse des observations du public, conformément à l'art 6 de l'arrêté préfectoral en date du 24 Octobre 2016. En application de l'art. R 123-18 du Code de l'Environnement, le Maitre de l'ouvrage, La DREAL en l'occurrence, dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses réponses ou observations éventuelles.

Nota : Le Maitre de l'Ouvrage, la DREAL, dispose, par ailleurs, de l'ensemble in-extenso des observations.

Commentaires introductifs de cette synthèse :

Les observations du Public sont au nombre de 150 : 147 à Plémet et 3 à Laurenan.

Cette consultation publique a connu une grande participation :

-Une participation collective, organisée, formelle à travers deux associations légalement constituées, mais aussi à partir de groupes spontanés de villageois, d'agriculteurs, de salariés, d'employés d'usine, de conseillers municipaux.

-Une pétition qui a recueilli quelque 800 signatures.

-Une participation des représentants des établissements directement concernés : le centre de rééducation, l'IME, l'ESAT, une grande enseigne commerciale, un garage, commerces, entreprises...

-Une participation individuelle, très large, complétant les arguments collectifs ou exprimant des préoccupations personnelles en raison des impacts subis.

Une consultation publique qui place le débat en toute sérénité sur la volonté d'être acteur de l'organisation spatiale de l'agglomération dans laquelle on vit, on travaillede l'avenir que l'on se représente....d'être dans un destin de territoire.

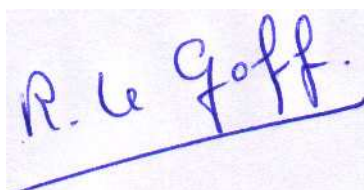
Conséquence, le projet est en débat, il y a des contre-propositions, des modifications demandées, une critique sociale à laquelle il importe d'être attentif afin d'apporter, à sa lumière, des compléments au projet porté à l'enquête.

L'ordonnement de la synthèse.

Les observations formulées par le public ont été synthétisées et sont présentées sous la forme de tableaux, lesquels procèdent d'une décomposition du projet à partir des ouvrages fonctionnels qui le composent ou de questions générales qu'il suscite, dans son ensemble.

Cette synthèse ne sera pas reprise dans la présente partie afin de ne pas avoir de redondance. Elle constituera de fait la trame servant à l'analyse des observations. Celle-ci relève, d'une seconde partie distincte, donnant lieu à un autre document, l'Avis et les Conclusions du Commissaire-enquêteur.

Fait à Saint-Brieuc le 09 Février 2017

A handwritten signature in blue ink that reads "R. Le Goff." The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Fin de la partie Rapport

Destinataires:

- Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor.**
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.**

Diffusion : Une copie du rapport sera adressée par le Préfet au responsable du projet (La DREAL), en mairie de Plémet et de Laurenan, à la Sous-Préfecture de Dinan, pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ce rapport – comme la partie avis et conclusions – sera consultable sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor : WWW.cotes-darmor.gouv.f. (rubrique publication/enquêtes publiques).